Grain de sel

52 - 53

OCTOBRE 2010 – MARS 2011

LA REVUE D'Inter-réseaux Développement rural

Tribune : pour un véritable commerce intra-africain

Échos de la recherche internationale sur l'agriculture familiale

Genèse de l'organisation panafricaine des producteurs agricoles

Les semences : intrant stratégique pour les agriculteurs

© Inter-réseaux

Les opinions exprimées dans les articles ne reflètent pas nécessairement celles d'Inter-réseaux, mais celles des auteurs. Les photos, quand elles ne sont pas créditées, sont de la rédaction, de même que les articles non signés.
Photo de couverture : © Inter-réseaux
Tous les articles sont libres de droit. En cas de rediffusion, merci de faire figurer la mention « © *Grain de sel* » et de nous envoyer une copie de la publication.

Grain de sel est imprimé sur du papier couché entièrement recyclé *(Cyclus Print)*.

Le secrétariat exécutif d'Inter-réseaux Développement rural est composé à Paris de : Fanny Grandval (chargée de mission), Christophe Jacqmin (directeur), Gauthier Leprêtre (stagiaire), Sylvie Lopy (secrétaire de direction), Vital Pelon (chargé de mission), Guillaume Rodrigues-Poceiro (stagiaire), Joël Teyssier (chargé de mission) ; et à Ouagadougou de Souleymane Traoré (chargé de mission) et Angèle Ouedraogo (stagiaire).

Rencontre-débat à Ouagadougou autour du *Grain de sel* n° 50 sur les leaders paysans

Actualité d'Inter-réseaux

Bulletin de veille et site Internet

Une charte graphique pour les publications d'Inter-réseaux est en cours de réalisation : les bulletins de veille (BDV) auront donc bientôt un nouveau look !

Une nouvelle série de bulletins de synthèse va prendre la suite des BDV sur la souveraineté alimentaire qui paraissaient depuis 2008. Les premiers numéros seront sur les thèmes suivants : la participation des organisations de producteurs (OP) ouest africaines aux politiques publiques (mai 2011), les céréales (juillet 2011), le financement de l'agriculture (septembre 2011) et le foncier (décembre 2011).

À la suite de Sonia Goicoechea d'Oxfam, Inter-réseaux a désormais la responsabilité de la parution des bulletins « Inforiz », qui font tous les mois le point sur l'actualité des filières rizicoles ouest africaines. Pour recevoir ces publications électroniques, écrivez nous à : inter-reseaux@inter-reseaux.org.

Dans le but de mieux servir ses membres, Inter-réseaux continue d'améliorer son site Internet. Connectez vous à : www.inter-reseaux.org

Groupes de travail thématiques

À la suite du groupe de travail sur la commercialisation des produits agricoles, Inter-réseaux et Jade Burkina vont co-produire, diffuser et accompagner l'utilisation de supports de communication adaptés et d'outils d'animation didactiques, sur le thème de la commercialisation des produits agricoles, pour les OP ouest africaines et en particulier burkinabé. Un état des lieux des outils de communication et d'animation en milieu paysan est en cours de réalisation et un atelier de travail avec différentes OP du Burkina sera organisé en juin 2011.

Toujours sur le thème de la commercialisation, nous vous signalons la réédition de l'ouvrage publié fin 2009 et intitulé « Accès au marché et commercialisation de produits agricoles : Valorisation d'initiatives de producteurs ». Pour recevoir cette publication, écrivez nous à : inter-reseaux@inter-reseaux.org, ou envoyez nous un courrier à Ouagadougou (Inter-réseaux, 09 BP 1170, Ouagadougou 09, Burkina Faso) ou à Paris (Inter-réseaux, 32 rue le Peletier, 75009 Paris, France).

Inter-réseaux a été sollicité pour mettre en place un groupe de travail sur le thème de l'intégration régionale et du commerce intra-africain. Si ce sujet vous intéresse et si vous voulez en savoir plus, contactez nous.

Inter-réseaux avec la Confédération paysanne du Faso (CPF) et le Groupement de recherche et d'échange technologique (Gret) ont entamé un travail de réflexion, d'échange et de capitalisation sur le thème de la valorisation des produits locaux en lien avec les préoccupations des consommateurs, en particulier urbains.

Projet Réseau Paar

Dans le cadre du projet Réseau Paar, huit travaux de capitalisation ont été réalisés et sont maintenant en ligne sur le site d'Inter-réseaux : http://www.inter-reseaux.org/reseau-paar/article/dossiers-de-capitalisation-dans-le. Si vous êtes intéressés par la filière lait au Mali et au Sénégal, la formation des leaders paysans à Madagascar, l'implication des OP dans les processus de politiques agricoles et les négociations APE, la question foncière au Niger ou au Sénégal, n'hésitez pas à visiter cette page.

Grain de sel

Le précédent numéro de *Grain de sel,* consacré au Nigeria et à son agriculture, est en cours de traduction en anglais. Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, signalez-le au secrétariat exécutif.

Les deux prochains numéros (sur les céréales et le foncier) sont en préparation. Vos contributions sont toujours les bienvenues !

Secrétariat exécutif et vie associative

Inter-réseaux mène une évaluation prospective de son organisation. Ce travail doit aider à définir la stratégie de l'association pour les cinq prochaines années : quelle gouvernance ?, quels thèmes porter ?, quel ancrage au Sud ?, quels financements ? sont parmi les questions en débat. Ce processus va se poursuivre jusqu'au 19 mai 2011, date de l'assemblée générale d'Inter-réseaux.

Gérard Winter, ancien président d'Inter-réseaux, vient de sortir un livre intitulé « À la recherche du développement, un fonctionnaire au service d'une passion » ; un chapitre est consacré à Inter-réseaux.

Semences et biodiversité : les grandes déclarations ne suffisent pas !...

Gros sel

L'invité de *Grain de sel* : Sylvestre Ouedraogo 4

Forum

Tribune : pour un véritable commerce intra-africain 5

Les risques de prix liés à la nouvelle hausse des prix internationaux 7

Échos de la recherche internationale sur l'agriculture familiale 9

Le dossier

Les semences : intrants stratégiques pour les agriculteurs 11

Forum

Évolution des dispositifs de services agricoles au Nord-Cameroun 35

Initiatives

Genèse de l'organisation panafricaine des producteurs agricoles 37

Repères

Quelques définitions clés pour aborder ce dossier « semences » 39

Vie du réseau

Grain de sel vu par ses lecteurs 41

Commentaires de Loïc Barbedette, sociologue, sur le numéro 50 de Grain de Sel consacré aux leaders paysans 42

En 2001, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Tirpaa, appelé aussi « Traité des semences ») est adopté par les États membres de la FAO. Entré en vigueur en 2004, après ratification par une centaine d'États (les États-Unis ne l'ont pas ratifié), il vise à soutenir la conservation ex-situ et in-situ de la biodiversité cultivée. Il reconnaît la contribution des agriculteurs dans la conservation et la mise en valeur des ressources phytogénétiques. Il reconnaît aussi les droits des agriculteurs à conserver, ressemer, protéger et vendre leurs semences, à promouvoir l'utilisation durable des ressources phytogénétiques et à assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Mars 2011, dix ans se sont écoulés, la quatrième session ordinaire de l'organe directeur du Tirpaa se réunit à Bali, en Indonésie. Objectif visé : l'examen et l'évaluation des progrès accomplis et la poursuite de la promotion de ce traité. En guise de préparation, une conférence ministérielle de haut niveau est organisée, rassemblant les ministres en charge de l'application du traité. Dans leur déclaration finale, ils s'engagent à « *promouvoir l'application de ce Traité afin d'aider à relever les défis de l'érosion de la biodiversité agricole, de l'insécurité alimentaire, de l'extrême pauvreté et des effets des changements climatiques* ».

Mais le bilan de ce sommet est tout autre. Les organisations paysannes se sont réunies au travers d'espaces de revendications pour exprimer leur déception. Si l'implication de la collaboration des organisations de producteurs dans la préparation d'ateliers régionaux a été actée d'ici 2013, la mise en application concrète de l'article 9 sur les « Droits des agriculteurs » et la mobilisation de financements pour rendre opérationnelle cet objectif central du Traité est au point mort.

Pendant que les spécialistes des ressources phytogénétiques échangent et débattent, qu'en est-il des réalités auxquelles les agriculteurs sont confrontés, notamment sur le continent africain ? Accaparement des terres, privatisation du vivant, brevetage de semences, bio piraterie, droits de propriété intellectuelle : autant d'enjeux et de sujets qui fâchent. Ils sont au cœur de ces réalités et constituent un défi majeur pour l'avenir des agricultures familiales en Afrique.

La rédaction d'Inter-réseaux

L'invité de Grain de sel : Sylvestre Ouedraogo

▸ Sylvestre Ouedraogo (sylvestre.ouedraogo@gmail.com) est enseignant en agronomie à l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso) et directeur de l'Association Yam Pukri (www.yam-pukri.org).

Grain de sel : *Pouvez-vous nous présenter votre parcours, ainsi que votre association Yam Pukri ?*

Sylvestre Ouedraogo : Yam Pukri est une association basée au Burkina Faso et spécialisée dans la formation, l'information et le conseil en nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Chez nous, la micro-informatique et le réseau Internet sont considérés comme un luxe. C'est pour faciliter l'accès à ces technologies, notamment pour des publics de jeunes ou de ruraux, que Yam Pukri a vu le jour il y a une dizaine d'années. Yam Pukri en langue locale Moore signifie « Éveil de l'intelligence ». Notre particularité est notamment de soutenir les associations (par exemple les organisations de producteurs) et les ONG dans leur accès aux NTIC et d'effectuer, en plus d'autres actions, des formations itinérantes en informatique dans les villages.

Enseignant en agronomie, je suis autodidacte sur le plan des nouvelles technologies. J'ai commencé à m'y intéresser quand j'étais étudiant à la faculté, où j'étais chargé de la gestion de la salle informatique. Au fil du temps, j'ai souhaité toucher un plus large public. J'ai progressivement lancé des activités à l'extérieur de l'université, en commençant dans un lycée technique. J'ai débuté avec 2 ordinateurs, puis rapidement, on m'en a offert d'autres pour étendre mon activité. C'est ainsi qu'est née l'association Yam Pukri en 1998. Nous avons eu de la chance d'avoir du soutien et d'être arrivés au bon moment. Très vite nous avons été associés à un réseau ouest africain sur les NTIC. Nous avons monté 4 centres à Ouagadougou, un centre à Bobo, d'autres en province, puis nous nous sommes concentrés sur le milieu rural. Aujourd'hui, nous effectuons surtout des prestations hors de Ouagadougou, pour accompagner les populations rurales.

GDS : *Sur quoi portait votre thèse en agronomie ?*

SO : Ma thèse portait sur les coûts de transaction (les coûts « cachés ») inhérents aux systèmes de commercialisation des produits agricoles. Souvent, on pense que les commerçants sont des escrocs et des voleurs ; mais c'est parce que l'on ne voit pas les « coûts cachés » dans le prix final. La marge dégagée par leur activité n'est pas plus élevée que dans d'autres secteurs, sinon tout le monde serait devenu commerçant de céréales ! Ils font face à des risques très élevés. Les vrais spéculateurs sont plutôt des fonctionnaires dotés en large capital. Peu de commerçants spéculent, car ils n'ont pas un capital suffisant pour bloquer des volumes importants de céréales pendant 6 mois, surtout que les prix peuvent chuter, moyennant quoi ils sont perdants. Ils font tout pour limiter les risques en ne stockant pas longtemps. Ils ont un grand réseau d'information pour regrouper rapidement les céréales, avoir une grosse quantité et pouvoir négocier très vite ; car s'ils tardent trop, les prix peuvent baisser et ils perdent de l'argent.

Ma thèse montrait que les organisations paysannes engagées dans le commerce de céréales ne peuvent pas être efficaces. Le commerce privé est plus souple et maniable que les OP. Il y a même des femmes qui vendent plus que tous les stocks de la banque de céréales ; elles ont pourtant un petit capital, mais font de nombreuses rotations. Les OP sont meilleures dans certaines activités ; pour d'autres, qui ne relèvent pas de leur spécialité, les marchés peuvent être plus efficaces. De plus, toute activité qui peut être menée par une seule personne ne convient pas forcément à une organisation, car une décision prise de manière collective prend du temps et le marché change vite.

GDS : *Pensez-vous que les nouvelles technologies peuvent aider les OP ?*

SO : Les NTIC peuvent améliorer la transparence de l'information et ainsi corriger les distorsions du marché. Cela dit, les NTIC ne sont pas toujours la solution. Ce n'est pas forcément en mettant à disposition un ordinateur ou un téléphone mobile que l'on va résoudre les problèmes. S'il est nécessaire que l'organisation achète un vélo pour résoudre ses problèmes de communication, c'est mieux qu'elle achète un vélo. Nous accompagnons les organisations dans leur réflexion, pour voir en quoi ces technologies peuvent les aider. Souvent les organisations dans le monde rural se plaignent de manquer de ceci ou cela. Or il arrive que le problème ne soit pas le manque. Par exemple, pour une personne qui saisit une page par mois ce n'est pas la peine d'avoir un ordinateur. Elle peut envoyer son papier à Ouagadougou, on fera la saisie pour elle. On ne veut pas pousser les organisations à acquérir du matériel. On peut leur conseiller des stratégies beaucoup plus simples pour transférer de l'information.

GDS : *Quelles sont les perspectives pour Yam Pukri ?*

SO : Ces deux dernières années, nous avons mis l'accent sur l'utilisation du téléphone mobile. Nous réfléchissons à comment utiliser au mieux le téléphone mobile, surtout dans les endroits où il n'y a pas internet. Nous avons testé par exemple Frontline SMS. C'est une plateforme qui permet, à partir du mobile et d'un ordinateur, d'envoyer des informations (par exemple des prix de produits agricoles). On peut ainsi envoyer 500 SMS à un réseau. Le problème, c'est que le service est payant. On peut également mener des enquêtes à partir du téléphone mobile, pour incrémenter et traiter rapidement une base de données. Nous testons aussi des logiciels de gestion des stocks.

Nous sommes en perpétuelle exploration. Actuellement nous sommes en train de mettre en place une plateforme de formation à distance pour certains modules des NTIC. L'idée est d'offrir un savoir pratique sur les NTIC (par exemple multimédia, gravure de CD, scanner, montage audio vidéo, excel, etc). ■

Tribune : pour un véritable commerce intra-africain

Pierre Baris (baris.p@noos.fr) et Marc Lévy (marc.levy1@club-internet.fr)

Les vertus de l'intégration régionale dans une économie globalisée ne sont plus à prouver, en Afrique comme ailleurs. Pourtant aujourd'hui, pas plus de 10 % des échanges commerciaux du continent africain ne se font entre nations africaines. Présentation de quelques bonnes raisons de promouvoir un véritable commerce intra-africain.

▸ Pierre Baris est consultant indépendant et docteur en économie. Il est spécialisé dans les politiques agricoles, l'analyse économique des filières et l'intégration régionale. Il a récemment conduit plusieurs études dans le cadre de la préparation du G20 agricole.

▸ Marc Lévy travaille dans le monde du développement depuis de nombreuses années. Il vient de passer deux ans à *European Centre for Development Policy Management* (ECDPM) aux Pays-Bas, où il a suivi la mise en œuvre du processus CAADP. Il rejoint cette année le Gret au sein de l'équipe « Politiques publiques et régulations internationales ».

Par deux fois en moins de quatre ans, la flambée des prix attaque les pays africains en dépendance alimentaire. Le prix du riz a triplé et celui du maïs a doublé en 2008, les prix du blé et de l'huile sont fortement repartis à la hausse en début d'année 2011 (voir graphique). L'impact sur le pouvoir d'achat des populations urbaines est très important. D'après le Fonds monétaire international (FMI), au Burkina Faso, pays pourtant moyennement dépendant, la hausse des prix en 2008 a engendré une perte de pouvoir d'achat de 7 % pour les populations urbaines et de plus de 10 % pour les plus pauvres.

Ceux qui ont cru aux vertus nourricières des marchés internationaux déchantent aujourd'hui. La promotion continue d'une agriculture d'exportation et le désarmement tarifaire ont rendu de nombreux pays africains très vulnérables à la volatilité des changes et aux flambées des prix sur les marchés internationaux. Depuis le début des années 1990, la facture alimentaire de nombreux pays « pauvres » a été multipliée par cinq ou six du fait de la croissance démographique et d'un manque d'investissement dans l'agriculture vivrière. Le Mozambique, par exemple, importe 60 % du blé consommé par sa population, et l'Égypte importe la moitié de ses besoins alimentaires. Dans ces conditions, toute hausse de prix des produits alimentaires affecte directement la capacité des pays à se nourrir à des coûts acceptables. Cette tendance doit être inversée au plus vite.

Les limites du marché mondial. On ne peut aujourd'hui que constater les limites du marché mondial pour assurer la sécurité alimentaire de l'Afrique. Pourtant, les avis continuent à diverger sur ce point. Pascal Lamy, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), se dit en désaccord avec Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le Droit à l'alimentation, lorsque ce dernier affirme « que le monde doit cesser d'être dépendant de produits alimentaires à bas prix ». Certains pays jouent un double jeu. L'Argentine et la Thaïlande, gros exportateurs agricoles et défenseurs de la libéralisation des marchés agricoles, n'ont pas hésité à limiter leurs exportations pendant la crise.

La réponse des pays africains. Face à la crise de 2008, la plupart des pays ont réagi par des mesures de soutien général à la consommation, principalement avec :

– Des outils tarifaires : suppression des droits de douane ;
– Des outils fiscaux : suppression de la TVA sur les produits importés ;
– Des subventions à la consommation pour les produits de base.

Les instruments tarifaires et fiscaux sont stratégiques parce qu'ils peuvent être doublement efficaces pour stabiliser les prix des produits importés, mais aussi, dans certaines situations, ceux des produits locaux substituables. Ces mesures ont coûté très cher aux États et n'ont été compensées que pour une petite partie par les aides budgétaires extérieures. Pourtant, quand un africain paye le double son riz ou son pain, c'est autant de revenus supplémentaires qu'empochent les entreprises commerciales et les producteurs européens ou asiatiques !

Certains pays ont pris des mesures plus graves. En 2008, mais aussi en 2010, certains pays ont interdit les exportations de céréales vers les pays voisins ou fortement entravé ces exportations. Cette année, en février 2011, certains ont bloqué par décret le prix des produits de base et conspué les importateurs « spéculateurs » au risque de décourager ces derniers à importer.

Des mesures qui affaiblissent la cohésion régionale. Dans plusieurs Unions ou Communautés régionales, ces mesures ont été prises séparément par les pays, contrairement aux règlements communautaires. Ceci crée des distorsions, entrave le développement des marchés régionaux et ne fait que renforcer une tendance lourde au non respect des réglementations communautaires par les États, y compris celles concernant la libre circulation des produits du cru et les règlements tarifaires.

Néanmoins, il ne faut pas noircir le tableau. La crise a aussi renforcé la solidarité régionale en Afrique de l'Ouest avec la mise en place du Réseau des sociétés chargées de la gestion des stocks de sécurité alimentaire (Resogest), l'envoi de vivres vers des pays en grande difficulté (cas du Niger en 2010), la rédaction de la « Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires », etc.

La réponse des donateurs

Traitement des symptômes ou de la maladie. Les positions des donateurs dans le cadre du G20 diffèrent sur les mesures à prendre. En janvier, le président de la Banque Mondiale, Robert Zoellick, propose 9 mesures qui vont de l'amélioration de la transparence sur les stocks de céréales, au renforcement des filets de sécurité sociale pour les pauvres, en passant par ➲

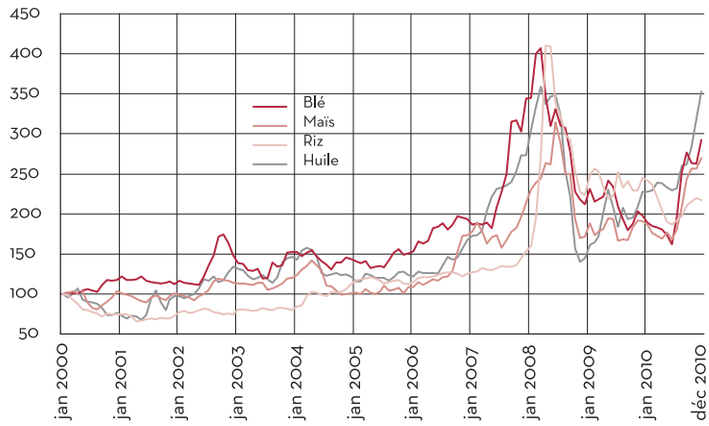

Indices des prix alimentaires importés

Source : Banque mondiale

un soutien rapide aux pays victimes de hausses de prix. Olivier De Schutter pense que ces mesures sont nécessaires mais qu'elles traitent des symptômes du mal, laissant de côté les causes. Ainsi soutient-il 8 priorités qui vont de la constitution de stocks vivriers, à la réglementation des marchés des produits financiers dérivés des matières premières agricoles pour éviter la spéculation, en passant par la création de filets de sécurité sociale par un mécanisme mondial de réassurance, le droit à l'alimentation et la protection de l'accès à la terre.

À quelques rares exceptions près, le renforcement des marchés régionaux n'est pas évoqué. Pascal Lamy souligne que « les échanges de denrées alimentaires au niveau régional sont limités, parfois par manque de complémentarité des produits, mais parfois aussi parce que l'intégration régionale est tout simplement insuffisante ». Malgré ces allusions, il est clair que les marchés régionaux africains sont des préoccupations de second ordre pour les donateurs. Pourtant, différents instruments permettant de limiter la volatilité des prix alimentaires, et d'atténuer les effets négatifs de cette volatilité peuvent être utilisés avec plus d'efficacité au niveau régional. Citons :

– la mutualisation régionale des stocks de sécurité, dans la mesure où des économies d'échelle peuvent être trouvées et que les risques des pays peuvent être différents ;
– des fonds régionaux pour financer les filets de sécurité en milieu urbain, réduisant l'effet des flambées des prix importés sur les populations vulnérables ;
– des mécanismes régionaux de régulation tarifaire ajustant les droits de douanes pour lisser les prix des produits importés de façon permanente en cas de baisse et de hausse ;
– des bourses régionales de produits agricoles et la mutualisation d'assurances prix par couverture financière ou physique ;
– l'harmonisation au niveau régional de fonds de lissage permettant pour certains produits de réguler à la hausse et à la baisse les prix à la consommation et de stabiliser le prix au producteur.

Les idées ne manquent pas. Elles pourraient être portées dans les enceintes internationales sous la bannière du renforcement de l'intégration régionale et de la reconquête des marchés agricoles régionaux.

La « reconquête des marchés agricoles régionaux »

Le nouveau dynamisme de l'agriculture. Même si c'est difficile à admettre pour les populations urbaines et les décideurs africains, la flambée des cours des céréales est une chance pour le développement de l'agriculture africaine qui devient maintenant compétitive par rapport aux importations. La croissance a repris en Afrique (4,7 % en 2010) et selon la Banque Mondiale, le rebond provient d'une meilleure productivité agricole et de l'augmentation de l'investissement direct étranger.

Le commerce intra-africain et intra-régional. Ce commerce reste faible : 10 % des échanges commerciaux du continent se font entre nations africaines, mais le potentiel est considérable. Les villes de la sous-région « Afrique de l'Ouest », par exemple, seraient d'ores et déjà nourries aux 4/5 par des produits locaux et issus du commerce régional. Elles constitueraient donc un débouché plus important que les marchés à l'exportation. Compte tenu de la poursuite de la croissance démographique et de l'urbanisation, on peut dire que le grand défi qui se pose aux pays africains est d'assurer le plein accès des systèmes nationaux de productions agricoles et alimentaires au marché intra africain.

Il convient donc de replacer dans les débats actuels le développement du commerce intra-régional malmené par la crise et délaissé par les dirigeants nationaux et la communauté des donateurs. Un tel projet passe par une argumentation à mettre à disposition des acteurs concernés : opérateurs, OP, décideurs africains et donateurs. Défendre cette reconquête du marché agricole régional suppose de travailler (au moins) sur trois ensembles de questions :

– Dans la mesure où il s'agit de construire, ou de consolider, des politiques communes, quels sont les instruments innovants expérimentés dans d'autres politiques d'intégration régionale (y compris la PAC et ses innovations pour 2013) pouvant s'appliquer aux marchés régionaux agricoles africains ?
– L'intensification de l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les différents pays du continent africain, passent-elles par la reconquête des marchés intra-africains ?
– Jusqu'à présent le commerce extérieur des produits agricoles africains se faisait principalement avec l'Europe avec des flux d'importations qui ont pu générer des compétitions dommageables. Quelles sont les conséquences, pour les marchés intra-africains, de la réorientation des échanges africains vers les pays émergents ?

Pour la constitution d'un groupe de travail « commerce intra-africain ». L'idée a été lancée de constituer un groupe de travail au sein d'Inter-réseaux pour aborder ces questions. Il s'agirait de capitaliser les données et travaux disponibles, de les mettre en circulation et de faire vivre un débat. L'objectif étant de promouvoir le commerce intra-africain via la constitution d'argumentaires à usage et à destination des décideurs politiques et de la société civile. Si vous êtes intéressés, et prêts à participer d'une façon ou d'une autre, vous êtes les bienvenus. Faites-le nous savoir. ■

Les risques de crise liés à la nouvelle hausse des prix internationaux

Nicolas Bricas (nicolas.bricas@cirad.fr)

La récente hausse des prix agricoles apparaît pour le moment de moindre ampleur qu'en 2008 dans les risques qu'elle fait courir aux consommateurs. Mais elle intervient dans un contexte de plus grande vulnérabilité de la population. Décryptage.

▸ Nicolas Bricas est socio-économiste, chargé de mission sécurité alimentaire auprès de la direction générale au Cirad, et membre du Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (Gisa) pour lequel il produit régulièrement des analyses.

▸ Cet article a été rédigé sur la base de deux notes d'analyses, en ligne sur le site du Cirad :
– http://www.cirad.fr/media/documents/actualites-doc/les-risques-de-crise-lies-a-la-nouvelle-hausse-des-prix-internationaux-janvier-2011-nicolas-bricas
– http://www.cirad.fr/media/documents/actualites-doc/suivi-des-facteurs-de-risque-de-crise-alimentaire-fevrier-2011-nicolas-bricas

Les prix agricoles internationaux connaissent depuis début 2011 une flambée historique, comparable à celle de 2008. L'indice FAO des prix des produits alimentaires a atteint 236 points contre 213,5 au moment des records de mars et juin 2008. Celle-ci s'accompagne d'une hausse du prix du pétrole préoccupante.

Des impacts à nuancer sur les consommateurs des pays vulnérables. La hausse des prix internationaux ne se répercute pas de façon automatique et avec la même intensité sur les consommateurs des pays pauvres. Les effets de cette hausse dépendent en effet de deux phénomènes.

Le premier est la possibilité pour les pays importateurs de limiter la hausse des prix des produits importés sur leurs marchés intérieurs, pour protéger leurs consommateurs. Des mesures telles que la réduction des taxes à l'importation, le relâchement de stocks, la substitution par des produits similaires de moindre qualité permettent d'atténuer les effets d'une hausse des prix des produits importés. Encore faut-il que les pays disposent des marges de manœuvre pour prendre de telles mesures. Or celles-ci ont été en partie exploitées lors de la crise de 2008 et n'ont pas été complètement reconstituées : les taxes à l'importation sont désormais très limitées, il n'y a pas d'importants stocks dans ces pays qui pourraient être injectés sur le marché, les commerçants n'ont plus tellement de marge de manœuvre pour importer des produits de moindre qualité et moins cher. À défaut de pouvoir atténuer les prix sur les marchés intérieurs, les pays peuvent mettre en œuvre des filets de sécurité pour soutenir l'accès des plus vulnérables aux produits de base. Là encore, la marge de manœuvre des pays affectés par la crise financière s'est restreinte.

Le second phénomène qui détermine l'impact de la hausse des prix internationaux sur les consommateurs est la transmission de la hausse des prix des produits importés sur les prix des produits locaux. Par effet de substitution, la demande en produits importés dont les prix augmentent peut se reporter sur les produits locaux et entraîner leur hausse. Cette substitution s'opère d'autant mieux que l'alimentation est diversifiée et que les consommateurs passent facilement par exemple du riz importé au maïs ou au manioc locaux. Sur le continent africain, particulièrement vulnérable aux hausses de prix, les importations ne dominent les régimes alimentaires que dans un nombre limité de pays. La plupart ont vu se développer une production alimentaire qui assure la base de la nourriture de la majorité de la population, y compris en ville. Céréales, racines, tubercules, plantains, légumineuses, produits animaux, plantes à huile, légumes sont devenus des cultures largement commercialisées vers les marchés urbains. Ces productions alimentaires en 2008 et 2009 ont été plutôt bonnes, voire exceptionnelles dans certains pays, et on peut espérer que les prix de ces produits locaux restent relativement stables.

Une transmission de hausse sur les pays vulnérables encore partielle. Pour le moment (février 2011), on n'observe pas encore de hausse sensible des prix alimentaires de base sur les marchés intérieurs, que ce soit pour les produits importés ou les produits locaux. Mais il faut toujours un certain délai avant de voir une répercussion sur les prix domestiques, le temps de renouveler les stocks. Sur les marchés d'Afrique, d'Asie centrale, d'Amérique Latine et des Caraïbes suivis par FewsNet[1], les prix des produits de base augmentent moins vite que les prix internationaux du fait de bonnes récoltes dans ces pays (avec bien sûr des exceptions) et d'une relativement faible transmission des prix. Les hausses observées s'expliquent en partie par les variations annuelles classiques. Les prix du sucre et de l'huile importés ont cependant augmenté dans plusieurs pays.

Une population plus vulnérable qu'en 2008. Cela dit, si une hausse des prix aux consommateurs devait s'amorcer progressivement et même si elle devait être de moindre ampleur qu'en 2008, elle interviendra sur une population plus vulnérable qu'en 2008. Depuis deux ans, même si le pic est passé, le niveau de prix des produits alimentaires de base est resté nettement plus élevé que les années précédentes. Les prix mensuels au consommateur du riz importé sur les marchés des capitales des pays d'Afrique de l'Ouest restent plus élevés qu'avant la crise de 2008. Les variations de prix de ces produits restent en grande partie liées à des causes internes de conditions climatiques et de fonctionnement des marchés.

Facteurs de la hausse et perspectives à moyen terme. Plusieurs facteurs combinés sont mis en avant pour expliquer la hausse des prix internationaux : ➲

1. Le réseau des systèmes d'alerte précoce Fewsnet (*Famine Early Warning Systems Network*) est financé par l'USAID, qui collabore avec des partenaires internationaux, régionaux et nationaux, pour fournir des informations opportunes et rigoureuses d'alerte précoce et de vulnérabilité sur des questions de sécurité alimentaire.

Indice nominal FAO des prix alimentaires

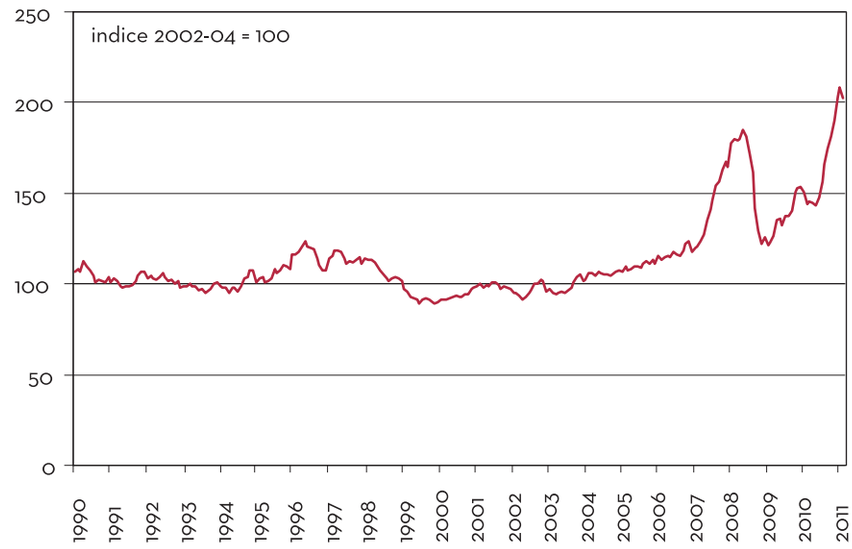

– Des accidents climatiques (Canada, Ukraine, Russie, Australie et Argentine) se sont traduits par une production moins élevée que celle espérée. Les productions de blé de Russie et d'Australie accusent une forte baisse : de 84 Mt en 2009/10 à 66 Mt en 2010/11 pour ces deux pays. La production mondiale de blé estimée pour 2010/11 chute de 5,4 % par rapport à l'année d'avant.

– La crainte et le constat d'une hausse provoquent des réactions de rétention sur le marché : limitations d'exportations et constitutions de stocks, ou achats importants pour sécuriser des approvisionnements à des coûts encore raisonnables. La crise de 2008 est encore dans tous les esprits. La Russie exportait plus de 18 Mt en 2008/09 et 2009/10. Elle n'exportera que 4 Mt en 2010/11. Plusieurs pays ont acheté massivement des céréales fin 2010 et début 2011 pour se constituer des stocks.

– Bien qu'il soit difficile d'en mesurer l'impact sur les prix, les volumes de contrats sur les marchés à terme ont nettement augmenté depuis 2009. Cette augmentation concerne à la fois les contrats commerciaux (provenant d'opérateurs des filières) et les contrats purement spéculatifs.

Par ailleurs, la hausse des prix de certains produits se transmet à d'autres produits :

– La hausse du prix du pétrole augmente la rentabilité des agrocarburants dont l'accroissement de la production crée une tension sur le marché du maïs et de l'éthanol issus de la canne à sucre. De même, la hausse du prix du sucre entraine une demande accrue pour les sirops de glucose et fructose fabriqués à base de maïs, accentuant encore la tension sur le marché du maïs.

– Le prix du pétrole détermine largement celui des intrants de l'agriculture, de la transformation agroalimentaire et du transport, affectant les coûts de production des aliments.

– L'accroissement de la production de maïs s'effectue au détriment de la production notamment de blé et contribue à la hausse du prix de cette céréale.

– La hausse du prix des céréales renchérit le coût de l'alimentation animale et contribue directement à l'augmentation du prix de la viande.

La demande alimentaire des pays industrialisés, et notamment la demande en produits animaux, ne fléchit pas malgré la prise de conscience des effets de cette surconsommation sur l'environnement et la santé. La croissance de la consommation des pays émergents, qui restent encore des consommateurs raisonnables, contribue aussi à cette tension du marché et est souvent stigmatisée comme un des facteurs explicatifs de la hausse des prix.

Si l'on raisonne sur le volume des stocks en tenant compte de l'accroissement démographique et des utilisations industrielles, le ratio stock/demande s'est fortement dégradé depuis un an.

Une situation à suivre de près. En résumé, la hausse apparaît pour le moment de moindre ampleur qu'en 2008 dans les risques qu'elle fait courir aux consommateurs. Mais elle intervient dans un contexte d'une plus grande vulnérabilité de la population face aux hausses de prix. Celle-ci souffre depuis 2008 de prix qui sont restés élevés. La crise de 2008 n'a pas donné le moindre espoir d'une amélioration de la situation à une population déjà fragile et désormais à bout. Il n'y a pas eu de créations massives d'emplois et de revenus depuis 2008 qui auraient permis de soutenir le pouvoir d'achat, bien au contraire. La crise financière a affecté les pays pauvres et les transferts financiers des émigrés employés dans les pays riches. La situation reste donc à haut risque d'autant que le scénario 2008 semble se reproduire. Comme pour Haïti en 2008, les émeutes en Tunisie sont parvenues à faire tomber le gouvernement.

De tels constats incitent à suivre de près la situation, concernant l'évolution des prix internationaux, et surtout concernant d'une part les prix des produits de base quotidiens (alimentation et énergie) sur les marchés intérieurs et d'autre part les facteurs déterminant l'accès à l'alimentation. Car comme en 2008, le risque de crise n'est pas dû à une pénurie mondiale d'aliments, mais à la vulnérabilité et la détresse de la population paupérisée. ■

Échos de la recherche internationale sur l'agriculture familiale

Pour renouveler les pratiques d'accompagnement et les modes de pensée de l'agriculture familiale, il importe de suivre les résultats de la recherche et notamment celle du monde anglophone. Dans cette interview, Denis Pesche attire l'attention sur certaines zones d'ombres et questionne les argumentaires des ONG de plaidoyer.

▸ Cette interview a été rédigée sur la base d'une intervention de Denis Pesche lors du séminaire « Quelles pratiques de coopération pour appuyer les agricultures familiales ? », organisé par la Commission Agriculture et Alimentation (C2A) de Coordination Sud, le 7 décembre 2010 à Nogent-sur-Marne (France). Le rapport de l'étude réalisée par la C2A est disponible en ligne : http://www.coordinationsud.org/spip.php?action=acceder_document&arg=5130&cle=49593314f618ded91a74d48b9d4dc982&file=pdf %2Fcomment_soutenir_les_agricultures_familiales_vf_dec2010.pdf

▸ Denis Pesche (denis.pesche@cirad.fr) est actuellement directeur adjoint de l'UMR « Acteurs, ressources et territoires dans le Développement » (Université Montpellier 3, CNRS, CIRAD) du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad).

Grain de sel : *Quel regard porte aujourd'hui la recherche sur l'agriculture familiale ?*

Denis Pesche : Je souhaiterais partager quelques doutes et zones d'incertitudes que la recherche met en relief dans la connaissance des exploitations familiales, en m'appuyant sur un numéro récent de la revue *World Development*, consacré au thème « Quel futur pour la petite agriculture ? »[1]. Le terme « agriculture familiale » n'existant pratiquement pas dans le monde anglo-saxon, les débats internationaux sur l'avenir de l'agriculture familiale restent peu audibles, voire ignorés, et se structurent plutôt autour de l'avenir de la « petite agriculture ».

La revue insiste sur l'intérêt renouvelé pour l'agriculture. Il est aujourd'hui reconnu qu'il existe une « fenêtre d'opportunité » pour discuter des questions agricoles. Par contre, la question reste entière sur le type d'agriculture à promouvoir. Elle aborde également la question des liens entre petite agriculture et pauvreté : comme l'a déjà démontré le rapport de la Banque Mondiale de 2008, le fait d'injecter de l'argent dans l'agriculture aurait un effet multiplicateur (ou effet levier) plus grand que dans d'autres secteurs pour lutter contre la pauvreté. La revue s'intéresse aussi à la question de l'évolution des structures : la tendance générale est en effet à l'accroissement des surfaces agricoles moyennes, même si par endroits on assiste à des fragmentations d'exploitations. Enfin, les auteurs de ce numéro insistent sur l'importance des revenus non agricoles dans l'agriculture.

Les articles de cette revue, ainsi que les résultats du programme de recherche RuralStruc[2], mettent en avant quatre points de controverse dans la réflexion actuelle sur l'agriculture familiale.

D'abord, il existe encore beaucoup de flou et d'idées reçues sur la question de l'emploi agricole. Contrairement à l'idée un peu générale que l'on peut parfois avoir, des enquêtes montrent que l'agriculture familiale peut être employeur de main d'œuvre souvent mal payée. Par exemple à Madagascar, les exploitations familiales rizicoles, qui connaissent d'importantes pointes de travail, emploient une main d'œuvre saisonnière très mal payée. Les agriculteurs familiaux peuvent aussi se salarier : l'image que l'on a de l'agriculture familiale qui serait « autonome » ne correspond donc pas toujours à la réalité. Dans certaines régions où il existe des opportunités d'emplois, certains agriculteurs familiaux, pourtant relativement bien dotés, vont s'employer ponctuellement pour compléter leurs revenus. Cette question du salariat et de l'emploi agricole est encore mal connue et fait l'objet de trop peu de travaux.

Ensuite, la question des revenus non agricoles reste encore controversée. Au niveau mondial, 35 à 40 % des revenus de la petite agriculture seraient non agricoles. Au Sénégal, des travaux récents de la Fongs – Action paysanne mettent en avant trois grands types de zones : des zones à dominante agricole (relativement limitées), des zones de transition et des zones de nouvelles économies, où l'agriculture ne représente que 30 à 40 % des revenus des ruraux. Les réflexions sur les politiques agricoles et sur les revenus agricoles doivent intégrer ces disparités. On manque ici aussi de connaissances et les travaux sur les politiques reposent donc sur des données très limitées.

Un autre point de controverse concerne la question de l'achat / vente de céréales. Dans la rhétorique libérale, le fait que de nombreux agriculteurs soient acheteurs nets de céréales est un argument qui justifie des politiques de bas prix au niveau des marchés domestiques céréaliers. Or l'étude RuralStruc montre qu'au Mali, la majeure partie des exploitations familiales sont à la fois acheteurs et vendeurs : par exemple dans la région de Massina dans l'Office du Niger (région assez ouverte sur le marché), 71 % des exploitations sont acheteurs de céréales et 89 % des exploitants sont également vendeurs de céréales. Les exploitations dans les zones plutôt dynamiques sont généralement à la fois acheteurs et vendeurs de céréales. La posture qui consiste à dire que l'exploitant est acheteur net de céréales est plutôt valide dans les régions plus reculées, mais est loin de refléter l'ensemble des zones agricoles et rurales.

Enfin, la question de l'accès au marché est trop souvent mise en avant comme la solution miracle. On s'accorde à dire que l'avenir des exploitations passe par l'accès au marché. À l'Office du Niger, une ➲

1. Volume 38, nº 10, paru en 2010.

2. Le programme Ruralstruc sur les « *Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural* » est une initiative conjointe de la Banque mondiale, de la Coopération française (Agence française de développement, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ministère des Affaires Étrangères, Cirad) et du Fonds international pour le développement agricole (Fida). Son objectif a été de proposer une analyse renouvelée des processus de libéralisation et d'intégration économique, dépassant la seule dimension commerciale, ainsi que de leurs conséquences sur l'agriculture et le secteur rural des pays en développement.

des zones maliennes les plus ouvertes au marché, seulement 60 % de la production est mise en marché tandis que 40 % est autoconsommé. Dans des zones plus pauvres comme Tominian, seulement 25 % de la production est mise en marché. L'accès au marché est donc encore loin d'être dominant ; en dehors du coton, les marchés domestiques restent relativement peu structurés et les organisations y ont peu de poids. Par ailleurs, il ne suffit pas d'accéder aux marchés, encore faut-il pouvoir y rester, et dans des conditions satisfaisantes. Cette discussion sur les modalités d'insertion des agricultures aux marchés reste trop souvent réduite à la simple question de l'accès.

Ces questions méritent selon moi d'être creusées, pour affiner les argumentaires sur l'agriculture familiale mais aussi reconnaître, dans certains cas, les limites de cette forme d'exploitation agricole.

GDS : *Quel rôle peuvent avoir les organisations de producteurs dans les politiques publiques ?*

DP : Pour être un peu provocateur, il me semble que l'idée de « défense de l'agriculture familiale » n'est pas porteuse, car elle a un côté négatif. On devrait plutôt se poser la question de la transformation, voire de la « modernisation » des exploitations familiales. Plutôt que d'être dans une posture défensive, il faudrait réfléchir à quelles sont les étapes et les leviers pour la transformation des exploitations familiales.

Un article de la revue *World Development* analysant l'économie politique des petits producteurs et leur influence, estime de façon assez juste que, sur la longue période, les petits producteurs ont été peu ou mal défendus au niveau politique. C'est vrai qu'aujourd'hui il existe des organisations qui se sont structurées, et qui sont de plus en plus puissantes et influentes ; mais cet article s'appuie sur des courants de pensée qui estiment que « le changement politique intervient lorsque des coalitions d'acteurs assez larges partagent un système de croyance commun et parviennent à influencer le cadre référentiel des politiques en place ».

Ce point m'amène à penser que, au-delà des OP et des ONG qui les appuient, la logique de plaidoyer devrait associer beaucoup plus largement dans les pays concernés les chercheurs, journalistes, hommes politiques et fonctionnaires. Des avancées importantes du mouvement paysan dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont en effet eu lieu quand les OP ont réussi à tisser des liens de complicité avec certains fonctionnaires ou hommes politiques, mais aussi avec des journalistes et d'autres personnes influentes dans la fabrication des opinions. Il faut donc être capable d'avoir un dialogue construit et des alliés au sein de l'appareil d'État, puisqu'en définitive les choses ne se transformeront que lorsque l'appareil d'État au sens large sera convaincu qu'il est bon de les transformer dans le sens évoqué.

Sur les logiques de plaidoyer, il est utile de lire l'ouvrage d'Edgard Pisani, intitulé *Un vieil homme et la terre*, qui développe un plaidoyer ciblé selon le public. En effet, ce n'est pas le même plaidoyer qu'il faut construire pour un décideur du Nord ou du Sud, ou pour une opinion publique du Nord ou du Sud. Ce point me parait essentiel. L'enjeu actuel est de viser en priorité les pouvoirs publics des pays du Sud, en particulier les ministères des Finances des pays du Sud qui détiennent souvent les clés de la décision par rapport aux politiques agricoles. Le vrai plaidoyer doit donc être construit pour essayer de convaincre les politiques des pays du Sud ; les autres suivront logiquement.

GDS : *Quels peuvent être les liens et articulations entre la recherche et les ONG de plaidoyer ?*

DP : C'est un vieux « serpent de mer ». Quand je travaillais dans l'animation de réseau, on a souvent essayé de construire des relations entre la recherche et les ONG. Étant aujourd'hui dans le monde de la recherche, je constate que la recherche est de plus en plus soumise à une logique de compétition : les réformes institutionnelles de la recherche et son financement imposent de plus en plus aux chercheurs d'être en compétition « les uns contre les autres ». Cela induit des logiques de spécialisation et de fragmentation. Pour survivre dans un monde régi par la compétition, on se spécialise, on travaille sur sa petite niche. Aujourd'hui, la recherche a ainsi relativement peu de capacités de synthèse et de mise en perspective des travaux conduits ici ou là. Tout est très fragmenté et parcellisé.

La question des temporalités est aussi une difficulté. Le travail de recherche prend un certain temps : on fait des enquêtes, on traite les données, souvent dans des conditions difficiles, etc. C'est une temporalité qui est rarement en phase avec celle de plaidoyer des ONG, où il faut des réponses rapides et immédiates. Par ailleurs, lorsqu'on fait de la recherche, on est censé avoir un certain « doute constitutif », c'est-à-dire que l'on s'interroge, on se pose des questions pour faire avancer la connaissance et générer de nouvelles questions. La logique de plaidoyer est par contre une logique de conviction, de certitude et de simplification (il faut simplifier le discours pour qu'il soit entendu). C'est à mon avis de moins et moins évident de trouver dans la recherche des personnes qui acceptent de jouer ce « jeu » qui n'est pas du tout reconnu dans la carrière d'un chercheur. Néanmoins, la question de l'utilité sociale de la recherche reste très importante et souvent débattue. Les recherches sont conduites le plus souvent avec des soutiens financiers publics et les chercheurs doivent s'interroger sur leurs capacités à apporter à la société des éléments un peu plus concrets que des discussions académiques parfois détachées des enjeux réels. La collaboration entre recherche et ONG peut aller dans ce sens, si chacun sait prendre en compte la spécificité des différents métiers et penser les bonnes articulations. ■

Grain de sel

52 - 53

OCTOBRE 2010 – MARS 2011

LA REVUE D'Inter-réseaux Développement rural

Les semences sont essentielles dans les systèmes agricoles. Elles sont la première étape vers la production d'aliments et sont donc cruciales pour assurer la sécurité alimentaire des populations. De leur qualité, leur accessibilité et leur diversité, dépend le succès des agriculteurs dans leurs activités de production. Les semences sont ainsi au cœur de multiples enjeux, et suscitent beaucoup d'attention et de débats, notamment en Afrique.

Du fait de la complexité à traiter de façon exhaustive un sujet si vaste, le comité de rédaction de *Grain de sel* a délibérément choisi de cibler les contributions de ce dossier sur les questions du choix et de l'accès aux semences pour les paysans africains. Il s'agit d'abord de faire le point sur les types de semences utilisées par les paysans, ce qui motive leurs choix, les modes de collaborations entre chercheurs et producteurs, et les dispositifs de conservation existants. Le dossier explore ensuite les processus de multiplication et de distribution au sein des filières semencières : succès et limites, qualité et certification, et jeux d'acteurs.

À la lumière d'expériences concrètes et de témoignages, les grands enjeux découlant de ces axes seront également évoqués et repris en conclusion, encourageant nos lecteurs et lectrices à enrichir le débat.

Tout au long du dossier, les mots clés signalés par un astérisque « * » sont compilés dans un glossaire « spécial semences » à la rubrique « Repères » en pages 39-40.

Nous tenons à remercier les auteurs et contributeurs qui ont permis la richesse de ce dossier, et tout particulièrement Valentin Beauval et Henri Hocdé.

Ce dossier a été coordonné par Fanny Grandval.

Le dossier :

Les semences : intrant stratégique pour les agriculteurs

Les semences, un intrant stratégique concentrant beaucoup d'enjeux

Valentin Beauval (valentin.beauval@wanadoo.fr), Fanny Grandval (fanny.grandval@interreseaux.org)

CET ARTICLE PRÉSENTE L'ÉVOLUTION des dispositifs publics et privés en matière de sélection végétale. Il vise à mettre en lumière, au regard des dispositifs et contraintes existantes dans les pays riches, les enjeux associés à la sélection, la multiplication et la diffusion des semences dans les PED, notamment en Afrique.

▸ Valentin Beauval est agronome. Il a travaillé dans une trentaine de PED, souvent sur les problématiques semences. Il a aussi été de 1981 à 2009 producteur de semences dans son GAEC angevin.
Fanny Grandval est chargée de mission à Interréseaux.
Avec la contribution de Henri Hocdé (henri.hocde@cirad.fr), chercheur au Cirad

▸ Cet article se base également sur les écrits d'Oumar Niangado qui fut directeur de l'Institut d'économie rurale malien puis délégué en Afrique de l'Ouest de la Fondation Syngenta. *Enjeux des DPI pour la recherche agricole et la filière des semences en Afrique de l'ouest et du centre*, Commerce, PI & développement durable vus de l'Afrique ICTSD, Enda, Solagral, 2002.

LA SEMENCE est un élément stratégique des systèmes de production agricole : sans semences de qualité et adaptées aux évolutions des contextes pédoclimatiques, la survie des sociétés rurales serait compromise. Le travail de sélection permettant de produire des variétés adaptées aux besoins des sociétés est donc fondamental, de même que celui de la multiplication des semences et plants présentant les caractéristiques favorables lors de leur semis.

Historique de l'origine de la sélection variétale : des champs aux laboratoires. En premier lieu, il est important de rappeler le rôle fondamental des paysans dans la domestication des espèces. Nos ancêtres ont pratiqué des sélections principalement massales*[1] mais aussi basées sur des caractères recherchés des plantes entières, caractères parfois associés à des spécificités culturelles des sociétés rurales. Dans des environnements très variés, ils ont domestiqué un grand nombre d'espèces, avec une multitude de variétés adaptées à des écosystèmes particuliers. Il s'agit le plus souvent de « variétés populations* » ayant une grande diversité génétique. Elles contribuent encore aujourd'hui à l'alimentation d'une part importante des populations du globe.

Au XIXe siècle, les premiers sélectionneurs européens[2] sont partis des variétés produites par les paysans et ont utilisé de nouvelles méthodes permettant d'obtenir plus rapidement des plantes ayant les caractères qu'ils recherchaient (productivité, goût, résistance à une nouvelle maladie, etc.). Ils ont le plus souvent obtenu des « lignées pures* » et des clones* (pour la vigne ou les arbres fruitiers) présentant nettement moins de diversité génétique que les « variétés populations » des paysans, lesquelles jouent toujours un rôle fondamental pour l'introduction de caractères nouveaux et, en particulier, l'adaptation aux aléas et changements climatiques (cf. article de D. Bazile *et al*, page 15).

Le long travail de sélection des obtenteurs* représente un coût important. Face à ce constat, trois options ont été menées en parallèle :

(1) Les centres publics de recherche ont fourni aux agriculteurs des semences généralement « libres de royalties* ». Cela fut le cas des variétés de blé, riz, maïs non hybrides, légumineuses alimentaires de la révolution verte des années 70 à 90. Et c'est encore le cas pour la plupart des variétés produites dans les centres publics de recherche de nombreux pays en développement (PED). Par contre, les budgets de ces centres étant en fort déclin ces deux dernières décennies, ils produisent nettement moins de nouvelles variétés que par le passé…

(2) Parallèlement aux activités des centres publics, des obtenteurs privés se sont développés. Ils ont légitimement souhaité obtenir un retour sur investissement afin d'amplifier leurs activités de sélection. Les agriculteurs doivent donc payer des royalties lorsqu'ils achètent les semences de ces obtenteurs. À noter qu'en Europe, lors de la création de l'Union des protections des obtentions végétales* (UPOV) en 1960, ces obtenteurs n'ont pas opté pour le brevet mais pour le Certificat d'obtention végétale* (COV) qui protège la variété pendant une vingtaine d'années avant de passer dans le domaine public avec accès sans royalties. Le COV présente deux avantages : d'une part il laisse le libre accès à la diversité génétique à la différence du brevet (un autre obtenteur peut immédiatement et librement utiliser la variété produite dans un nouveau croisement) ; d'autre part l'autoproduction de semences à la ferme est autorisée sans paiement de royalties.

(3) Parallèlement aux deux options précédentes, des obtenteurs privés ont développé au début du XXe siècle aux États-Unis sur le maïs, la pratique de l'hybridation* à partir de lignées homozygotes* et brevetées. Les hybrides F1* obtenus ont certes de belles performances en regard de celles de leurs parents mais ces performances déclinent dés qu'on les ressème, ce qui incite les agriculteurs à racheter chaque année leurs semences. Un vaste marché s'est alors ouvert aux obtenteurs développant ce type d'hybride protégé par des brevets…

« LES PAYSANS ONT DOMESTIQUÉ DES MILLIERS D'ESPÈCES MAIS SEULEMENT 150 D'ENTRE ELLES SONT ACTUELLEMENT UTILISÉES PAR LES GRANDES FILIÈRES ALIMENTAIRES, 20 FOURNISSENT À ELLES SEULES 95 % DES CALORIES DE L'HUMANITÉ ET 3 SEULEMENT D'ENTRE ELLES (BLÉ, RIZ ET MAÏS) EN FOURNISSENT 50 % »

L'apparition de nouvelles biotechnologies. L'accélération des avancées scientifiques prend de vitesse le droit. Les firmes phyto-semencières [3] (Monsanto, Syngenta, BASF, etc.) se livrent une guerre sans merci et dominent les « petits et moyens obtenteurs ». Elles ont d'ailleurs racheté bon nombre d'entre eux. Pour se défendre, ceux-

1. Cet astérisque renvoie au lexique en rubrique « repère » pages 39-40 de ce numéro.
2. Les premiers sélectionneurs français ont souvent été des agriculteurs se spécialisant en production de semences pour répondre aux besoins de leurs voisins.
3. Un rapport de l'ONU paru en 2009, « Politiques semencières et droit à l'alimentation », précise que le commerce mondial de semences pèse 37 milliards $ US (25 milliards €) et est monopolisé par dix firmes.

ci ont fait adopter le COV 91, avec le concept de variété essentiellement dérivée* (VED), qui les protège contre une confiscation de leurs travaux et investissements par les multinationales des semences. Pourtant, les brevets se multiplient, et à la fin des années 2000, les différences entre COV et brevet s'amenuisent fortement.

Pour accroître leurs profits dans les pays du Nord et certains pays du Sud, ces grandes firmes font un lobbying incessant auprès des décideurs pour rendre illégales et à défaut taxer toutes les semences produites à la ferme. Elles cherchent ainsi à accroître leur marché en rendant incontournable l'achat de semences chaque année par les paysans.

La regrettable perte d'autonomie semencière des agriculteurs européens. Dans l'Union européenne (UE), la semence est devenue un « intrant » coûteux que les organismes économiques d'amont cherchent à vendre chaque année aux agriculteurs. Par exemple, les agriculteurs français souhaitant cultiver du maïs ou du tournesol ne trouvent sur le marché que des variétés hybrides* produites par les grandes firmes semencières et le coût par hectare de ces semences est impressionnant : en moyenne 150 euros pour le maïs et 100 euros pour le tournesol soit, selon les années, entre 10 et 20 % de la valeur de la production espérée ! Et comme il s'agit d'hybrides, la production baisse nettement si l'agriculteur ressème la production. Il doit donc racheter la semence chaque année.

Pour les semences non hybrides (céréales à paille, légumineuses, etc.), les variétés utilisées dans les pays de l'UE sont principalement des variétés d'obtenteurs privés mais de fortes différences existent entre pays en matière de schéma de multiplication et de collecte de royalties : au Royaume-Uni, les semences sont principalement triées à la ferme à partir de la production de l'agriculteur ; et les organismes privés faisant ce triage collectent les royalties pour le compte des obtenteurs.

En France, un dispositif assez lourd de multiplication de semences certifiées a été mis en place pour les céréales à paille. Il semble moins efficient que les systèmes décentralisés.

Zoom sur l'Afrique subsaharienne : quels enjeux face à quels constats ?

La biodiversité végétale, fondement de l'alimentation et des agricultures africaines. Comme le signale Oumar Niangado, en Afrique subsaharienne, région peu industrialisée, la population dépend de la biodiversité pour 85 à 90 % des besoins de base. Cette région du monde est un important centre de biodiversité. C'est le principal foyer de diversité du riz africain, du mil, de l'igname, du sorgho, du niébé et du fonio. Les paysans ont contribué au développement de la diversité cultivée au sein de ces différentes espèces et leurs systèmes de productions sont très variés. On peut même affirmer que chaque terroir possède sa propre gamme de variétés. Cela, associé généralement à la variabilité dans le démarrage de la saison des pluies, explique que les paysans peuvent changer de variétés à tout moment. Pour les principales cultures vivrières, il est donc pratiquement impossible de planifier à l'avance la demande de semences.

Des politiques et législations semencières souvent peu adaptées aux conditions africaines. Dans les pays d'Afrique subsaharienne, le système semencier est souvent composé de deux filières, une formelle et l'autre informelle, qui se superposent et souvent s'ignorent. Mis en place par l'État, le système dit « formel » est inspiré du modèle français de production et de distribution des semences. Il associe les acteurs suivants : (1) la recherche, chargée de la création variétale et de la production de semences de base* ; (2) le service semencier national, chargé de la production de semences certifiées (R1 et R2*) soit en régie, soit à travers des réseaux de paysans semenciers ; (3) le service étatique chargé du contrôle et de la certification de la qualité des semences ; (4) des structures de vulgarisation ; (5) les paysans, acheteurs potentiels des semences certifiées produites.

Comme le mentionne O. Niangado, ce système a rarement donné satisfaction, bien que l'État et ses partenaires y aient injecté beaucoup de moyens. Plusieurs raisons expliquent cette situation : la difficulté d'apprécier l'offre et surtout le volume et la nature des demandes paysannes, en particulier dans les régions à fort aléas climatiques ; le faible pouvoir d'achat des agriculteurs ; la faible adaptation de certaines variétés proposées par la recherche aux systèmes de production paysan ou aux besoins de la transformation artisanale ; le manque de personnel qualifié pour produire les semences, etc.

À partir des années 80, suite à l'ajustement structurel, le rôle des États pour la production de semences certifiées s'est réduit. En partenariat avec les centres publics de recherche, des ONG ont parfois pris la relève de l'État pour la multiplication et la distribution de semences. Le secteur public conserve cependant et à juste titre, le rôle de certification.

Des systèmes semenciers majoritairement informels et devant être confortés. Pour les cultures vivrières traditionnelles, les systèmes semenciers dit « informels » sont prédominants (cf. tableau p. 14) et, comme l'affirme O. Niangado, « dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), plus de 80 % des semences de cultures vivrières proviennent de la production du paysan. La semence est le facteur de production le plus important et actuellement le moins coûteux pour les agriculteurs africains ».

Les paysans récoltent souvent dans leurs champs les plus beaux épis, panicules ou gousses qu'ils conservent comme semence pour les prochains semis. Chaque paysan assure ainsi son approvisionnement à partir de la production de ses champs et, si nécessaire, d'échanges, de dons ou d'achats dans son environnement proche. Le commerce de semences est en général très faible. C'est seulement en cas de catastrophe (sécheresse, inondation, guerre) que la semence devient un enjeu critique. Une nouvelle variété est d'abord évaluée sur une petite surface avant d'être utilisée sur une parcelle plus grande. Il n'y a pas de contrôle formel de qualité ou plutôt « le paysan acquéreur » assure lui-même le contrôle au moment de l'utilisation.

Il faut mentionner que les paysans d'AOC accordent une importance mineure à la pureté variétale des semences de leurs cultures vivrières. Il leur arrive d'ailleurs de mélanger différentes variétés voire différentes ➲

espèces. De plus, l'homogénéité et la stabilité des variétés qui préoccupent tant les firmes semencières du Nord sont rarement à leurs yeux des critères importants.

Ces pratiques des paysans africains sont favorables à leur autonomie semencière mais aussi, grâce aux échanges, à l'amélioration de leur biodiversité cultivée. Sur le plan économique, elles rendent les semences accessibles pour les nombreux paysans qui ont peu de ressources financières et craignent de s'endetter avec les taux d'intérêts souvent importants des crédits de campagne.

Plusieurs enjeux clés se dégagent de ce diagnostic. *L'enjeu de la biodiversité cultivée*, en perte de vitesse à l'échelle mondiale, est primordial pour l'avenir de l'agriculture du continent africain. Les systèmes de production agricole d'une grande majorité d'agriculteurs entretiennent-maintiennent cette biodiversité semencière d'autant plus essentielle pour adopter des stratégies d'adaptation efficaces face aux aléas climatiques qui s'intensifient. Comment préserver cette biodiversité, sous quelle forme, et quel rôle les agriculteurs ont-ils à jouer ?

La question de *l'accès des paysans à des semences de qualité*, adaptées à leurs contextes culturaux et à leurs besoins est majeure. Vu la perte d'autonomie semencière de nombreux agriculteurs dans les pays du Nord, la question du maintien de cette autonomie au Sud est un défi pour les organisations paysannes. Les modèles d'organisation des systèmes semenciers sont interrogés, ainsi que les stratégies des multinationales dans le processus de privatisation du secteur et de mise sous dépendance des paysans. ■

Origine des variétés actuellement utilisées au Burkina et au Mali

Cultures	Origine des variétés	Observations
Fonio, Gombo, etc.	Prédominance de variétés paysannes*	Sélections et multiplications essentiellement paysannes
Mil, Sorgho, Niébé	Prédominance de variétés paysannes avec également des variétés issues de centres publics de recherche	Système semencier traditionnel pour les variétés paysannes. Pour les variétés issues des centres publics, diffusion de semences certifiées. Quelques projets de sélection participative (cf. FFEM Sorgho et Mil Mali et Burkina, par exemple voir l'article pages 20-21)
Manioc, Igname, Patate douce	Prédominance de variétés paysannes. Quelques variétés sont issues de centres publics de recherche (Cf. IITA Ibadan)	Sélections et multiplications encore principalement paysannes des tubercules et boutures. Diffusion de paysan à paysan de variétés de Manioc résistantes aux viroses et venant de centres publics
Maïs et Riz irrigué	Prédominance de variétés issues de centres publics de recherche	Pour chaque variété adaptée à une zone donnée, diffusion importante de semences certifiées puis multiplications paysannes
Coton	Prédominance de variétés issues de centres publics de recherche	Multiplication des semences gérées par les filières coton (cf. article pages 30-31)
Coton Bt	Monsanto a inséré ses gènes Bt brevetés dans une variété STAM issue de la recherche togolaise	Monsanto perçoit des royalties mais, en toute « légalité » n'a rien versé au centre de recherche public togolais ayant produit la variété initiale. Multiplication des semences gérée par la Sofitex du Burkina
Cultures maraîchères de contre saison froide		
Oignon	Variétés paysannes parfois améliorées par des centres publics. Egalement des obtenteurs privés (ex : Technisem et sa filiale sénégalaise Tropicasem)	Le violet de Galmi est une variété population* améliorée par l'IRAT dans les années 70 (cf. GDS no. 45, décembre 2008, Patrick Delmas et article p. 22). Les paysans du Niger maîtrisent bien la production de semences d'oignon
Tomate	Principalement des variétés d'obtenteurs privés (UE, Asie mais aussi Tropicasem implanté au Sénégal)	L'auto-production de semences est parfois pratiquée mais avec des résultats plutôt décevants
Pomme de terre	Plants venant de l'UE (obtenteurs privés des Pays-Bas et de France)	Parfois utilisation d'une partie de la production comme plants mais les résultats sont peu satisfaisants (si l'on excepte le Fouta Djalon de Guinée qui bénéficie d'un climat favorable)
Bisannuelles de type carotte, persil	Principalement des variétés d'obtenteurs de l'UE ou d'Asie	Ces bisannuelles ne montent pas à graine en climat tropical (le froid est nécessaire pour induire cette montée à graine)

Droits des agriculteurs sur leurs semences: le long chemin entre la conservation in et ex situ

Didier Bazile (didier.bazile@cirad.fr), Harouna Coulibaly (hscoulibaly@yahoo.fr), Enrique Martinez (enrique.martinez@ceaza.cl)

La complémentarité entre les formes de gestions ex situ et in situ pour les plantes cultivées ne fait plus aujourd'hui débat mais l'analyse des savoirs et des pratiques mobilisés dans chacun de ces registres permet de repositionner chaque acteur et sa fonction dans la conservation de la biodiversité agricole.

▸ Didier Bazile est agroécologue, docteur en géographie, chercheur du Cirad. Spécialiste de la conservation *in situ* de la biodiversité en agriculture, il travaille en lien étroit avec les agriculteurs des pays du Sud.

▸ Harouna Coulibaly est agronome, docteur en géographie. Chercheur à l'Institut d'économie rurale (IER) au Mali, il est responsable d'un projet d'accompagnement des paysans dans leur gestion de la biodiversité.

▸ Enrique A. Martinez est biologiste marin et docteur en biologie, chercheur au Centre d'études avancées en zones arides (CEAZA, Chili). Il est responsable de projets d'études sur les aspects génétiques, physiologiques, fonctionnels et agronomiques du quinoa du Chili.

À chacun sa conservation. Si nous nous plaçons sur les enjeux de la conservation de la bioversité à l'échelle mondiale et que nous considérons la question de l'intérêt de la biodiversité agricole pour l'alimentation et l'agriculture, alors il faut avoir en tête que près de 7 000 espèces de plantes sont consommées dans le monde. Mais, d'un autre côté, seulement 100 parmi elles ont aujourd'hui une importance alimentaire significative car elles apportent à elles-seules 90 % des calories [végétales] de notre alimentation. Plus inquiétant encore, 75 % des calories sont apportées par seulement 12 espèces cultivées, parmi lesquelles le blé, le maïs et le riz couvrent 60 % de nos besoins énergétiques.

Cette réduction de la diversité cultivée non seulement appauvrit notre régime alimentaire, mais aussi affaiblit notre agriculture. C'est pourquoi, depuis les années 60, différents projets ont vu le jour pour collecter ce patrimoine agricole et le conserver.

En agriculture, beaucoup de ressources phytogénétiques sont le résultat d'une sélection et amélioration par les agriculteurs depuis les origines de l'agriculture. De plus, la diversité *in situ* des plantes alimentaires est concentrée dans des régions particulières du monde, très souvent différentes des zones riches d'autres formes de biodiversité. Ces « centres de diversité » en agriculture restent largement situés dans les pays en développement où l'agriculture traditionnelle a permis de conserver une diversité de milieux exploités. Les systèmes de production traditionnels agricoles s'appuient encore sur une large diversité génétique maintenue par les pratiques locales de gestion de semences. Les semences paysannes fournissent les matières premières à la production agricole et sont un réservoir d'adaptabilité génétique pour faire face aux changements économiques et environnementaux.

Il nous apparaît donc essentiel de s'intéresser à l'approvisionnement en semences pour les différentes agricultures puisque c'est à partir de là que se construit la diversité des plantes cultivées grâce à la gestion et à la sélection des variétés locales. En se référant à la classification des plantes d'intérêt alimentaire de la FAO, le Mali est le deuxième pays au monde après le Burkina Faso à assurer l'essentiel de la satisfaction de ses besoins alimentaires avec le sorgho et le mil (FAO, 1996). Ces céréales occupent 75 % des superficies cultivées et les collections de variétés locales réalisées dans le passé ont permis de rassembler plus de 800 accessions* ou types différents. Malgré une agriculture vivante, intégrant au quotidien ses variétés locales, l'érosion variétale atteint jusqu'à 60 % des écotypes* dans le Sud du Mali sur les 20 dernières années et entraîne une perte irréversible de la diversité génétique. La mise en place de programmes de conservation de l'agrobiodiversité, qui considère toute l'ampleur de cette diversité cultivée, devient de plus en plus urgente.

« Les champs paysans constituent une "mine d'or" pour la diversité génétique »

Une première option, la conservation en dehors de son habitat naturel. Aujourd'hui, au travers de campagnes internationales de prospection, des millions de semences sont stockées dans des centaines de banques de gènes du monde entier, aux fins de conservation et d'utilisation. L'interdépendance des pays est particulièrement forte en ce qui concerne les ressources génétiques des plantes cultivées. Les systèmes de production alimentaire et agricole de tous les pays sont largement tributaires des ressources génétiques de plantes domestiquées dans une région du monde, puis développées dans d'autres pays et régions depuis des centaines ou des milliers d'années. Par conséquent, l'attribution de la propriété et les différentes manières de « partager les avantages » tirés de ces ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont fondamentalement différentes des méthodes qui pourraient s'appliquer à des espèces « sauvages ».

Depuis les années 60, de nombreuses missions de prospection et de collecte ont été organisées par des organismes internationaux (FAO, Icrisat, Orstom (actuel IRD), etc.) en collaboration avec les instituts nationaux de recherches agricoles des pays africains. Les écotypes des céréales africaines issus de ces collectes sont conservés dans les principaux centres de conservation des collections que sont l'Icrisat (Niger, Inde) pour le mil, le sorgho et, l'IRD (France) pour le fonio, le mil, et le sorgho. Malheureusement, la conservation des semences *ex situ** (en chambres froides) pose des problèmes spécifiques pour la conservation des semences en dehors de leur milieu d'origine. Périodiquement, il faut les cultiver pour disposer de semences viables. Comme elles ne sont pas placées dans leurs écosystèmes naturels durant cette campagne de culture pour leur renouvellement, la co-évolution avec la microflore du sol ou avec les parasites locaux et l'adaptation qui devrait s'en suivre, sont absents.

D'autre part, lors de la prospection de l'Orstom en 1978, plus de 800 écotypes de sorghos ont été recensés au Mali. Une collection complète des accessions* issues de ces prospections a été répartie dans les 6 centres régionaux de la recherche agronomique du Mali. Le budget de l'État malien ne permet pas de maintenir cette collection sous forme d'une banque de gènes *ex situ*. En effet, dans les instituts nationaux de recherche, les structures de conservation sont souvent défectueuses et l'entretien des collections permet ➲

rarement de maintenir un taux satisfaisant de survie des semences. D'autre part, l'État n'a pas non plus les moyens de poursuivre leur inventaire. Pourtant, ces collections constituent la base pour l'amélioration des variétés dans le futur.

Le maintien dans les systèmes cultivés par les paysans. La conservation *in situ** de la biodiversité est celle que réalisent chaque jour les paysans. Ils sélectionnent chaque année les meilleures plantes de leurs parcelles pour produire les semences de l'année suivante. Pour cela, ils travaillent à partir des variétés héritées de leurs parents, de variétés traditionnelles de la zone, ou venant de zones voisines, des variétés certifiées achetées, à partir desquelles ils puisent le matériau pour les semences de demain et, dans lesquelles ils peuvent parfois intégrer, volontairement ou non, la variabilité génétique des parents sauvages des espèces qu'ils cultivent (manioc, sorgho, mil).

Pour de nombreuses raisons, ces champs paysans constituent donc une « mine d'or » pour la diversité génétique. Ainsi, la variabilité du germoplasme* n'est pas fixée comme dans le cas des variétés certifiées, ce qui permet une évolution constante et une adaptation permanente aux conditions du milieu. La sélection naturelle qui s'opère ainsi facilite l'adéquation des variétés au milieu dans lequel elles sont cultivées du fait de ce large potentiel génétique à la base. Cette diversité génétique est donc un facteur de stabilité de la production paysanne.

Les savoirs traditionnels des paysans permettent d'exploiter ce potentiel génétique en le valorisant sous tous ses aspects économique, social et culturel. La conservation de ce patrimoine agricole *in situ* passe ainsi par son insertion dans la vie et sa reconnaissance quotidienne que ce soit pour un usage alimentaire, cultuel, culturel, ou encore d'adaptation à des conditions climatiques et/ou de sols. C'est pourquoi la conservation *in situ* englobe le patrimoine tangible et intangible de la semence paysanne afin d'en faire une ressource génétique ayant un véritable sens pour les sociétés agraires. La gestion de cette biodiversité agricole, ou agrobiodiversité, se doit donc d'aller bien au delà d'une simple technique que l'on appliquerait à la conservation des variétés paysannes.

Conserver pour partager, ou les limites aux conservations actuelles. Si nous nous plaçons sur les enjeux

Diagnostic participatif des variétés de sorgho dans un village au Mali

© D. Bazile

de la conservation de la biodiversité à l'échelle nationale ou mondiale, il apparaît que chaque mode de conservation pris indépendamment a ses limites.

La disparition des variétés est importante dans un modèle de conservation *in situ* car il y a, à l'échelle de l'exploitation agricole, un renouvellement permanent des variétés cultivées et certaines espèces peuvent même en supplanter d'autres (exemple du remplacement du sorgho par le maïs dans le Sud du Mali). Les échanges de variétés traditionnelles entre paysans ou, l'introduction de variétés améliorées, conduit nécessairement à des changements. À l'opposé, la conservation en banques de semences (*ex situ*) permet de conserver ce qui a pu être collecté pour éviter sa perte définitive lors de sa disparition au champ. Les accessions de la banque de semences, qui représentent la diversité des variétés existantes répertoriées, sont donc moins vulnérables aux catastrophes naturelles, économiques ou climatiques.

De plus, la conservation *in situ* est dynamique c'est à dire que la variété d'aujourd'hui, même si elle porte le même nom que celle de mon grand-père, a été modifiée au cours du temps par les processus de sélection naturelle et du paysan : « je conserve donc une variété en constante évolution qui s'adapte aux changements mais qui n'est plus la même que celle dont j'ai héritée de mes parents. » C'est ce qui la différencie de la variété stockée dans la banque de semences qui est figée : on parle alors de conservation « statique » car il se peut que lors de sa mise en culture dans 25 ou 50 ans, elle ne soit plus adaptée aux conditions de l'environnement. L'entité « variété » n'est donc pas forcément l'objet à maintenir *ex situ* mais plutôt le germoplasme et les gènes d'intérêt (ressources génétiques) qu'elle représente.

La question qui surgit alors est : « Mais pour qui conserver in ou *ex situ* ? » On pose ainsi directement la question de l'accès aux ressources génétiques et de la possibilité de poursuivre le travail d'amélioration des variétés. Dans le cas de l'*in situ*, les règles sociales de la communauté déterminent en général le libre accès pour tous aux ressources génétiques. L'accès aux collections *ex situ* est formalisé au travers de contrats tant pour les banques publiques que privées. La disponibilité pour le paysan des semences stockées dans ces banques de semences est quasi nulle sauf exception, comme c'est le cas dans les programmes de recherches participatives (cf. article page 20).

Cette brève comparaison met bien en exergue la nécessité de tirer le meilleur parti de chaque mode de conservation pour améliorer au final la préservation des variétés cultivées. Il est cependant regrettable que le paysan soit tant déconnecté de la conservation *ex situ*, alors que les sources de semences qui alimentent le système dépendent surtout de lui.

« Reconnecter les formes de conservation c'est reconnaître le travail d'améliorateur du paysan »

Reconnecter les conservations par un véritable droit des agriculteurs, pour un accès illimité du paysan à leurs semences. Lorsque sont élaborées les lois de protection des variétés végétales, il n'est que trop rarement fait état du travail d'amélioration génétique de générations de paysans : on pourrait parler de l'origine ultime des semences au travers de différentes phases de domestication et d'enrichissement à partir des parents sauvages. Ce travail de longue haleine porté par des générations de petits agriculteurs souvent isolés, sans voix et sans vote pendant les phases d'élaboration et d'approbation de ces lois, fait qu'ils perdent le fruit de leur travail alors qu'il n'a pu être conservé tout ce temps que grâce eux.

Dans des contextes variés d'agricultures, cette diversité de pratiques sert l'amélioration des plantes car toutes ces adaptations se traduisent par de nombreuses variétés paysannes, locales, qui possèdent de fait des caractéristiques propres tant sur les plans agronomique, physiologique, que nutritionnel. Ce sont autant d'antécédents dont les paysans font don à la science lorsqu'ils les remettent à une banque de semences, sorte de « boite noire » à laquelle ils n'ont ensuite plus accès et que seuls les scientifiques (privés ou publics) sont en droit d'utiliser à leur guise pour leurs recherches.

Vouloir reconnecter les formes de conservation, c'est se donner comme objectif ambitieux la reconnaissance du travail d'améliorateur du paysan, ceci pour sortir d'un schéma où il n'est que le fournisseur de quelques grains au scientifique lors de ses missions de prospection.

La proposition de ce travail est extrêmement simple : inclure dans chaque collecte, même au sein d'un pays (hors des cadres de la Convention sur la diversité biologique et du traité international de ressources phytogénétiques de la FAO), *l'obligation pour le collecteur, au nom de la banque à qui il va fournir ces semences, de donner un certificat de traçabilité de ce qu'il reçoit du paysan.* Le paysan (et/ou sa communauté paysanne) est alors reconnu comme fournisseur officiel de semences à une banque bien identifiée, cette reconnaissance n'étant pas limitée au chercheur dans le cadre de sa mission de prospection. Ce certificat doit alors inclure toute l'information nécessaire (code d'entrée, numéro de registre) pour pouvoir localiser l'accession, ou échantillon de sa variété, dans la banque de semences.

Cette première étape exprime la reconnaissance du travail de générations de paysans pour créer ces variétés. L'origine paysanne des variétés peut alors être mentionnée tout au long du processus d'amélioration pour toute variété construite à partir de cette ressource paysanne.

Cette première reconnaissance partielle doit être adossée à une seconde reconnaissance, celle de paysan améliorateur, qui ne peut poursuivre son travail reconnu dans la première étape que s'il dispose lui aussi d'*un accès sans limite au stock de diversité génétique, reconnu comme patrimoine mondial.* Cela doit alors se traduire, à partir du don qu'il a fait de sa variété paysanne, par une garantie de justice et d'équité pour son accès dans le futur. Connaissant la localisation de son accession dans une banque particulière, son code d'identification en son sein, il peut alors à tout moment émettre une demande pour récupérer un échantillon de la semence fournie lors d'une étape de mise en culture de ses semences pour un renouvellement des stocks de la banque. ■

Enjeux de la préservation des « semences paysannes » de sorgho en Mauritanie

Yvan Le Coq (yvan.lecoq@grdr.org), Demba Mamadou Sow (demba.sow@grdr.org)

En Mauritanie, face à un environnement climatique aléatoire et à des conditions de production contraignantes, les producteurs de sorgho cherchent avant tout à préserver une certaine hétérogénéité du matériel végétal pour garantir une récolte au moindre coût, fut-elle de faible niveau.

▸ Yvan le Coq et Demba Mamadou Sow sont respectivement chargé de programme agriculture familiale au GRDR et coordinateur du GRDR Bakel/Matam au Sénégal. Agro-économistes, ils travaillent au GRDR depuis 2008 où ils ont notamment contribué au montage et à la mise en œuvre de plusieurs études et projets d'appui à l'agriculture familiale.

▸ Cet article s'appuie essentiellement sur le résultat des activités du GRDR et de ses partenaires en Mauritanie, plus particulièrement du projet de Relance agricole (financement CF, 2005-2006) et du projet de Sécurisation de la production agro-pastorale (financement CF, CFSI-Fondation de France, Coopération Française, CCFD et CE, 2007-2011).

Si la Mauritanie est très largement excédentaire en viande rouge, elle importe en revanche 70 % de sa consommation céréalière. Pourtant, suite au déficit pluviométrique des années 1970-1980, l'État a consenti de très importants moyens pour le développement de la riziculture irriguée. L'ouverture du pays aux importations de céréales disponibles à des coûts toujours plus bas[1] et les problèmes fonciers découlant des aménagements, expliquent en partie le succès mitigé de cette politique : la moitié des 40 000 hectares aménagés est aujourd'hui abandonnée et les niveaux de production varient fortement, finalement autant que la production obtenue en zones non irriguées, au gré des dispositions prises par l'État pour inciter à la production.

Aussi, et cela en dépit de fortes contraintes environnementales (aléas pluviométriques, risque acridien et aviaire) et politiques (tensions autour de l'accès à la terre, concurrence des importations de blé[2] et riz), la production de céréales obtenue en pluvial ou en zones de décrue, largement dominée par le sorgho, contribue toujours à 50 % de la production céréalière nationale.

De plus, la production de sorgho, peu exigeante en capitaux, concerne quasiment tous les actifs ruraux, contrairement à la riziculture irriguée qui est surtout le fait d'une minorité de producteurs aisés. On peut enfin noter qu'il existe un réel marché du sorgho en Mauritanie, les prix de vente variant selon l'écotype* considéré.

Au regard de ces éléments, la culture du sorgho en Mauritanie apparaît finalement comme aussi stratégique que celle du riz.

Conserver l'hétérogénéité du matériel végétal cultivé : une stratégie centrale dans la gestion des risques agricoles, cohérente avec les contraintes de production. En partenariat avec le Centre national de recherche agricole et de développement agricole (CNRADA), le GRDR a pu confirmer que les producteurs du sud mauritanien cultivent divers écotypes dans les différentes parties de l'écosystème (cf. encadré). Ce procédé leur permet d'étaler les périodes de récolte et de pointes de travail tout en minimisant les risques.

Le sorgho est généralement cultivé en association avec des légumineuses (haricot *niébé*), courges et/ou hibiscus (*bissap*). Avec un outillage manuel, un actif adulte peut cultiver entre ⅓ et ½ hectare et obtenir un rendement fluctuant entre 100 kg et 1 000 kg par hectare, selon les années et le système de culture considéré. La productivité du travail de ces systèmes de culture varie en conséquence (entre 1 et 10 euros par homme jour).

Le milieu étant peu artificialisé (généralement on n'apporte pas d'engrais chimique ou organique, on n'applique pas de traitement chimique préventif ou curatif et le travail du sol reste souvent superficiel), une parcelle cultivée donnée est généralement très hétérogène tant sur le plan de la fertilité, que de la charge hydrique ou de la pression parasitaire. Les producteurs ont donc intérêt à conserver une certaine hétérogénéité au sein de l'écotype qu'ils y sèment pour garantir un niveau de récolte minimal.

Ces systèmes de culture, conçus pour minimiser les coûts de production, s'accommodent d'un marché peu favorable (le blé est disponible partout dans les villages à des prix toujours plus bas que le sorgho, auquel il se substitue souvent) et d'un contexte foncier très inégalitaire (de nombreux producteurs détiennent des droits précaires, quelquefois même non garantis, sur les terres qu'ils exploitent).

La sélection paysanne, un processus progressif, reposant sur une connaissance fine du cycle végétal et l'observation *in situ* des épis et jeunes plants. Les enquêtes conduites par le GRDR et le CNRADA montrent que les paysans mauritaniens auto produisent leurs semences de sorgho. Pour cela, ils repèrent sur les parcelles les épis les plus sains, portant des grains de grand diamètre et remplis. Ces épis, coupés à la maturité juste avant que les panicules ne soient complètement sèches, sont stockés, suspendus au plafond des greniers, durant toute la saison sèche. Lors de la manipulation de ce matériel végétal, les producteurs prennent soin de limiter les risques de contamination par le charbon (champignon s'attaquant aux grains).

Lors des premières pluies, les épis sont battus et, après préparation du sol, le sorgho est semé en poquet d'une dizaine de graines, quelquefois mélangées à des cendres, et souvent en association avec d'autres plantes. Après la levée, le producteur conserve les 3-4 plants les plus vigoureux : cette opération de démariage vient clôturer le cycle de sélection.

Ces pratiques, reposant sur une sélection progressive et in situ du matériel végétal le plus adapté, garantissent presque systématiquement un niveau minimal de récolte.

Il est rare que les producteurs soient à cours de semences car seulement 5 kg de semences par hectare sont nécessaires, second semis compris. En cas de crise exceptionnelle, les échanges entre paysans ou l'achat sur les marchés constituent des réponses courantes.

1. Les pics observés en 2007-2008 et en 1973-1974 ne doivent pas faire oublier que le prix mondial du blé et du riz a été divisé par 2 depuis les années 1950. Dans le contexte mauritanien, cette tendance à la baisse a sans doute été renforcée par l'aide alimentaire qui couvre en moyenne 10 % des besoins céréaliers, soit 5 fois plus que dans les autres pays du Cilss pourtant soumis à des contraintes climatiques similaires (Source : OCDE 2008).

2. Les termes de l'échange entre le blé et de sorgho évoluent de 1/1,2 à la récolte à 1/1,6 à la soudure.

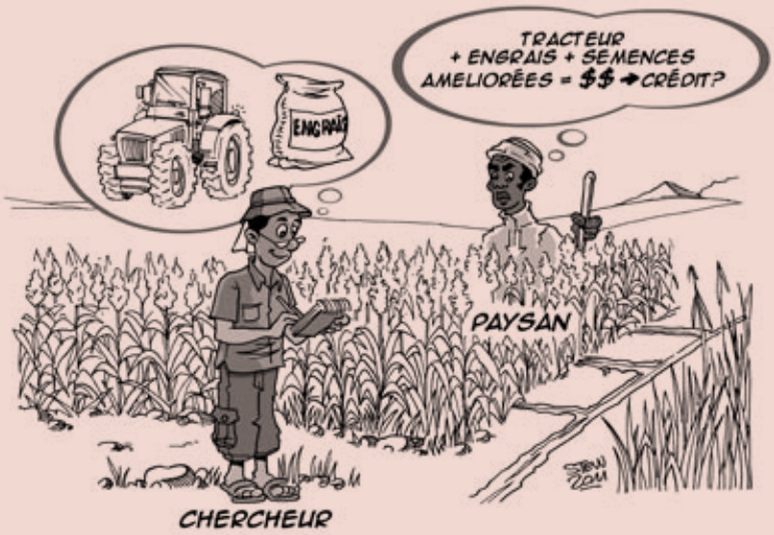

« Semences améliorées » : exigeantes en intrants, elles requièrent des coûts de production élevés au regard de la valeur de la céréale sur le marché

« Semences adaptées » : pratiques paysannes de sélection et de culture : peu ou pas d'intrants, outillage manuel : la diversité des écotypes assure un rendement minimal à moindre coût

Dans ce dernier cas, le producteur achète souvent du « tout venant » (sorgho de consommation) et doit reprendre, sur plusieurs années, le processus de sélection.

On comprend dans ce contexte, l'utilité de constituer des banques de semences décentralisées pour gérer ces situations de crise.

Pourtant, la recherche agronomique sous-régionale reste toujours largement focalisée sur un travail d'homogénéisation du matériel végétal.

Les différents ateliers organisés par le GRDR et ses partenaires en Mauritanie et en région de Kayes (Mali) en 2009 et 2010 suggèrent en effet que la recherche travaille encore largement à la sélection de variétés homogènes à « haut potentiel de rendement » mais exigeantes en intrants et n'exprimant leur potentiel que dans un environnement contrôlé. En dépit de multiples tentatives d'introduction, ces variétés restent peu ou pas cultivées en milieu paysan car elles s'y révèlent fragiles et finalement moins performantes que les écotypes paysans. Si certains centres de recherche ont récemment entrepris de conserver le patrimoine, en Mauritanie, le catalogue semencier national ne compte toujours que 1 écotype paysan de semence de sorgho alors que le CNRADA en a identifié 54.

Un rapprochement nécessaire de la recherche et des producteurs pour garantir la préservation du patrimoine semencier *in situ*. Cette expérience montre qu'il n'y a pas de « bonne semence » dans l'absolu. La recherche ne peut faire l'économie d'une analyse approfondie, avec les producteurs, des contraintes pesant sur la production pour effectivement contribuer à l'approvisionnement en semences adaptées.

Un travail d'appui à la gestion de stocks semenciers décentralisés et d'encouragement des échanges entre producteurs pourrait, dans un premier temps, s'avérer très utile. La constitution d'un « réseau semencier transfrontalier » dans le bassin du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie et Sénégal) sur lequel le GRDR et ses partenaires (services déconcentrés, élus locaux, réseaux d'organisations paysannes, centres de recherche) réfléchissent actuellement a ainsi pour ambition de favoriser la préservation et l'enrichissement de la diversité de semences de sorgho adaptées à différents contextes économiques et à des situations climatiques en forte évolution.

Ceci serait un élément à l'émergence de conditions de production plus incitatives et sécurisées. ■

Les principaux écotypes de sorgho cultivés en Mauritanie

Dans les zones non inondables, où la pression foncière est faible, on rencontre essentiellement des écotypes à panicule lâche ou semi lâche dont le cycle n'excède pas 3 mois : « nienico », « chouettra », « hanini », « sidi nieleba », « mamouma », « ndabiri ». Moyennement appréciés par les consommateurs, ils s'accommodent de sols sablo limoneux, supportent relativement bien les périodes de déficit hydrique qui surviennent régulièrement, mais s'avèrent souvent plus appétés par les oiseaux que les variétés de bas-fonds (cf. ci-dessous). Leur rendement n'excède généralement pas 600 kg/ha. Ces écotypes sont surtout cultivés pour gérer la soudure.

Dans les zones inondables, le long des oueds, où la pression foncière est la plus importante, on cultive essentiellement des types variétaux à panicule compacte dont le cycle s'étend de 4 à 6 mois en fonction de l'écotype considéré : « fella », « taghalit », « bougedra », « gadiaba ». Il s'agit des variétés les plus appréciées par les consommateurs. Elles supportent les excès d'eau, fréquents dans cette partie de l'écosystème, et préfèrent les sols à dominante argilo limoneuse. La fertilité est à ce niveau renouvelée par les apports de limons transportés par les oueds. Leur rendement peut dépasser 1 tonne/hectare.

Sélection variétale au Burkina Faso : un nouveau type de partenariat entre chercheurs et agriculteurs

Kirsten vom Brocke (kirsten.vom_brocke@cirad.fr), Gilles Trouche (gilles.trouche@cirad.fr), Henri Hocdé (henri.hocde@cirad.fr), Nonyeza Bonzi (ugvbm@fasonet.bf)

Voici une expérience originale de sélection variétale de sorgho, conduite via une étroite collaboration entre chercheurs et agriculteurs au Burkina Faso. Présentation du principe, de la méthode, des résultats et de quelques recommandations.

▸ Kirsten vom Brocke et Gilles Trouche sont chercheurs et sélectionneurs sorgho au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad). Kirsten travaille actuellement à l'*International Crops Research Institut for the semi-arid Tropics* (Icrisat) à Bamako. Gilles a mis en œuvre les premières actions de sélection participative de ce programme en tant que chercheur à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (Inera) au Burkina Faso.

▸ Henri Hocdé est chercheur agronome-système au Cirad.

▸ Nonyeza Bonzi est le président du comité céréales de l'Union des groupements pour la commercialisation des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun (UGCPA).

Dans la Boucle du Mouhoun, au Nord-Ouest du Burkina Faso, le sorgho est la culture dominante, surtout pour les exploitations ne cultivant pas de coton et ayant de ce fait peu accès aux engrais[1]. Ces 40 dernières années, des conditions climatiques plus erratiques (sécheresse, début tardif de la saison de pluies, etc.) ont conduit à l'abandon des variétés locales de cycle long. En 2001, la recherche (Inera et Cirad), les organisations de producteurs[2] et la Direction régionale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (DRAHRH) s'associent pour mettre en œuvre un projet sur la préservation de la biodiversité et l'amélioration variétale. Le président de l'UGCPA insiste alors sur le besoin d'augmenter la production de sorgho et de mettre à la disposition des membres de l'Union des semences de qualité de variétés bien adaptées aux systèmes locaux de production.

Démarche participative : mode d'emploi. G. Trouche, présente les objectifs de l'intervention du programme de recherche Inera/Cirad à Saria : « *Nous n'avions pas encore travaillé dans cette région et nous ne savions pas si nos variétés améliorées y étaient adaptées et répondaient aux besoins des producteurs. C'est pourquoi nous voulions démarrer ce projet par des essais poursuivant plusieurs objectifs : i) impliquer les producteurs dans la sélection des variétés, ii) leur offrir plusieurs options disponibles, iii) identifier leurs préférences et besoins* ».

Conduite avec l'UGCPA, cette recherche a donc démarré par une série d'essais variétaux mis en place dans les villages de Lekuy et Sanaba en 2002 et 2003 à partir de variétés de sorgho choisies par les chercheurs: « *Nous avons choisi différents types de variétés qu'on estimait adaptées à cette région. En plus de nos variétés améliorées, nous avons prélevé dans la banque de semences de Saria (collection conservant des échantillons de semences des diverses variétés de sorgho) des variétés locales jadis collectées dans cette région. Connaissant la tendance à l'abandon des variétés tardives, nous avons aussi choisi des variétés de cycle court originaires d'autres régions du Burkina. Nous avons également ajouté des variétés présentant un grain bien blanc, bien vitreux et dur* » raconte G. Trouche. Une large gamme de variétés est donc présentée aux agriculteurs ; 20 à 40 producteurs dans chaque village les évaluent pendant deux ans selon une méthode combinant deux types d'exercices : des votes (préférentiels) où les producteurs, soit en groupe soit individuellement, désignent dans les essais les variétés préférées qu'ils souhaiteraient cultiver dans leur champs ; et des discussions en groupe pour mieux comprendre leurs critères de choix et préférences.

La présentation de nouvelles variétés dans les essais au champ a suscité beaucoup d'intérêt chez les producteurs : « *Nous recherchons des variétés d'un rendement en grain élevé avec des tiges qui se prêtent à la production de nattes ou fournissent un bon fourrage, donc de longues tiges qui ne cassent pas, et avec des talles (tiges secondaires) qui produisent des panicules ; ces variétés sont présentes parmi celles qui sont évaluées* » expliquent Ourokuy Kaza et Palu Coulibaly, producteurs à Sanaba. Les essais ont aussi reçu leur part de critiques, comme à Lekuy en 2002 où les participants ont jugé les variétés trop tardives : « *Nous avons vu dans les essais beaucoup de variétés qui ne s'adaptent pas dans notre système, elles sont trop tardives* ». Un groupe de femmes de Lekuy a ajouté que « *Pour produire cette variété améliorée, il faut apporter de l'engrais ou du fumier, mais nous n'y avons pas accès* ».

La demande des producteurs a déterminé la suite du travail. Les dispositifs expérimentaux des essais conduits entre 2004 et 2006 ont inclus différents modes de gestion de la fertilisation (doses d'engrais minéral recommandées par la recherche, apport de fumure, association sorgho-niébé), ainsi que l'accès aux semences de ces variétés (formations en production de semences) ; l'avis final des consommateurs est également indispensable car il faut un type de grain qui satisfasse les goûts de la famille et les critères du marché : ainsi, des tests de dégustation du tô ont été organisés après les essais.

À la fin de 2005, quatre variétés d'origine locale et une variété améliorée à grain rouge (IRAT 9) ont été retenues pour la production de semences par l'UGCPA. Avec leur cycle précoce, toutes se prêtent à un semis tardif. Les variétés Kapelga et Raogo proviennent d'autres régions du Burkina ; Gnossiconi et Flagnon sont d'anciennes variétés collectées dans cette région il y a plus de 40 ans. Les producteurs ont justifié leur abandon, à l'époque, à cause de leur précocité (trop de dégâts d'oiseaux). En plus de leur précocité, elles sont appréciées pour leur productivité, la stabilité de leur rendement et leur qualité de grain. Elles possèdent aussi certains traits spécifiques : Kapelga a des grains clairs sans tâche, très attractifs car le tô sera « *blanc comme celui de maïs* » ; Raogo a de gros grains qui « *donnent beaucoup de farine* ». La réintroduction de Gnossiconi et Flagnon dans cette zone contribue à préserver la diversité génétique locale.

Les capacités de production de semences de la station de recherche de l'Inera à Saria étant limitées, l'Inera, l'UGCPA, la DRAHRH, le Cirad et l'Icrisat ont cherché d'autres voies pour organiser une production décentralisée de semences : formations

1. La filière coton étant intégrée, l'engrais est fourni à crédit aux paysans membres d'une organisation de producteurs de coton.
2. L'Union de groupements pour la commercialisation des produits agricoles (UGCPA/BM).

© K. vom Brocke

en production de semences (opérations culturales, normes de certification, documentation, etc.), visite des parcelles par les sélectionneurs et la DRAHRH, actions régulières de « marketing » (foires, émissions radio, échanges paysans). L'UGCPA a ainsi augmenté sa production de semences certifiées (principalement Gnossiconi et Kapelga) de 3 tonnes en 2006 à plus de 50 tonnes en 2009.

N. Bonzi, producteur et responsable de la production de semences au sein de l'UGCPA : « *La grande nouvelle de l'année dernière est le fait que les variétés sélectionnées de manière participative par les producteurs du projet sont reconnues à l'échelle du pays. Les producteurs de l'UGCPA ont fourni une partie de leurs semences à l'opération de collecte de semences de l'État*[3]. *Les bénéficiaires de cette opération étaient principalement des producteurs (de zones) défavorisés, et les variétés proposées par l'UGCPA se sont révélées adaptées et performantes, même dans des conditions de production difficiles. L'Union Nationale des producteurs de semences du Burkina Faso (UNPSB) a (re)demandé des semences de Gnossiconi et Kapelga à l'UGPCA pour la saison de culture 2010* ».

Recommandations pour un meilleur accès aux ressources génétiques pour les producteurs. Ce travail dans la Boucle du Mouhoun illustre comment, ensemble, chercheurs et agriculteurs ont identifié de nouvelles variétés qui s'adaptent aux systèmes et objectifs de production des agriculteurs. Pour que cette recherche génère des revenus (via la commercialisation de semences) et procure un bénéfice aux communautés rurales au-delà de la zone d'intervention du projet, l'implication d'une organisation paysanne est capitale, tout au long du processus depuis la sélection variétale jusqu'à la diffusion.

Les variétés Kapelga et Gnossiconi, dont la production de semences est reconnue au niveau national, constituent un des résultats les plus importants du travail. Elles ne sont cependant pas issues d'un lourd travail de création variétale (à partir de croisements puis d'étapes de sélection) mais plutôt de toute une série d'interactions continues entre chercheurs, agriculteurs et techniciens dans le cadre d'actions d'évaluations variétales décentralisées, avec ses différentes phases et modalités particulières (diagnostic des besoins, visites de terrain, essais au champ et en cuisine, analyses partagées des résultats, modes de prise de décisions, genre, etc.). De plus, cette démarche valorise le travail des chercheurs qui ont collecté ces variétés et les ont (précieusement) conservées dans les banques de semences *ex situ*. L'importance de ces ressources génétiques locales, comme celle de Saria, et de leur mise à disposition des agriculteurs, ressort bien avec le cas des variétés Gnossiconi et Flagnon, dont la précocité, jadis cause de leur abandon, est devenue un critère majeur d'acceptation. ■

3. Action de promotion et de sécurisation de l'accès aux semences améliorées des cultures vivrières.

« Si les grains de cette variété ne sont pas durs, je doute de la qualité du tô »

Le tô est un plat très courant au Burkina Faso. Fait à base de farine de mil ou de sorgho et d'eau, il se présente sous la forme d'un porridge consommé avec une sauce. Un bon tô doit être compact, ferme, consistant et se conserver pendant plusieurs jours. Avec les variétés de type local (*guinea*), les producteurs et surtout les productrices savent bien juger la qualité du tô. En regardant une panicule d'une variété locale, Sama Hatamou de Lekuy explique que « *le tô sera très bien parce que les grains sont bien mûrs, durs et blancs, lorsqu'on les pile*[1], *ils deviennent blancs et il n'y aura pas de brisures* ». Vis-à-vis de variétés améliorées (*caudatum*), qui ont des grains différents, les jugements sont beaucoup plus réservés. Les femmes, surtout, pensent que « *les grains de cette variété ne sont pas durs, il y aura beaucoup de pertes lorsqu'on la pilera. Je doute de la qualité du tô* (Luci Faho) », et s'interrogent car « *nous ne savons pas ce que les variétés caudatum peuvent donner comme qualité de tô* » (groupe des femmes à Lekuy). Une évaluation de la qualité de tô est donc absolument indispensable.

1. Opération réalisée traditionnellement avec un pilon dans un mortier qui consiste à séparer l'enveloppe externe du grain (péricarpe) et le germe du reste du grain qui sera ensuite broyé en farine.

Violet de Galmi, après la marque, l'IG !

Inter-réseaux (inter-reseaux@inter-reseaux.org)

Après être passé très près de l'usurpation d'un droit de propriété intellectuelle sur la variété d'oignon « Violet de Galmi » en 2008, où en sont les Nigériens dans l'enregistrement et la démarche de certification de cet oignon si réputé ? Enquête.

▸ Les informations contenues dans le présent article sont issues d'un entretien avec Moumouni Assane Dagna (m.dagna@yahoo.fr), docteur en développement rural et ingénieur agroéconomiste au ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Niger.

▸ Cet article fait écho à celui paru dans la revue *Grain de sel* nº 45 de début 2009 : « *Le Violet de Galmi est-il menacé ?* » Télécharger l'article : http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/45-economies-rurales-au-dela-de-l/article/le-violet-de-galmi-est-il-menace

Nous recommandons au lecteur de lire cet article dans un premier temps afin d'avoir tous les éléments du début de l'histoire du Violet de Galmi !

On dit du Violet de Galmi qu'il est le plus célèbre des oignons ouest africains. Originaire de la vallée de la Maggia, dans la région de l'Ader au Niger (à 500 kilomètres de Niamey), cet oignon y est cultivé depuis plusieurs siècles.

Rappel historique sur l'origine d'une variété phare de la sous région. Après 10 années de sélection réalisée par les chercheurs de l'Irat[1] (1965 et 1975), il ne restait que 4 ans de travaux pour stabiliser la variété avant de pouvoir multiplier la semence du Violet de Galmi, quand l'Inran[2] fut créé pour se substituer à l'Irat. Centré sur les céréales locales de par le contexte de crise alimentaire, l'Inran abandonna alors la recherche sur l'oignon malgré l'important capital de variétés légué par l'Irat. Dans les années 80, la FAO poursuivit ces travaux de sélection au Sénégal. Suite à cela, des anciens de l'Irat créèrent Technisem, une société de production de semences, et sa filiale sénégalaise, Tropicasem, et ils achevèrent la sélection variétale du Violet de Galmi par la multiplication des semences en vue de les commercialiser.

En 1984-85, une nouvelle sécheresse poussa le Gouvernement du Niger à promouvoir les cultures de contre saison, ce qui permit aux premiers sachets de semences sélectionnées en provenance de Technisem d'y être vendues et massivement vulgarisées. Aujourd'hui, les semences améliorées du Violet de Galmi sont essentiellement commercialisées par Technisem via ses filiales en Afrique de l'ouest et même au-delà du continent.

Du « Violet de Galmi » au « Violet de Damani » : l'arbitrage de l'OAPI. Suite à la révision en 1999 de l'Accord de Bangui*, notamment par l'ajout de l'annexe X consacrée à la protection des obtentions végétales, les États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)* ont été appelés à bénéficier des dispositions transitoires en enregistrant leurs variétés anciennes via des Certificats d'obtentions végétales* (COV), permettant ainsi la reconnaissance du droit de propriété au pays qui l'abrite.

C'est ainsi que la Société Tropicasem, partant du principe qu'elle avait longtemps diffusé le Violet de Galmi, dépose en 2006 une demande de COV pour cette variété. Informés à l'occasion d'une foire paysanne au Sénégal, les organisations de producteurs du Niger, conduites par l'Anfo, amènent leur gouvernement à réagir. L'OAPI refuse alors l'attribution du COV à Tropicasem pour le Violet de Galmi. C'est ainsi que Tropicasem a dû renommer sa variété « Violet de Damani » mettant ainsi fin au différend qui l'oppose à l'État du Niger.

Le Violet de Galmi rate le COV officiel, mais gagne la reconnaissance. La date limite de dépôt des dossiers de demande de COV par les pays était fixée au 31 décembre 2009. Or le gouvernement du Niger, préoccupé à revendiquer le droit de propriété du Violet de Galmi face à la démarche de Tropicasem, et face à des lenteurs administratives, n'a pas pu défendre à temps son dossier à l'OAPI.

Si la variété Violet de Galmi n'est donc pas aujourd'hui protégée par un COV pour le compte du Niger, l'affaire Tropicasem a fait grand bruit notamment au sein de l'OAPI qui la reconnaît aujourd'hui « officieusement » comme une variété dont la propriété revient au Niger ne serait-ce que par l'indication de la provenance géographique « Galmi ».

Après la marque collective, l'Anfo engage le processus d'IG. Déposée le 1er août 2007 à l'OAPI, la demande d'enregistrement de la marque collective « Anfo, Violet de Galmi » a finalement abouti en juillet 2010. Cette marque est un signe distinctif destiné à permettre aux consommateurs de distinguer le Violet de Galmi produit par les membres de l'Anfo.

Concernant l'Indication géographique (IG), le processus débuté en 2009 est encore en cours. L'IG sur le Violet de Galmi doit permettre de lier le produit à son terroir, à la fois sur les spécificités des techniques culturales, du terroir et des qualités organoleptiques qui en découlent, afin de produire du Violet de Galmi avec une qualité supérieure. Ainsi, une fois l'IG validée, tout producteur de la zone géographique délimitée n'ayant pas observé les spécifications du cahier de charge ne pourra avoir le droit d'apposer le signe de l'IG sur son produit.

Entre le Coafev et l'OAPI, un dialogue à renforcer ? Dans la poursuite de son objectif de valorisation des résultats de la recherche entreprise en Afrique, la FAO a élaboré un Catalogue ouest africain des espèces et variétés végétales (Coafev*) avec l'appui de l'Institut du Sahel sur la base des informations fournies par 17 pays membres de la Cedeao, de l'UEMOA et du Cilss. Ce catalogue présente la liste limitative des variétés ou types variétaux dont les semences peuvent être produites et commercialisées dans ces pays. Il est constitué par la somme des variétés inscrites dans les catalogues nationaux des États membres, qui sont des variétés homologuées reconnues « Distinctes, Homogènes et Stables » (DHS). Sept oignons figurent dans ce catalogue , dont le Violet de Galmi.

La question des enjeux financiers liés à ces diverses formes de protection de variétés reste à explorer. Quel est le coût de l'inscription d'une variété à l'OAPI ? Y a-t-il des redevances à payer ? Qu'est-ce que la mise en place de l'IG impliquera en terme de coût ? Affaire à suivre… ■

1. Institut de recherche en agronomie tropicale (organisme français).
2. Institut national de recherche agronomique du Niger.

OGM, où en est-on ?

Inter-réseaux (inter-reseaux@inter-reseaux.org)

Cet article fait un état des lieux de la place des plantes génétiquement modifiées dans l'agriculture mondiale, avec un focus sur le continent africain. Face aux nouveaux enjeux liés aux filières semencières notamment privées, il propose aussi des éléments pour alimenter le débat « OGM et sécurité alimentaire ».

▸ Cet article a été rédigé en partie sur la base de :
– « Les plantes génétiquement modifiées peuvent-elles nourrir le Tiers-Monde ? », V. Beauval, M. Dufumier, Revue Tiers Monde, 2006/4 (nº 188) : (pp. 739 à 754)
– « A-t-on vraiment besoin des OGM pour nourrir le Monde ? », Marion Desquilbet, fév. 2010.

Pour en savoir plus sur les OGM :
– Interview « OGM, du Mali au Burkina Faso : quels enjeux ? », GDS nº 44, 2008 : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/GDS44_p09-10_Forum_OGM.pdf
– Bulletin de veille thématique Spécial OGM nº 132, 2008 : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/bdv132ogm.pdf
– Rubrique « repères » de GDS nº 45, 2009, « Les OGM, c'est quoi ? » : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_29-30OGM.pdf

L'année 2010 est la quinzième année de commercialisation des cultures « génétiquement modifiées » (GM) sur notre planète. Quelle a été la progression de la mise en culture de ces Plantes génétiquement modifiés* (PGM) ?

À l'échelle mondiale, les PGM gagnent du terrain… Selon la FAO, le monde compterait plus de 1,5 milliards d'hectares cultivés en cultures annuelles. En 2010, l'ISAAA, une source non indépendante, indique que 15,4 millions de paysans, issus de 29 pays, auraient cultivé 148 millions d'hectares de PGM, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année 2009. Huit de ces 29 pays (USA, Brésil, Argentine, Inde, Canada, Chine, Paraguay et Pakistan) abriteraient 96 % de ces cultures génétiquement modifiées. Plus de 90 % des PGM seraient cultivées sur le continent américain. Les superficies cultivées en PGM en Asie et en Afrique sont certes en croissance, mais elles sont encore faibles en regard des superficies annuellement cultivées sur ces deux continents.

Sur ces 29 pays, 19 sont des pays émergents (dont la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Argentine et l'Afrique du Sud) et 10 sont des pays industrialisés. De plus, 30 autres pays importent des produits issus des cultures GM, en premier lieu le tourteau de soja GM qui rentre dans la composition des rations alimentaires pour animaux dans les pays de l'Union européenne (UE) et de la Chine.

En termes d'espèces, le soja reste largement en tête des PGM (50 % des surfaces cultivées) suivi du maïs (31 %), du coton (14 %) et du colza (5 %). Près de 80 % des surfaces (soja et majorité du maïs) sont destinées à nourrir les animaux. Seule l'huile extraite du colza a un usage principalement alimentaire pour les humains.

Les superficies restent négligeables sur le continent européen. Selon une étude récente (Les Amis de la Terre, 2011), les surfaces agricoles cultivées avec des PGM dans l'UE ont reculé de 23 % en 2010 comparé à 2008. Seuls deux PGM sont actuellement cultivées dans l'UE : le maïs MON 810 de Monsanto et la pomme de terre Amflora de BASF. Ces deux types de cultures ne couvraient plus que 82 254 hectares en 2010 contre 106 739 ha en 2008 dans les huit pays de l'UE qui les autorisent. Mais au sein de l'UE, les choix divergent. L'Espagne abrite plus de 80 % des champs de PGM de l'Union alors que la Bulgarie a rejoint début février les pays interdisant leur mise en culture (c'est-à-dire la France, l'Allemagne, la Hongrie, le Luxembourg, la Grèce et l'Autriche).

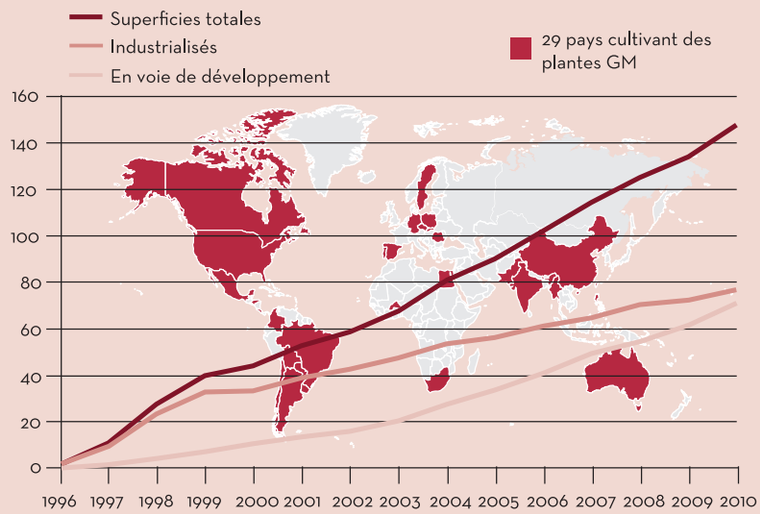

Évolution des surfaces de PGM dans le monde entre 1996 et 2010
Source Clive James, 2010

Et en Afrique, quelle évolution ? Selon les données de l'ISAAA, l'Afrique du Sud est le premier pays du continent africain du point de vue des surfaces cultivées. Seuls 3 pays en sont au stade de leur commercialisation : l'Afrique du Sud (2,2 millions d'ha de maïs, coton et soja), l'Égypte (inférieur à 100 000 hectares de maïs) et le Burkina Faso. Ce dernier présente la deuxième plus grande augmentation des surfaces cultivées en PGM en 2010 : les superficies de coton Bt en 2010 auraient augmenté de 126 % pour atteindre 260 000 hectares, contre 115 000 hectares en 2009, avec un taux d'adoption de 65 %. Ces superficies seraient cultivées par 80 000 agriculteurs. Par contre, selon certains chercheurs non liés à l'ISAAA, des paysans burkinabés auraient été déçus par les performances des cotons Bt dont les semences entraîneraient un surcoût très voisin du coût des insecticides qu'elles permettraient d'économiser.

Si le Burkina Faso a été le premier pays d'Afrique de l'Ouest à adopter en 2006 une législation autorisant les PGM (mise en application deux ans plus tard), le Mali l'a suivi en 2008, malgré la vive opposition de nombreuses organisations de la société civile ; le décret d'application de la loi sur la biosécurité a d'ailleurs été publié fin 2010 et les expérimentations de PGM devraient commencer à l'hivernage 2011-2012. Le Sénégal et le Togo seraient bien avancés dans l'élaboration de leur réglementation. Tandis que le Bénin a reconduit son moratoire sur les OGM jusqu'en 2013. En Afrique de l'Est, les 19 pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) ont adopté en octobre 2010 ➲

un projet qui libéralise la culture des PGM. D'ailleurs, le Kenya et le Soudan sont déjà en cours d'adoption.

Les PGM contre la faim, un faux débat ? Les PGM peuvent-elles contribuer à la résolution des problèmes de faim et de malnutrition dans les Pays en développement (PED) ? C'est ce qu'avancent les firmes produisant les PGM et certains experts internationaux. Ce paragraphe propose des éléments visant à éclairer les lecteurs sur un sujet complexe.

Le brevetage du vivant, un champ qui s'ouvre aux multinationales. Le secteur des biotechnologies agricoles s'est structuré au cours du 20ème siècle autour de deux évolutions majeures : d'importantes avancées dans le domaine des biotechnologies et le renforcement de la protection juridique des innovations. Cela a conduit au droit de breveter des variétés végétales et les technologies d'obtention associées, ouvrant de multiples possibilités au secteur privé.

Aujourd'hui, la concentration des industries du secteur est étonnante : 90 % des PGM commercialisées dans le monde sont produites par Monsanto, le reste se répartissant globalement entre 5 autres firmes. Et dans un souci de maîtrise et de retour sur investissement, 3 de ces groupes contrôlent près de la moitié du marché des semences commerciales (toutes semences confondues, PGM ou non).

D'autre part, ces 6 multinationales totalisent également 75 % des ventes de pesticides.

Quelles sont les caractéristiques des PGM « première génération » ? La nature des PGM commercialisées et cultivées est liée aux entreprises qui les promeuvent. Les deux tiers des surfaces cultivées avec ces PGM sont occupés par des variétés tolérantes au glyphosate, matière active d'un herbicide initialement commercialisé par Monsanto. Sur le tiers des surfaces restantes, on trouve des variétés rendues résistantes à diverses chenilles grâce à l'insertion de transgènes* produisant des toxines Bt et, parfois, au glyphosate. Dans les deux cas, le principal intérêt de ces PGM n'est pas d'accroître la productivité à l'hectare mais plutôt de simplifier les itinéraires techniques et parfois de diminuer les coûts de production.. D'autre part, de par leur nature, les semences PGM imposent souvent 3 principales contraintes aux paysans utilisateurs : l'obligation de racheter les semences d'une année sur l'autre, la dépendance vis à vis d'un « paquet technologique » (herbicides, etc.) adapté au type de PGM et l'obligation de payer des royalties aux firmes propriétaires des brevets.

Les PGM accessibles à tous ? Au regard des chiffres, un peu plus de la moitié des surfaces cultivées se situent aux États-Unis et au Canada et sont cultivés dans des exploitations de très grande taille. La seconde moitié est localisée dans les pays émergents : soja pour l'alimentation animale en Argentine, au Brésil et au Paraguay ; coton en Inde, en Chine et en Afrique du sud, dont l'usage est, par définition, non alimentaire. Ainsi, les PGM actuels n'auraient pas d'intérêt pour la sécurité alimentaire des pays, en particulier des pays les plus pauvres. De plus, l'extension des cultures PGM cette dernière décennie n'a pas entravé la progression de la faim, bien au contraire !

Qu'en est-il de l'amélioration des revenus des paysans pauvres via les réductions de coûts de traitement ? Si l'on prend l'exemple de l'Afrique du Sud (M. Fok, 2006), « dans les exploitations paysannes (…), l'introduction des variétés transgéniques ne se révèle pas toujours avantageuse et se manifeste en premier lieu par des dépenses sensiblement accrues pour l'achat des semences ». Au Burkina Faso, les paysans font face au même type de problème : pas d'augmentation significative des rendements et développement de résistances à de nouveaux insectes. Un meilleur accès aux chiffres de la campagne 2010-2011, associé à des avis qualitatifs des producteurs, pourrait permettre d'y voir plus clair. Manifestement, les PGM actuellement diffusées à grande échelle n'ont pas été conçues pour les paysanneries pauvres et non solvables.

Les PGM de deuxième génération : mythe ou espoirs ? En cours de développement, ces nouvelles PGM visent des objectifs de sécurité alimentaire : améliorer la qualité nutritionnelle des plantes (cas du riz doré enrichi à la vitamine A) et mettre au point des plantes tolérantes à des stress hydriques. Ainsi, Monsanto avance qu'il a récemment mis au point une variété de maïs qui serait plus résistante à la sécheresse. Elle serait introduite gratuitement entre 2013 et 2017 au Kenya, au Mozambique, en Ouganda, en Tanzanie et en Afrique du Sud, grâce à un financement de la Fondation Bill et Melinda Gates. Via ces types de projets, les firmes privées affirment qu'elles donneront un accès gratuit à leurs brevets sur leurs transgènes.

Mais des questions demeurent :

- N'y a-t-il pas des risques de confusion entre intérêts commerciaux et objectifs affichés de lutte contre la pauvreté quand des fondations, des agences de coopération internationales et des multinationales s'associent « pour l'amélioration des systèmes semenciers africains » ?
- Est-ce que des PGM, confectionnées loin des réalités des paysans des PED, peuvent s'adapter aux contextes des aléas climatiques de ces pays et de leurs manques de ressources financières pour l'achat des intrants souvent associés à ces PGM ?
- Le manque de recul sur les conséquences environnementales et économiques de l'introduction de PGM dans des contextes paysans où elles n'ont jamais été testées n'appelle-t-il pas à prendre de légitimes précautions avant de les distribuer gratuitement à large échelle ?
- Ne serait-il pas aussi plus pertinent, dans un contexte d'amoindrissement des financements publics dédiés à la recherche agricole internationale, de se questionner sur ces choix alors qu'il sera nécessaire d'augmenter la production alimentaire mondiale dans la décennie à venir ? Ne faudrait-il pas renforcer les méthodes classiques de sélection en utilisant certaines biotechnologies n'induisant pas de brevets (comme la sélection assistée par marqueur) et ne faudrait-il pas associer les organisations paysannes à ces activités de recherche ?
- Ne faudrait-il pas explorer les pistes de diversification alimentaire des populations plutôt que de développer des plantes enrichies en certains nutriments par transgénèse ?

Il convient dans tous les cas de reconnaître que le sujet des PGM reste sensible et controversé. Il est important de rester vigilent sur ces questions en disposant par exemple des résultats de recherches neutres afin d'alimenter des débats qui ne soient pas tronqués. ■

Le Resopp et ses filières semencières : du producteur au producteur

Élodie Bonnefin (elodie_bonnefin@yahoo.fr), Mamadou Mactar Thiam (mamadou.thiam@resopp-sn.org)

Depuis 2002, le Réseau des organisations paysannes et pastorales du Sénégal (Resopp), l'un des plus grands réseaux de coopératives rurales du pays, a mis en place un modèle original et audacieux dans la production de semences vivrières.

▸ Élodie Bonnefin est géographe et agroéconomiste. Elle est responsable de la mise en place d'une stratégie de commercialisation au sein du Resopp.

▸ Mamadou Mactar Thiam a participé à la création du système de multiplication de semences du Resopp et a été conseiller agricole de la CAT-Resopp.

▸ Le Resopp est appuyé par le projet Pasa-Mesocc financé par le Fonds belge de survie et la Coopération autrichienne, et exécuté par l'ONG ADG (Aide au Développement Gembloux). Créé en 2002, après 10 années d'expérience dans le domaine de la production de semences de cultures vivrières au Sénégal, le Resopp fait aujourd'hui partie des leaders du secteur. www.resopp-sn.org

Le Réseau des organisations paysannes et pastorales du Sénégal (Resopp) est un réseau de coopératives rurales au Sénégal qui compte aujourd'hui 6 coopératives, composées de 28 antennes réparties sur l'ensemble du territoire national et représentant plus de 30 000 membres (cf. carte). Afin d'animer les réflexions stratégiques des coopératives du réseau et d'assurer leur diffusion, le Resopp dispose au niveau faîtière d'une cellule d'appui technique (CAT-Resopp).

Le Resopp s'est fixé comme mission de contribuer de façon solidaire et durable à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales du Sénégal par le biais d'institutions coopératives viables. La production de semences est rapidement apparue comme un moyen d'assurer l'amélioration rapide des rendements et donc des revenus des agriculteurs. Un diagnostic initial, réalisé dans les zones d'intervention du projet, a révélé un déficit en semences adaptées aux conditions locales et possédant un taux de germination suffisant. Sans structure de multiplication de semences professionnelle, les paysans faisaient des réserves personnelles sur leurs productions ou s'approvisionnaient en graines tout-venant de qualité moindre. Au fil des années, on obtenait une baisse de la productivité due à la mauvaise qualité du matériel végétal.

Pour y remédier, le Resopp a mis en place des filières locales de production de semences sélectionnées de mil, sorgho, niébé, arachide et riz. Plusieurs dizaines de tonnes de semences de variétés sélectionnées ont ainsi été produites et diffusées auprès des membres du Resopp qui sont maintenant autonomes pour ces spéculations (excepté l'arachide). La diffusion des semences est par ailleurs aussi faite auprès des services étatiques, des ONG et des particuliers. La collaboration de la Division des semences de la direction de l'agriculture (Disem) est très importante dans le suivi technique de la production de semences.

Le système de multiplication de semences : une démarche participative. Bien qu'il y ait plusieurs intervenants, le membre-producteur semencier se trouve au cœur du processus de production et de diffusion de la semence. La démarche de planification se veut avant tout participative.

En début d'année, chaque producteur-membre exprime ses besoins annuels en semences au niveau de sa section villageoise (entité locale de la coopérative au niveau villageois) et de là, cette information remonte par compilations successives aux antennes coopératives, aux coopératives centrales et à la CAT-Resopp. Cette étape initiale est d'une grande importance car elle permet de s'assurer que la production de semences du Resopp réponde aux besoins réels des producteurs-membres. De son côté, la CAT-Resopp identifie et évalue au niveau national la demande potentielle des autres OP, ONG, etc.

La CAT-Resopp élabore alors un programme de multiplication de semences comprenant les variétés et quantités à produire ainsi qu'une liste de producteurs multiplicateurs potentiels choisis et l'envoie pour commentaires et validations aux différentes coopératives-membres.

Les producteurs multiplicateurs potentiels sont choisis parmi les membres des coopératives centrales, formés depuis des années par le Resopp sur la base de leurs connaissances de la législation semencière, de leur niveau d'expérience et de leur sérieux. Lors de la mise en place du programme ou de la création d'une coopérative, la sélection des producteurs potentiels est réalisée de manière participative avec les services semenciers de l'État, la coopérative et éventuellement le conseiller agricole de la CAT-Resopp. Ainsi, dans la coopérative de Ndioum (Corad), au Nord du Sénégal, 194 producteurs ont été formés et encadrés pour la multiplication de semences de riz.

Le membre multiplicateur contractualise alors avec la coopérative : il s'engage à respecter le protocole semencier et à revendre à la coopérative au moins 75 % de sa production. En retour, il peut bénéficier à crédit de tous les intrants nécessaires (engrais, semences, produits phytosanitaires), délivrés par le bras financier du Resopp, la Coopec-Resopp, et de la prise en charge des frais de main d'œuvre. Les crédits sont remboursés lors de la récolte. Le producteur est suivi durant tout le processus de multiplication et des formations de recyclage annuelles sont réalisées jusqu'à la maîtrise complète du programme.

Les parcelles de production de semences constituent en même temps des parcelles de démonstration et des visites guidées sont organisées à différents stades des cultures à l'intention des membres afin qu'ils puissent connaître les comportements des variétés avant même de les cultiver, les comparer aux semences des variétés locales ou tout-venant et donner leurs impressions. Cela leur permet ainsi de bien s'approprier des semences qui leur sont proposées.

L'Institut sénégalais de recherche agricole (Isra) joue un rôle important dans la filière de production de semences du Resopp. Ce dernier a en effet signé un protocole d'accord avec l'Isra pour la fourniture de semences de niveaux prébase*[1] et base* nécessaires pour approvisionner ses producteurs multiplicateurs. Les commandes à cet organisme sont effectuées en fonction du facteur multiplicatif de l'espèce et des prévisions des campagnes à venir. Le réseau a accumulé une expérience lui permettant de planifier ses commandes en semences de prébase et base sur le moyen et le long terme.

Les techniciens de la coopérative ➲

1. Dans le texte, l'astérisque renvoie au lexique disponible en pages 39-40.

Production de semences (2008-09) au sein des coopératives du Resopp

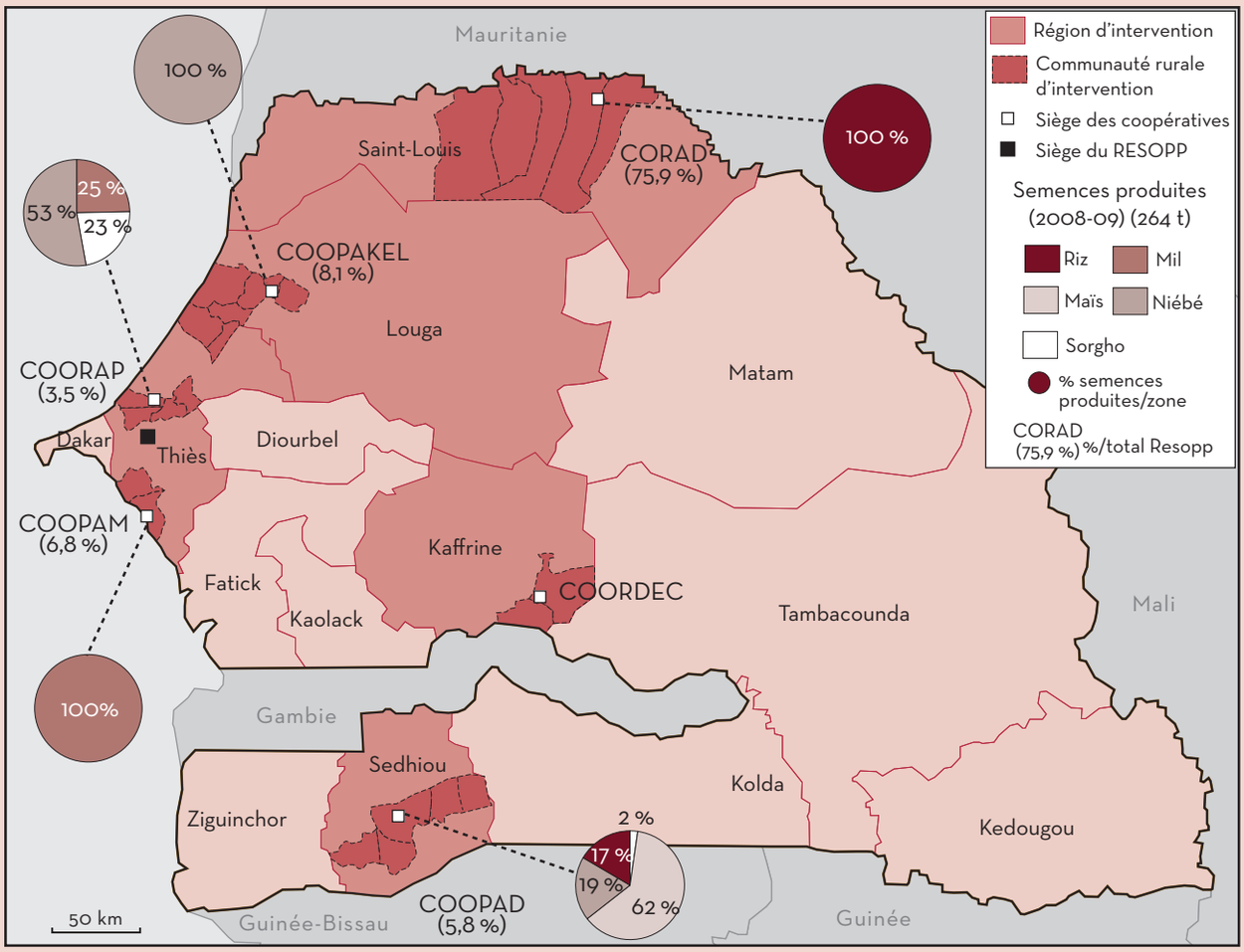

et de la Disem assurent un suivi rapproché de chaque parcelle. Ces suivis sont effectués jusqu'à la récolte et, si les conditions de production sont respectées, la Disem certifie la qualité des semences après une analyse au laboratoire. Les semences certifiées sont alors mises en sachets standardisés et labellisées avec le logo du Resopp, pour faciliter leur distribution. Cette stratégie a permis de produire en 2008, 2009 et 2010 respectivement 128, 135 et 157 tonnes de semences (riz, niébé, sorgho, maïs et mil).

Diverses opportunités de débouchés, mais majoritairement en dehors du réseau. Environ 25 % des semences produites par le Resopp sont écoulées auprès de ses membres qui bénéficient d'un prix spécifique et d'un accès au crédit pour les acheter. Les non membres peuvent également se procurer des semences du Resopp à un coût supérieur de 10 %. Ces 25 % ne représentent pas les besoins exprimés par les coopérateurs en début de campagne. En effet, il est difficile de mettre en place un système d'engagement ferme liant la coopérative et le membre, libre de s'approvisionner ailleurs. La production de semences est donc réalisée sur base d'estimation entraînant une incertitude sur leur vente.

À la veille de chaque campagne agricole, un contrôle de qualité est assuré sur les stocks de semences restant, avant de procéder à leur écoulement. Le conseiller agricole de la CAT-Resopp réalise un prélèvement de semences dans chaque coopérative, qui est soumis à la Disem pour vérification des qualités germinatives. Le Resopp dispose de magasins dans chaque antenne coopérative, garantissant ainsi au producteur un service de proximité. Une partie des semences est réservée spécifiquement aux membres. Les stocks restants sont proposés aux extérieurs : producteurs privés, ONG et institutions étatiques. La présence du réseau (Resopp) permet de réaliser des transferts en cas de difficultés de production ou d'écoulement.

Le Resopp rencontre parfois des difficultés pour écouler ses semences au niveau des producteurs, y compris des membres du Resopp, parce qu'une fois que les semences d'une variété ont été largement diffusées au niveau local, la demande chute considérablement. Cela s'explique par le fait que les producteurs préfèrent souvent pratiquer la sélection massale sur les champs ensemencés avec de la semence sélectionnée, préférant ainsi éviter de payer des nouvelles semences chaque année. Ce phénomène est souvent constaté dans les 2 à 5 ans qui suivent l'achat, en fonction de la culture. Or, peu de producteurs possèdent l'expérience dans le suivi strict du calendrier cultural pour pouvoir produire des semences chaque année : l'objectif des membres est avant tout d'assurer la production pour la consommation. Ce phénomène entraîne donc une diminution du taux de germination des semences et donc une baisse des rendements sur le long terme. Des animations et sensibilisations sont réalisées dans les villages membres pour mettre en avant l'importance du renouvellement annuel des semences certifiées. Le membre-multiplicateur, suivi et accompagné, est également utilisé comme vitrine pour la promotion des semences certifiées, montrant des résultats probants en termes de rendements.

Ce constat met en exergue l'importance pour le Resopp d'avoir des partenaires extérieurs pour assurer l'écoulement de ses semences invendues en interne. Parmi ces partenaires, on note : Agronomes et vétérinaires

Vente de semences certifiées, Resopp, 2010

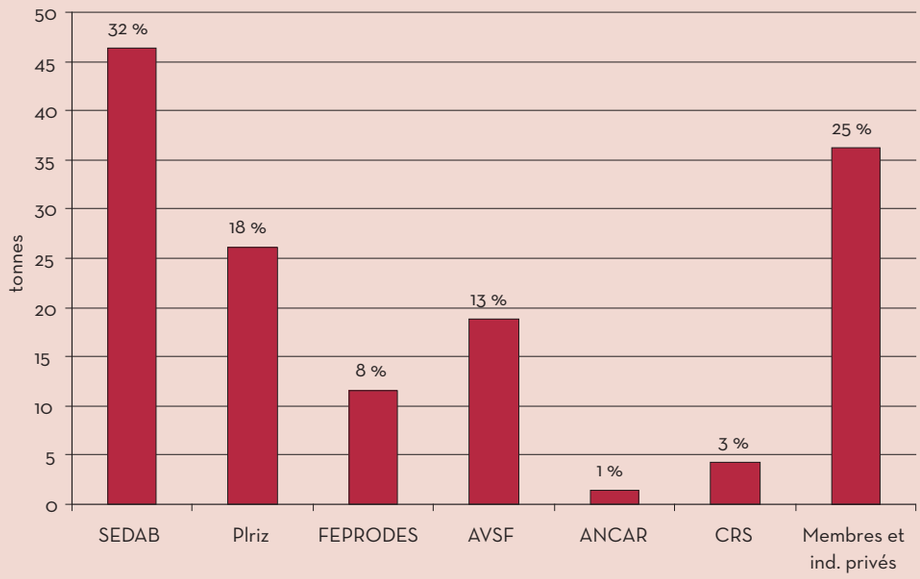

sans frontières (AVSF), Sedab (fournisseur d'intrants), l'Agence nationale de conseil agricole et rural (Ancar), *Children relief service* (CRS) à travers la foire aux semences qu'il organise, la Fédération des groupements et associations de femmes productrices de la région de Saint Louis (Feprodes), le programme « initiative riz » (Piriz).

La figure ci-contre indique les quantités de semences certifiées vendues par client, pour la campagne 2010.

Un rôle à jouer en appui à l'État ? En collaboration avec le conseil d'administration du Resopp, la CAT-Resopp est en train de renforcer son action dans les domaines de l'intermédiation, du lobbying et du leadership, auprès des autorités et des autres structures partenaires pour mieux vulgariser les semences du Resopp et s'insérer dans les programmes agricoles de subvention de l'État.

En juin 2005, le Resopp a offert, à titre gratuit, 2 500 kg de semences de mil de niveau base au ministère de l'Agriculture, afin de reconstituer le capital semencier du bassin arachidier sénégalais qui avait été détruit par les criquets pendant l'hivernage 2004. Cela a été notamment possible grâce à l'existence de stocks stratégiques au sein du Resopp, correspondant à des surplus prévisionnels de production de semences, régulièrement renouvelés. Ces stocks sont utilisés en cas de mauvaise année dans certaines zones de production ou de demandes externes spécifiques. D'autre part en 2008, 20 000 kg de semences de mil et de riz ont été offert à l'État pour l'appuyer dans son programme de mise en place de la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana). Ces actions ont été rendues possibles grâce à l'appui financier du programme Pader.

Producteurs et coopératives, un système gagnant gagnant. Le système de multiplication de semences du Resopp permet, aussi bien au producteur qu'à la coopérative, d'y trouver leur compte. Selon les spéculations, le producteur contractant peut gagner entre 200 000 et 250 000 FCFA net par hectare de semences produites. À la fin de la production, les semences sont vendues par la coopérative au prix moyen de 500 FCFA/Kg pour toutes les spéculations, excepté le riz irrigué. En effet, les prix de vente des semences sont fixés par les coopératives et la CAT-Resopp, suivant une étude financière prenant en compte toutes les charges dans chacune des zones d'action (prix payé aux producteurs, coût du suivi, frais de conditionnement et de stockage), tout en ayant en repérage les prix dans les marchés parallèles. Cependant, pour le riz irrigué, les prix de cession de la semence certifiée sont fixés par la Saed (Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé) et tournent autour de 300 FCFA/kg. Les plus grandes marges bénéficiaires, aussi bien au niveau des producteurs qu'au niveau des coopératives, sont obtenues avec le riz irrigué à cause des rendements élevés (5 t/ha).

Étant sous contrat, la coopérative est dans l'obligation de racheter au moins 75 % de la production de semences. Cet achat annuel demande aux coopératives de prévoir un fonds de roulement spécifique pas toujours assuré. Cependant, les activités commerciales de la coopérative permettent de générer une marge pouvant être utilisée pour le rachat de ces semences. Bien que les producteurs bénéficient d'une forte subvention pour les semences de la part de l'État dans le cadre de la Goana, plusieurs producteurs préfèrent acheter les semences sélectionnées des coopératives membres du Resopp car leur qualité est meilleure.

La production de semences ne constitue qu'un des nombreux services rendus par les coopératives. Elle fait partie d'un ensemble de services ayant pour finalité l'augmentation des rendements et donc l'augmentation des excédents de production. La coopérative est donc en mesure de pérenniser ce système qui est tout à son avantage. En plus de la marge réalisée sur la vente des semences, la coopérative possède un pool de techniciens formés sur la multiplication et propose, en période de campagne agricole, un paquet technologique aux membres producteurs incluant engrais et semences. Les excédents ainsi produits pourront être vendus par les producteurs et commercialisés par la coopérative afin de pouvoir redistribuer les bénéfices générés aux membres selon le principe coopératif.

Le Resopp a réussi son pari initial de diffuser ses semences certifiées auprès de ses membres. Le taux d'adoption des variétés diffusées auprès des membres avoisine dans certaines zones les 80 %. La coopérative éprouve néanmoins des difficultés à écouler ses semences auprès des membres qui en majorité ne renouvellent pas leurs stocks de semences certifiées chaque année, malgré les sensibilisations et les animations dans les villages. Face à ce constat, le Resopp a été dans l'obligation en 2010 de réduire les superficies emblavées pour la production de semences. Jusqu'à quel point devra-t-il réduire ses superficies ? Quel est le risque que le Resopp fournisse dorénavant une majorité de non membres, avec pour conséquence de ne pas remplir son objectif initial qui est de satisfaire ses membres ? On s'interroge sur le modèle qu'il serait pertinent de mettre en place pour sécuriser l'écoulement des semences, à la fois auprès des membres pour assurer une pérennité du système coopératif, de la production à la commercialisation, et auprès des clients extérieurs. ■

Production et écoulement des semences certifiées dans la zone d'intervention de l'Office Riz Mopti

Blonko Diakité (ahmedbdiakite@yahoo.fr)

L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION et de la distribution de semences certifiées dans la zone de l'Office Riz Mopti (ORM) a connu plusieurs évolutions organisationnelles. Un exemple concret de la façon dont les acteurs se sont adaptés aux différentes contraintes.

▸ Agronome de formation, Blonko Diakité intègre la fonction publique malienne en 1981 auprès de l'Office Riz Mopti (ORM). Il y évolue de chef de casier à chef de division. De 1998 à 2004, il fait partie des paysans semenciers encadrés par l'ORM. Aujourd'hui, il est conseiller technique à la Chambre régionale d'agriculture de Bamako. Il préside aussi l'association Stop Faim en Afrique.

▸ L'Office Riz Mopti est une structure d'État de développement rural qui intervient dans la région de Mopti au Mali. Il a pour mission de proposer et d'exécuter tous les programmes et projets de la promotion de la filière riz via des actions visant le développement rural intégré de sa zone d'intervention.

DURANT la dernière décennie, suite au désengagement de l'État malien de nombre d'activités liées à l'agriculture lors des Programmes d'ajustement structurels, la production et la distribution des semences certifiées de riz ont connu différentes évolutions dans la zone d'intervention de l'Office Riz Mopti (ORM).

Les conditions de mise en place d'une filière semencière de riz. Au début des années 90, dans le cadre d'un transfert de compétences aux producteurs, il a été entrepris d'organiser les producteurs à mener les activités de production et de distribution de semences certifiées. Ainsi, après une campagne d'information et de sensibilisation, des comités villageois de semences ont été créés dans toute la zone d'intervention (une cinquantaine de villages). Composées de volontaires, ces structures villageoises étaient chargées de produire des semences certifiées R1*[1] et R2*, l'ORM apportant les intrants et l'appui technique nécessaire. Les intrants étaient fournis aux paysans semenciers grâce à des crédits de campagne. Pendant le cycle végétatif et à la récolte, le contrôle et la certification étaient assurés par le Labosem, structure étatique en charge de la certification des semences au niveau national, basée à Bamako. Les divers frais étaient pris en charge par l'ORM sur fonds propres. Les productions certifiées étaient vendues par les paysans eux-mêmes avec l'appui de l'encadrement technique. Quant aux productions rejetées, car non conformes au cahier des charges de la certification, elles étaient destinées à la consommation. En amont de la mise en marché des semences, un calcul économique était réalisé avec l'appui de l'encadrement afin de fixer un prix de vente rémunérateur. Avant le démarrage de la nouvelle campagne agricole, le paysan semencier devait rembourser son crédit de campagne.

Cette approche a rencontré bon nombre de difficultés, dont en premier lieu le manque de financement. L'ORM finançait en effet cette activité avec un fonds revolving limité dont la gestion, confiée aux paysans, fut calamiteuse. Le second blocage rencontré était l'écoulement trop lent des semences produites. Dans les centres urbains, le taux d'écoulement était meilleur à celui des villages, car les « *paysans indirects* » (*i.e.* les commerçants, artisans, fonctionnaires, etc.) avaient mieux compris l'utilité d'une semence certifiée. Or au village, le paysan, bien que fortement informé et sensibilisé, pense qu'il devrait tirer sa semence de sa propre production, ou juge que la semence certifiée n'est pas abordable. Cela a conduit certains paysans semenciers éloignés des centres urbains à accumuler des stocks importants à la fin des semis. Par ailleurs, certaines variétés telles que BH2 ou Gambiaka, qui sont des variétés au goût culinaire très apprécié des consommateurs, se vendaient plus vite que d'autres comme Khao Gawn.

Le financement de la production semencière confié à la BNDA. Par la suite, à la fin des années 90, le financement des activités de production de semences a été confié à l'agence de la Banque nationale de développement agricole (BNDA) de Mopti, suivant une ligne de crédit ouverte à cet effet. Ainsi, chaque paysan semencier, sous le couvert de l'ORM, montait son projet de production de semences certifiées de riz et le soumettait à la BNDA. Avec l'avis technique favorable de l'ORM, le financement était acquis. Les nouveautés dans cette approche étaient les suivantes : excepté une partie des frais de carburant, tous les frais étaient à la charge des paysans semenciers et les semences de base* ou commerciales* étaient achetées auprès du Service semencier national, une structure étatique de production de semences. Les paysans semenciers ont également connu des difficultés avec cette nouvelle approche : à nouveau, la mévente d'une partie des semences produites ainsi que des pénalités à payer à la BNDA à cause du retard dans le remboursement des crédits.

Au regard de la persistance de la mévente des semences, on peut se demander si les objectifs de production de semences étaient réellement conformes aux besoins de la zone. Or en réalité, les semences produites ne permettaient pas d'ensemencer même la moitié des superficies prévues. En fait, l'origine des méventes venait majoritairement du coût que représente l'achat de semences certifiées en début de campagne. La dose de semences recommandée varie de 80 à 100 kg/ha et coûte de 18 400 FCFA à 24 000 FCFA environ, somme dont les producteurs ne disposent pas au moment des semis.

Afin de trouver d'autres débouchés aux paysans semenciers victimes de ces méventes, l'ORM a organisé, dans les années 90, des visites d'échanges d'expériences entre les organisations paysannes de sa zone et celles d'autres régions productrices de céréales sèches, afin de stimuler les échanges commerciaux, car le riz entre de plus en plus dans les habitudes alimentaires en milieu rural. En somme, ces visites d'échange d'expériences visaient à ouvrir des débouchés d'écoulement de riz en tant que semence mais aussi comme produit de consommation alimentaire.

Vers la création d'une organisation faîtière régionale de production de semences. Au début des années 2000, avec le Projet d'appui au développement rural de la région de Mopti (Pader) en zone ORM, la production de semences améliorées a connu un grand essor. Financé par le Fonds africain de développement (Fad), ce projet a rétrocédé

1. Dans le texte, l'astérisque renvoie au lexique disponible en pages 39-40.

un fonds aux agences de micro finance installées à Mopti et à Djenné en vue de financer les organisations paysannes pour des activités génératrices de revenus. Les producteurs de semences se sont alors organisés en coopératives, dans le but d'obtenir un financement pour pouvoir mettre en place une activité de production de semences certifiées. Celles-ci ont par la suite créé une organisation faîtière au niveau régional, l'Union des Coopératives de producteurs de semences de riz. Avec la présence de ce financement, les coopératives ont tout mis en œuvre pour maîtriser cette activité. De nombreux membres se sont spécialisés dans la production de semences à tel point que, de plus en plus, leurs besoins en crédit ont diminué. Ainsi, depuis quelques années, ce sont exclusivement les coopératives de paysans semenciers qui produisent les semences certifiées R1 et R2 de riz, toutes variétés confondues, dans la zone d'intervention de l'ORM. Mais il demeure toujours le problème d'écoulement des productions, bien que son impact chez le semencier sur la campagne agricole suivante soit beaucoup plus réduit que par le passé.

Principaux enseignements au regard de ces évolutions. Ces différentes évolutions permettent de tirer les recommandations suivantes. D'abord, d'un point de vue organisationnel, la création d'une coopérative est une nécessité pour les paysans semenciers, car cette forme d'organisation leur permet d'avoir accès à des facilités et constitue une couverture importante. Ensuite, concernant le soutien à l'investissement dans la filière, la mise en place d'une ligne de crédit en faveur des paysans semenciers au niveau d'une banque ou du système financier décentralisé (SFD) est une nécessité qui permet de faciliter l'exécution de l'activité. Cette ligne de crédit devrait être soumise à un taux d'intérêt supportable, avec, au besoin, la possibilité d'échelonner le remboursement sur une deuxième campagne agricole ; le pouvoir public ou l'État devra se charger de sa mise en place.

Afin de limiter les méventes, au début de chaque campagne agricole, l'union faîtière des coopératives semencières devrait pouvoir se donner la capacité de faire la bonne estimation des besoins réels en semences toutes variétés confondues de la campagne à venir auprès des organisations paysannes de la zone et aussi de concert avec la structure d'encadrement. Cela permettrait également de faire un choix judicieux des variétés à produire. Pour l'écoulement des productions, des partenariats avec d'autres coopératives de même nature ou des coopératives de consommation à l'intérieur du pays devraient être faits. Enfin, il faut d'une manière générale professionnaliser l'activité de production de semences. C'est une activité rentable qui doit conduire à l'autonomie financière. Au terme d'une campagne agricole le bénéfice peut aller de 30 à 50 % voire plus. ■

Une expérience personnelle qui a fait ses preuves

La production de semences améliorées est une activité rentable si l'écoulement de la production se fait normalement. Pour preuve voici la synthèse de ma propre expérience. Au début des années 2000, pendant trois campagnes agricoles successives, j'ai fait la production de semences améliorées sur 2 hectares avec les variétés Gambiaka et BH2.

Au niveau de la parcelle de BH2 pour une dépense totale moyenne de 200 000 FCFA, j'ai fait une production moyenne de 45 sacs de riz paddy certifiée. Chaque sac de paddy est taré à 80 kg. En vendant au détail c'est-à-dire par sac au prix officiel de 235 FCFA par kilogramme, j'aurai eu une recette brute de 846 000 FCFA. Mais, chaque fois, j'ai préféré vendre en gros à 16 000 FCFA par sac de paddy, amenant une recette brute de 720 000 FCFA. Quant à la production de Gambiaka qui a été aussi bonne, je l'ai réservée à l'autoconsommation jusqu'à la récolte suivante avant de mettre en marché une partie du stock.

Les dépenses effectuées se repartissent entre les postes suivants : 1) Achat des intrants : 80 kg de semences riz (G4 ou R1), Engrais (100kg de DAP, 100 kg d'Urée) ; 2) Frais de labour des parcelles au tracteur ou à la charrue, 3) Frais de main d'œuvre pour le semis, l'épandage des engrais, le désherbage, la récolte ; 4) Frais de battage ; 5) Achat de sacherie ; 5) Frais de transport du champ au lieu de stockage ; 6) Frais de carburant pour le suivi des parcelles durant toute la campagne et 7) Frais de certification qui s'élèvent à 7 750 FCFA par variété.

Actuellement avec les coopératives, bon nombre de paysans se sont spécialisés en la matière et sont en train d'accumuler des richesses.

© B. Diakité

Une femme vanne pendant que des hommes logent le paddy dans des sacs neufs et les cousent. Casier de Périmpé en zone Mopti Sud, non loin du village de Horeguendé, région de Mopti

La production de semences dans une filière organisée : le cas du coton au Bénin

Dr Emmanuel Sekloka (emmanuelsekloka@hotmail.com)

Dans un contexte de réformes importantes de la filière coton béninoise, cet article cherche à décrire l'organisation actuelle de la production de semences dans le cadre de cette filière, les acteurs impliqués et leurs rôles respectifs, et à en dégager l'intérêt et les limites.

▸ Dr Emmanuel Sekloka est spécialiste en génétique et amélioration des plantes. Il est enseignant à l'Université de Parakou et responsable de la fonction « Recherches et production de semences » à l'Association inter-professionnelle du coton (AIC) au Bénin.

▸ La filière coton a subi des réformes importantes ces dernières années. Ces réformes ont touché presque tous les compartiments de la filière dont la production et la distribution des semences. Cet article présente la nouvelle stratégie de l'AIC pour assurer l'approvisionnement des producteurs en semences de qualité en vue de l'amélioration de la production.

L'Association interprofessionnelle du coton (AIC) regroupe les trois familles professionnelles en charge de la filière coton du Bénin : Les producteurs, désormais réunis au sein de Coopératives villageoises de producteurs de coton (CVPC), les égreneurs et les importateurs / distributeurs d'intrants. Le Secrétariat permanent de l'AIC est la structure qui gère l'ensemble des fonctions qui concourent au développement de la filière. Parmi ces fonctions dites «Fonctions critiques» dont le financement fait l'objet d'un prélèvement de 20 FCFA/kg de coton graine commercialisé, on peut citer l'encadrement des producteurs, l'approvisionnement en intrants, la commercialisation du coton graine, la recherche et bien sûr la production et la distribution des semences. Au cours de la campagne 2010-2011, cette dernière fonction a subi de profondes réformes tant au niveau de la production qu'aux niveaux de l'usinage et de la distribution. Le principe de base qui gouverne la nouvelle stratégie de la chaîne semencière est la traçabilité qui permet de garantir aux producteurs des semences de qualité. La chaîne semencière de l'AIC se compose de plusieurs structures des secteurs publics et privés qui sont toutes engagées par des accords vis-à-vis de l'Interprofession pour rendre des services bien spécifiques. Au cœur de tout le dispositif de la chaîne semencière se trouve la recherche pour la sélection variétale et la production des semences de prébase*.

Lien entre la recherche et les producteurs dans la sélection et le choix des variétés. Le Centre de recherches agricoles coton et fibres (Cra-CF), branche « coton » de l'Institut national des recherches agricoles du Bénin (Inrab), élabore chaque année son programme de recherche qu'il soumet au Comité paritaire de gestion de la recherche cotonnière (CPGRC) qui, après validation, l'envoie à l'AIC pour financement.

Le Comité paritaire de gestion de la recherche cotonnière (CPGRC) est un comité mis en place par l'État et l'AIC dans le cadre d'un partenariat public-privé en vu d'une gestion concertée de la recherche cotonnière au Bénin et du suivi de l'exécution des contrats signés dans ce domaine. Le CPGRC, qui homologue la variété, est composé aussi bien des producteurs que des égreneurs. Pour ces deux acteurs dont les intérêts ne sont pas toujours convergents, le consensus est indispensable pour aboutir au choix d'une variété. Les formations spécifiques données à toutes les étapes du processus aux différents acteurs, les tests de germination faits tout le long du processus d'usinage et de distribution, les suivis réguliers opérés par les services compétents et la présence d'un bout à l'autre de la chaîne de production des agents de la Direction de la promotion de la qualité et du conditionnement (DPQC) sont autant de dispositions qui sont prises pour garantir la qualité des semences. Dans l'organisation actuelle de la sélection variétale, le paysan intervient en aval, pour abriter des tests de pré vulgarisation et donner son appréciation sur les nouvelles variétés en fin de sélection. En 1996, une démarche de sélection participative a initié une implication plus forte du producteur, en amont de la chaîne, en l'associant précocement à la conduite de parcelles de sélection et au choix des meilleures variétés. Mais cette démarche n'a pu être formalisée. Toutefois, elle a abouti à la mise au point de certaines variétés dont les performances n'ont pas été forcément différentes selon les zones de production.

La multiplication des semences. Le Cra-CF produit à partir de la variété en cours de vulgarisation, des semences de prébase fournies à des producteurs individuels appelés de ce fait paysans multiplicateurs, et à la Direction de l'agriculture (Dagri) pour la production des semences de base* dans des villages autour de Parakou et dans la ferme spécialisée pour cette opération (Alafiarou). Cette production de semences de base, faite sur environ 150 ha, est livrée à la campagne suivante à des paysans multiplicateurs soigneusement choisis dans un village de la commune de Sinendé pour la production de la première génération de semences certifiées appelée « zone 1 ». Cette étape est produite sur une superficie allant de 1500 à 3000 ha. En fonction des besoins en semences pour la campagne d'après, les semences issues de la « zone 1 » sont multipliées dans le reste de la commune de Sinendé et dans la commune de Gogounou toujours par des producteurs multiplicateurs soigneusement choisis. Cette dernière étape constitue la deuxième génération de semence certifiée appelée « zone 2 ».

Les paysans multiplicateurs sont choisis par le Centre régional pour la promotion agricole (Cerpa Borgou-Alibori) à travers ses services décentralisés. Ils doivent être membres d'une CVPC, disposer d'au moins 2 ha en un seul tenant, s'engager à respecter les textes relatifs à la production des semences, résider dans la zone de production, être ouverts aux innovations techniques, être disponibles et jouir d'une bonne moralité. En général, les paysans multiplicateurs bénéficient d'un encadrement spécial de la part du Cerpa Borgou-Alibori, appuyé par l'AIC à travers des actions de formation et même par le recrutement et la mise à disposition d'agents d'encadrement complémentaires. Le contrôle de qualité et la certification des semences sont assurés par des agents assermentés mis en place par l'État à travers la DPQC.

Pour le respect strict des exigences qu'impose la production semencière, chaque paysan multiplicateur signe avec l'AIC un engagement personnel qui l'oblige à consigner sur une fiche de suivi toutes les opérations effectuées dans son champ et à respecter

© J. Saizonou

rigoureusement le calendrier des traitements. En guise de motivation, l'AIC prend en charge le coût de certaines opérations (remboursement partiel au producteur du coût des produits de traitement phytosanitaire par exemple), réduisant ainsi le coût de production du paysan multiplicateur.

L'égrenage du coton graine destiné à produire les semences certifiées (zone 1 et 2) se fait dans deux usines : l'usine de Parakou 1 et l'usine de Bembèrèkè. La Sodeco, propriétaire de ces usines, met en œuvre un dispositif spécifique pour assurer diligemment l'évacuation du coton graine semencier. Etant donné que ces usines n'égrènent pas que de la semence, l'égrenage du coton graine semencier se fait à des jours fixes de la semaine après un nettoyage complet de l'usine, en particulier les équipements intervenant dans le nettoyage et l'égrenage du coton graine et dans la réception et le transport des semences. Les semences issues de cet égrenage sont conditionnées dans des sacs de 25 kg pour les semences « zone 1 » et 40 kg pour les semences « zone 2 ». Ces sacs sont mis à disposition auprès de la Sodeco par l'AIC. Pour des mesures de traçabilité, ces sacs seront également pré-numérotés par l'usine avant leur utilisation à partir de cette campagne 2010-2011.

La distribution se fait ensuite sur la base des superficies déclarées par les producteurs individuels en assemblé générale de la CVPC auquel ils appartiennent, et validés par le Comité local de crédit intrant (CLCI), un comité composé de l'agent local d'encadrement, des responsable des CVPC, et d'un Agent d'appui à la gestion coopérative (AAGC) recruté et mis à disposition par l'AIC. Le CLCI est une structure d'appui à la gestion comptable et financière de la CVPC. Elle coordonne au niveau de la CVPC toutes les activités liées à l'expression des besoins en intrants et à leur distribution aux producteurs.

Intérêt et limites de l'organisation actuelle. L'AIC, en tant que principal régulateur des financements de la filière, joue un rôle important de médiateur et d'organisateur, garant de la qualité et de la traçabilité des semences. Par ailleurs, l'AIC veille à améliorer la rentabilité de l'ensemble de la production, de la distribution et de l'utilisation des semences. Pour emblaver 400 000 ha (un vœu cher à l'Interprofession), il faut rendre disponible 8 000 tonnes de semences à raison de 20 kg/ha. Le coût d'une telle production revient à environ 2 milliards de FCFA. Pour minimiser ces coûts, l'AIC travaille essentiellement sur trois axes :

Le premier axe consiste à renforcer l'encadrement des producteurs semenciers et à faire respecter le nombre de graines recommandé par poquet. Arguant du fait que les taux de germination des semences livrées aux magasins des producteurs ne dépassent guère 40 %, les producteurs mettent en fait toute une poignée de semences dans chaque poquet, ce qui les amène à utiliser plus de 20 kg/ha. L'AIC envisage par ailleurs d'aller vers l'utilisation de semences délintées*, ce qui va améliorer sensiblement les taux de germination et les taux d'utilisation des semences.

Le deuxième axe consiste à renforcer les mesures pour améliorer la traçabilité et le contrôle de la qualité à tous les niveaux depuis l'égrenage jusqu'au magasin des CVPC.

Le troisième axe consiste à limiter les gaspillages divers et les trafics illicites de semences par la mise en place d'un mécanisme plus rigoureux de cession des semences, basé sur des bons de commande ferme validés par un CLCI institué par les réformes de la filière. Par ailleurs, l'AIC envisage fortement de mettre en place un mécanisme de cession des semences à titre payant, comme l'ont recommandé de nombreuses études pour discipliner la gestion de cet intrant au niveau du producteur. En effet, jusqu'à présent, le coût de production de la semence est supporté par la filière à travers les fonctions critiques et les subventions diverses. Cette charge n'est donc pas incorporée aux crédits intrants ; elle n'est pas alors directement ressentie par le producteur, ce qui donne l'impression que la semence est cédée gratuitement.

En plus du problème du gaspillage de semences mises à disposition des producteurs gratuitement, il est important de replacer ce problème de la filière semencière par rapport à d'autres problèmes de la filière cotonnière béninoise : le niveau technique et la capacité de gestion des producteurs qui doivent les conduire à être plus exigent sur le choix des variétés et plus économe dans les quantités de semences utilisées ; les capacités de l'AIC à concilier dans la durée les intérêts des producteurs et des égreneurs et à mobiliser l'ensemble de la recherche cotonnière pour non seulement la sélection des variétés, mais aussi leur bonne utilisation dans le cadre des systèmes de production coton/vivrier ; et la capacité des producteurs à s'organiser pour peser dans le fonctionnement de la filière et à adopter une stratégie responsable pour la consolider. ■

« Accaparement des semences » et nouveaux enjeux en Afrique de l'Ouest

Mamadou Goïta (mamadou_goita@yahoo.fr)_

CET ENTRETIEN vise à mettre en lumière les constats, évolutions et positionnements des institutions, comportements du secteur privé, et risques pour les agricultures familiales dans le secteur des semences en Afrique de l'Ouest. Retour sur le point de vue d'un expert du sujet, occupant aujourd'hui une place stratégique au sein de l'Afrique de l'Ouest.

▸ Ingénieur et socio-économiste du développement, Mamadou Goïta est le secrétaire exécutif du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa). Il est également directeur exécutif de l'Irpad, Institut de recherche et de promotion des alternatives en développement, et président d'Amassa Afrique verte Mali.

Grain de sel : *Quels constats faites-vous sur l'évolution du secteur des semences en Afrique ?*

Mamadou Goïta : La question des semences, au même titre que la question des terres, est une question extrêmement brûlante dans toute l'Afrique, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Face à une offensive combinée des acteurs du secteur privé et de la poussée des États pour élaborer des lois semencières qui répondent en fait à la privatisation du patrimoine semencier, on peut mesurer combien cet enjeu devient majeur dans les discussions sur tout ce qui concerne l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie. Même le secteur des semences animales, longtemps épargné, est aujourd'hui concerné, dans l'ignorance la plus totale. Depuis 1995 et la mise en place de l'OMC, la question des Droits de propriété intellectuelle* (DPI) est au programme des discussions internationales. Dès lors, on a pu observer une ruée des multinationales non seulement sur la production des semences, sur l'organisation de la distribution à travers des circuits commerciaux, mais aussi sur la recherche.

Les règles du jeu ont changé. En théorie, la convention internationale sur la biodiversité donne la propriété de la biodiversité au pays qui l'abrite. Même si l'aspect de bien commun transparaît dans ce fondement, une contradiction émerge car on peut, au travers de ce patrimoine là, imposer des règles de fonctionnement (via des lois) qui prennent une forme de privatisation. Cela se fait en général en avançant l'argument que ce dispositif permettrait à davantage de paysans d'accéder à des semences de qualité. Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, on a constaté que les multinationales, auparavant discrètes dans la production semencière, ont investi de plus en plus les villages reculés afin d'explorer les savoirs et savoir-faire paysans en vue de satisfaire à court et moyen termes des demandes locales.

Or le paysan est le plus grand chercheur ! Il est déjà habitué à utiliser ses semences et à faire de la recherche sur celles-ci. Avec ses propres observations, il pose les mêmes questions scientifiques que le chercheur en laboratoire. Pourtant, le chercheur s'approprie souvent le niveau de qualité de semence obtenu par le paysan, en tant qu'entité génétique, mais aussi avec toutes les connaissances qui y sont associées. Car c'est là un autre enjeu : on ne se limite plus à une privatisation de la semence en tant que tel, mais aussi à une privatisation de toutes les connaissances qui y sont associées.

La semence est rentrée dans une logique de privatisation, avec des règles imposées au niveau international — via l'OMC — mais aussi avec des règles qui sont en train d'être imposées au niveau de la sous région. Ainsi, ces 3 dernières années, les institutions régionales, telles le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (Cilss) et l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), ont pris le relais du niveau international et sont arrivées à transférer une partie de cette responsabilité aux États, ce qui a été fortement contesté. Ainsi, le Cilss tente d'imposer aux États membres l'idée que les OGM constituent une solution pour la faim dans les pays du Sahel. Ils parlent d'une « harmonisation » des lois sur les semences et on en arrive en réalité à une « homogénéisation ». Pourtant, ce sont 2 concepts différents : pour harmoniser des lois qui existent, on se base sur leurs forces. Or aujourd'hui nous sommes confrontés à des pays qui, soit n'ont pas de loi semencière, soit ont des lois semencières qui n'ont jamais été utilisées de façon intelligente. Par conséquent, ces pays se voient imposer un dispositif juridique en porte-à-faux avec les règles dominantes de fonctionnement de leurs agricultures.

Par ailleurs, les institutions sous régionales opèrent avec l'appui des multinationales, qui les financent, en vue d'obtenir un environnement propice aux affaires dans le secteur des semences. Mais les semences sont un bien commun ! Et quand on parle de bien commun, il doit faire l'objet de débats publics dans des espaces publics. Or ces institutions se sont appropriées les débats et les ont confiné dans des cercles d'initiés pour imposer des lois homogénéisées.

Il en va de la même logique au niveau de l'UEMOA qui a voulu, au travers les questions de biosécurité, favoriser l'introduction de biotechnologies.

Le problème est que c'est le Nord qui finance la recherche… Plus de 80 % des financements de la recherche dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest provient des multinationales ou des pays qui soutiennent leurs multinationales dans la production des semences, comme par exemple les États-Unis. Mais une diversité d'autres acteurs sont impliqués : des ONG et des fondations telle que IFDC (*International fertilizer development center*), qui est par ailleurs soutenue par Crop life, la fondation de l'ensemble des multinationales spécialisées dans les industries semencières…

… et que les chercheurs du Sud bradent leur patrimoine. Le problème tient également du fait que les chercheurs africains sont aujourd'hui capables de donner ce bien commun, un bien public, à n'importe quelle institution étrangère en échange de bourses de recherche ou autres avantages financiers ou en nature. À titre d'exemple, c'est ainsi que le riz sauvage du Nord-Mali a été donné par les chercheurs de l'Institut d'économie rurale (IER), qui le reconnaissent d'ailleurs. Ils ont donné cette variété locale spécifique de notre pays en toute connaissance de

cause, et au nom du peuple malien, ce qui fait qu'aujourd'hui, on n'a plus les moyens juridiques d'attaquer !

La question semencière, un enjeu de souveraineté nationale, régionale et continentale. La question semencière va au-delà de la semence physique en tant que tel, c'est aujourd'hui une question de souveraineté nationale, sous régionale, continentale. Le risque est présent tant que les lois criminalisent l'utilisation des semences traditionnelles, donnent la propriété des semences aux multinationales et permettent à des institutions sous régionales comme AfricaRice (avec le Nerica) de faire des produits qui visent à homogénéiser la production semencière et à terme à en verrouiller l'utilisation.

À l'heure où de nombreux pays ont déjà appauvri considérablement leur biodiversité semencière (par exemple en Inde), l'Afrique est en train de prendre le même chemin et de rétrécir son patrimoine génétique, d'homogénéiser ses semences (maïs, riz, oseille rouge), particulièrement sur les produits stratégiques. Et cela est en totale contradiction avec tous les combats que les gens mènent pour faire face aux changements climatiques. Car la première réponse aux changements climatiques dans nos pays est la biodiversité des semences : la biodiversité permet aux paysans du Sahel de semer deux types de variétés dans leurs champs afin de minimiser les risques : on n'est pas dans une logique de maximiser les profits mais de minimiser les risques.

GDS : *À l'heure où les biotechnologies sont brandies telles des armes de destruction de la faim via une nouvelle révolution verte, quelle réponse donnez-vous à ceux qui considèrent l'intensification, notamment via des semences améliorées, comme seule solution ?*

MG : La question de la semence est fondamentale, mais elle doit être liée aux autres facteurs de production. La configuration de nos pays et de nos modes de production font que nous sommes tous autosuffisants en production alimentaire (je parle des pays qui ne sont pas en guerre, et cela excepté les poches attaquées par les criquets pèlerins en 2003). Par exemple, le Mali a, ces 10 dernières années (sauf en 2003/4), été excédentaire : il est même passé de 2 à 6 millions de tonnes. Il y a donc un fort potentiel qui n'est pas seulement lié aux subventions des intrants, mais aussi au potentiel d'amélioration des semences qui est réalisé dans nos pays. Car le potentiel génétique de nos ressources semencières est énorme. Avec le potentiel de production de nos pays, l'intensification s'y fait de façon progressive et raisonnée, avec des méthodes et techniques existantes et que l'on améliore sans utiliser les biotechnologies.

La privatisation, telle qu'elle se dessine, risque de compromettre l'avenir de l'agriculture sur le continent africain. L'enjeu aujourd'hui sur les OGM et les semences hybrides va au-delà de la question des semences : c'est l'agriculture familiale qui est menacée. Car si l'on modifie la structure de production d'accès aux semences, la grande majorité des producteurs va disparaître. Mais où iront-ils ? Comme on ne peut pas développer un tissu agro-industriel absorbant cette main d'œuvre, ils choisiront de migrer.

L'enjeu concerne surtout la déstructuration du processus de production, de valorisation des produits via la transformation et l'accès au marché. Tout le travail réalisé notamment par le Roppa et par Afrique Verte sur la transformation et la valorisation des produits locaux, sont des initiatives vouées à l'échec si la question des semences n'est pas réglée.

GDS : *Quel avenir voyez-vous dans ce panorama plutôt sombre ?*

MG : Les organisations paysannes (OP) continuent à se former, à s'informer, à mieux appréhender les enjeux pour pouvoir agir : c'est un motif d'espoir. Rassemblées dans des instances sous-régionales sur le continent, elles se battent et profitent des espaces d'apprentissage mutuel qu'elles représentent. Le Roppa est pas mal avancé sur ces questions. Le combat va être dur et l'on gagnerait à mutualiser nos efforts avec les autres espaces sous régionaux du continent afin de porter les préoccupations au niveau de l'Union africaine. Autre point plus pratique, nous avons des structurations de filières de productions semencières que les OP ont contribué à développer dans de nombreux pays. Les multinationales peuvent se battre longtemps, mais ces circuits développés autour des semences traditionnelles vont continuer à exister soutenues par la population.

Aujourd'hui, la position politique des OP fait qu'elles peuvent avoir une influence politique. Malgré l'accaparement des terres, les courbes de production augmentent, en utilisant des technologies maîtrisées et maîtrisables. On voit qu'il y a encore de l'espoir. L'enjeu dépend de l'organisation du monde rural, de la manière dont il noue des alliances avec des cadres nationaux et internationaux, mais aussi de la manière dont la recherche sera un outil de souveraineté nationale avec des relations fortes entre paysans et chercheurs. ■

Quelques éléments de conclusion

Inter-réseaux (inter-reseaux@inter-reseaux.org)

Au regard des expériences et témoignages rapportés dans ce dossier, quels éléments clés retenir, quels autres aspects du sujet convient-il d'explorer et quelles pistes pour une évolution durable et constructive des systèmes agricoles au Sud, dans un contexte où l'agriculture demeure au centre de tous les débats ?

Sélection variétale et biodiversité cultivée : le rôle central des agriculteurs. Comme le constate Didier Bazile, *« pour de nombreuses raisons, les champs paysans constituent une "mine d'or" pour la diversité génétique, et les savoirs traditionnels des paysans permettent d'exploiter ce potentiel génétique en le valorisant sous tous ses aspects économique, social et culturel. »* La mise en place de programmes de conservation de l'agrobiodiversité devient donc urgente. Tout comme la reconnaissance du rôle fondamental des paysans dans le maintient de la biodiversité cultivée par une conservation intelligente rapprochant les modes *in* et *ex situ*.

D'autre part, les liens entre agriculteurs et les sélectionneurs sont à créer ou à renforcer. Plusieurs programmes de sélection participative ont ainsi été mis en œuvre. Ils associent des chercheurs et des OP et concernent des cultures vivrières comme le riz, le sorgho et le mil, cultures longtemps délaissées par les centres publics de recherche. Il convient de capitaliser largement sur ces partenariats prometteurs qui peuvent associer astucieusement les savoirs et pratiques paysannes avec les techniques modernes de sélection.

Organiser l'accès aux semences : quels systèmes semenciers pour demain ? Il est maintenant admis que les filières semencières centralisées copiant celles du Nord et ignorant les systèmes semenciers paysans ont souvent échoué. Les échecs ou difficultés des programmes de multiplication de semences certifiées mis en œuvre révèlent également la nécessité de partir des pratiques et besoins semenciers diversifiés des paysans afin de mieux répondre à leurs demandes. On observe aussi que les prix trop élevés des semences certifiées limitent leur accès aux paysans ayant peu de ressources.

Face à ces constats, des « systèmes semencier communautaires[1] » (ou décentralisés) sont promus avec des formations de paysans multiplicateurs par des agents des services publics mais aussi des processus de certification allégés[2] sachant que, dans une société d'interconnaissance, le paysan multiplicateur qui fournit des semences de mauvaise qualité à ses voisins sera discrédité.

PGM : il faut poursuivre les débats ! L'introduction des PGM* sur le continent africain avance. Certains pays tel que le Burkina Faso les expérimentent à grande échelle mais sans publier d'analyses technico-économiques détaillées présentant leurs avantages et inconvénients pour les paysans et les filières concernées. Le manque de données sur leur adaptation aux contextes de ces pays, lié au manque de recul sur les conséquences environnementales et économiques de leur introduction dans des contextes paysans où elles n'ont jamais été testées nous appelle à rester vigilant, ce qui est d'ailleurs la position du secrétaire exécutif du Roppa qui s'exprime dans ce dossier (p. 32). Des recherches indépendantes sont indispensables pour alimenter un débat qui doit se poursuivre, et au plus près des acteurs du terrain.

Une menace croissante, les DPI. En parallèle de ces évolutions, une menace s'amplifie : les Droits de propriété intellectuelle* (DPI). Depuis la création de l'OMC en 1995 avec la définition des accords sur les Aspects de droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (Adpic), tous les pays membres de l'OMC doivent adopter une législation sur la propriété intellectuelle et en ce qui concerne les variétés végétales : système de brevet, et/ou un régime sui generis* efficace pour la protection des obtentions végétales (par exemple, celui de l'Upov*). Or concernant les semences, il semblerait que ces DPI aient été conçus pour privilégier les firmes semencières des pays les plus riches (pays du Nord et pays émergents) et les protections juridiques sont actuellement beaucoup trop coûteuses pour les centres publics de recherche et les communautés et OP des pays pauvres. Ces DPI permettent actuellement aux grandes firmes semencières de protéger leurs variétés et de puiser, sans contrepartie financière, dans les variétés paysannes et les variétés publiques. Au-delà du libre accès aux semences menacé par ce cadre juridique contraignant, c'est l'avenir des agricultures familiales qui peut être remis en question.

Pourtant, en matière de protection des variétés végétales en Afrique de l'Ouest, les pays africains ont surpris en créant, à la fin des années 90, la loi-modèle OUA (Organisation de l'union africaine), un système « sui generis » de protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des sélectionneurs et de réglementation de l'accès aux ressources biologiques. Ce modèle de législation ambitionne de reconnaître et défendre les droits des agriculteurs, dans un continent où ils assurent 90 % de la production de semences. Il intègre les préoccupations des agriculteurs et des sélectionneurs. On ne peut que souscrire aux recommandations d'Omar Niangado de tout faire pour mettre en œuvre ce système qui, pour l'instant, n'a jamais été mis en place.

Et le rôle des États dans tout ça ? De nombreux chercheurs des instituts de recherche publics en Afrique se retrouvent aujourd'hui financés par des programmes d'acteurs privés dont les intérêts sont loin d'être reconnus d'utilité publique. Les États ne devraient-ils pas réinvestir dans la recherche publique, notamment via des dispositifs performants de sélection végétale associant étroitement des OP représentatives et permettant aux paysans d'accéder à des semences libres de royalties ? Ces États devraient également conserver un rôle dans la certification des semences, lorsque celle-ci s'avère indispensable. ■

1. C'est une version améliorée du système traditionnel de production de semences ; la principale amélioration réside dans le suivi et la formation (Tom Osborn, agronome à la Sécurité des semences à la FAO).
2. Toutefois, les mécanismes classiques de certification peuvent se justifier lorsque les lots de semences doivent être commercialisés dans des régions éloignées de leur lieu de production.

Évolution des dispositifs de services agricoles au Nord-Cameroun

Mana Bourou (manabourou@yahoo.fr), Michel Havard (michel.havard@cirad.fr)

Au Nord-Cameroun, les dispositifs de services agricoles se sont fortement diversifiés ces dernières années. Ils s'efforcent de mettre en œuvre des démarches de plus en plus participatives. Demeurant fragiles en termes de gouvernance et de financement, la question de leur pérennité reste encore posée.

▸ Mana Bourou est ingénieur agro-économiste au ministère de l'Agriculture et du Développement rural à Garoua (Cameroun).

▸ Michel Havard est chercheur au Cirad. Ses travaux portent sur l'étude des exploitations et le conseil agricole en Afrique subsaharienne.

▸ Références :

Bourou M., Havard M., 2010. *Recomposition des dispositifs assurant les services aux agriculteurs en zone cotonnière du Nord-Cameroun*. Communication au colloque SFER « Conseil en agriculture : acteurs, marchés, mutations », 14 et 15 octobre 2010, Dijon, France, 12p. http://www.sfer.asso.fr/content/download/3619/32627/version/1/file/1a-Bourou.pdf

Bourou M. 2007. *Analyse comparative des expériences d'appui aux exploitations familiales agricoles au Nord-Cameroun*. Mémoire d'ingénieur agronome. Dschang, Cameroun : Faculté d'agronomie et des sciences agricoles, Université de Dschang, 88 p.

Depuis vingt ans, le contexte socio-économique de l'agriculture au Nord-Cameroun (désengagement de l'État, libéralisation de l'économie, responsabilisation des agriculteurs) a entraîné l'évolution des dispositifs de services agricoles. En plus de l'offre traditionnelle de services par l'État, au travers des ministères de l'Agriculture et du Développement rural (Minader) et de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales (Minepia), et la Société de développement du coton (Sodecoton), ont émergé des services offerts par de nouveaux acteurs (organisations de producteurs (OP), fournisseurs d'intrants, organismes à but non lucratif et prestataires privés). Malgré des résultats indéniables, ces nouveaux dispositifs restent fragiles : difficultés à assurer la pérennité des services, financements irréguliers et insuffisance de ressources humaines compétentes.

Cet article analyse un échantillon de six dispositifs de services en termes d'approches, de gouvernance, de financement et de participation des agriculteurs, et questionne les conditions de leur pérennisation. Ce travail a été réalisé en 2007-2008, à l'Institut de recherche agricole pour le développement (Irad) dans le cadre du Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique Centrale (Prasac).

Dispositifs de services agricoles : définition

Les services agricoles

En agriculture, les services renvoient à des activités marchandes (approvisionnement en intrants et équipements, crédits, soins vétérinaires, certifications diverses) et non marchandes (vulgarisation, conseil, formation). Ils peuvent être orientés vers la production d'un produit (cas de la filière coton) ou vers l'appui à un processus (cas de l'organisation des agriculteurs).

Les dispositifs

Les dispositifs mis en place doivent permettre la rencontre entre des demandes et des offres de services. Ils ont pour objectif de satisfaire les besoins des demandeurs de services (individus ou groupements) par la mise en place d'une offre apportée par des professionnels.

Les dispositifs de services agricoles et leurs approches se diversifient. Les organismes publics (Programme national de vulgarisation agricole (PNVA), et la Sodecoton) vulgarisent des thèmes techniques aux agriculteurs selon une approche « descendante », qui a tendance à évoluer du directif (faire appliquer des actions techniques) au participatif (discuter des actions techniques). Ainsi, depuis une dizaine d'années, la Sodecoton transfère progressivement des services aux agriculteurs et à leurs groupements (approvisionnement en intrants, commercialisation du coton), faisant évoluer son dispositif d'appui de la diffusion de messages techniques vers le conseil technico-économique. Les programmes du Minader et du Minepia mettent l'accent sur les services (financement, conseil, organisation) aux agriculteurs et sur le renforcement des capacités de leurs agents (profils de conseillers). Ils favorisent la cogestion entre l'État et la profession à l'exemple du programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales (ACEFA) mené avec la plate-forme nationale des OP du Cameroun (Planopac).

Les organismes à but non lucratif (Service d'appui aux initiatives locales de développement (Saild), Centre d'éducation rurale de Ngong (CERN)) se sont engagés dans la production de biens et de services marchands (crédits agricoles, approvisionnement en intrants, stockage et commercialisation des produits), et non marchands (alphabétisation, formation, conseil) destinés en priorité aux groupes vulnérables (pauvres, femmes, jeunes). Ces services sont financés avec l'appui de bailleurs de fonds (fondations caritatives, associations internationales) et par une participation des bénéficiaires. Ces dispositifs sont confrontés aux faibles compétences de leurs agents de terrain (animateurs relais) et à des difficultés de financement.

En 1992, la loi sur les groupes d'initiatives communes (GIC) a favorisé la création d'organisations : groupements de producteurs (GP), OP et faîtières (unions, fédérations) autour des filières (coton, oignon, céréales) avec l'appui technique et financier des partenaires nationaux et internationaux (cas de l'Association des producteurs stockeurs de céréales du Diamaré (Aprostoc), et de la Coopérative de producteurs d'oignon de la province du Nord-Cameroun (TIGNERE)). Ces organisations cherchent à responsabiliser les agriculteurs dans la gestion des ressources collectives et à atteindre l'autonomie financière. Mais, peu d'agriculteurs paient leurs cotisations et des anomalies de gestion sont constatées.

© Bourou Mana

Défaillance de la gouvernance et des financements des dispositifs. Ces nouveaux dispositifs de services aux agriculteurs demeurent fragiles. Sur les six étudiés, seule la Sodecoton assure ses services en continu depuis plus de deux décennies auprès d'environ 1 800 GP, soit 300 000 agriculteurs. Pour les cinq autres dispositifs, la durabilité des financements n'est pas assurée pour plusieurs raisons.

Premièrement, la participation des agriculteurs à la vie de ces dispositifs (financement et fonctionnement), bien que croissante, reste encore insuffisante. Responsabiliser davantage les agriculteurs dans la prise en charge de services marchands (crédits, approvisionnement en intrants, stockage et commercialisation des produits, etc.) demande de renforcer leurs capacités en matière de gestion financière, comptable et organisationnelle.

Deuxièmement, les financements pour les services non marchands (formation, conseil, animation, vulgarisation) proviennent surtout de subventions et financements aléatoires de l'État et de bailleurs de fonds ; les contributions des bénéficiaires (cotisations, prélèvements, etc.) sont limitées, voire inexistantes. Il en résulte une offre de services non marchands extrêmement variable, et répondant souvent davantage aux préoccupations des financeurs qu'à celles des agriculteurs. Même si tous les points de vue s'accordent sur la nécessité de la participation des agriculteurs et de leurs OP aux coûts de ces services, les questions du niveau d'autofinancement et du délai pour l'atteindre restent posées.

Difficultés des dispositifs pour mettre en œuvre les approches participatives. Tous les organismes étudiés ont mis en œuvre des approches d'intervention centrées sur les projets des bénéficiaires et visant une participation croissante de ces derniers dans la prise de décision.

Un premier frein important à la mise en œuvre de ces approches participatives est le fort taux d'analphabétisme des agriculteurs et le nombre insuffisant de lettrés pour assurer les fonctions au sein des bureaux des GP. Il en résulte que le savoir de l'agriculteur est souvent placé au-dessous de celui du vulgarisateur et que les agriculteurs ont des difficultés pour contrôler les activités des bureaux des GP et OP.

Un second frein relève des compétences, statuts et identités des conseillers et des responsables de ces dispositifs, car c'est bien sur eux que repose la qualité du travail réalisé. Les responsables chargés de la gestion des dispositifs n'ont pas, pour la plupart, de compétences en animation et en gouvernance de ces dispositifs. Le travail des conseillers repose sur une dimension technique (maîtrise des méthodes et outils), pour laquelle ils ont été formés, et sur une dimension sociale (relation avec le producteur), nouvelle pour eux. Ainsi, former ces conseillers agricoles et ces responsables demande de revoir les parcours de formation initiale en agriculture, pour aller vers l'acquisition de compétences, et pas seulement de connaissances.

Pérenniser les services aux agriculteurs : un défi à relever. Tous les dispositifs analysés rencontrent des difficultés dans le recouvrement des crédits, l'instabilité des GP et le niveau insuffisant des animateurs, conseillers et agents de vulgarisation. Ils sont alors contraints de se restructurer, de revoir leurs stratégies, pour s'adapter aux évolutions rapides de leur environnement économique. La question de leur pérennité à moyen et long terme reste posée.

Malgré ces difficultés, favoriser la création de dispositifs de services agricoles, promus par divers acteurs (publics ou privés) est nécessaire pour les agriculteurs qui peuvent alors mieux orienter leurs attentes et s'adresser à l'offre de services qui leur paraît la plus pertinente. La pérennisation et l'adaptation de ces dispositifs aux besoins des agriculteurs nécessitent l'implication, la contribution et la coordination des acteurs concernés (État, bailleurs, OP, privés, producteurs). L'État doit renforcer son implication dans l'éducation de base, l'alphabétisation et la formation professionnelle des agriculteurs, ainsi que dans la formation et l'élaboration de statuts pour les conseillers agricoles et les agents en charge des dispositifs. Les OP et la chambre d'agriculture, en concertation avec l'État, ont un rôle à jouer dans ces dispositifs (conception, mise en œuvre, financement, ressources humaines, etc.) et doivent faire la différence entre leurs fonctions sociales (accompagnement de l'organisation des agriculteurs et défense de leurs intérêts), économiques et techniques (offre de services). La recherche d'accompagnement est indispensable pour évaluer, adapter et faire évoluer les services agricoles (méthodes et outils) de telle sorte qu'ils répondent mieux aux besoins des agriculteurs. ■

Genèse de l'organisation panafricaine des producteurs agricoles

L'ORGANISATION PANAFRICAINE des producteurs agricoles (PAFO, de l'anglais Pan African Farmers Organisation) a été créée en octobre 2010 à Lilongwe au Malawi. Mme Atangana, présidente fondatrice, explique le processus qui a engendré la constitution de cette plateforme continentale et indique les grands défis à relever.

▸ Cette interview a été réalisée par Souleymane Traoré (Intre-réseaux) et Igor Besson (Réseau Far) lors de l'atelier international d'échanges « Organisations professionnelles et formation des populations agricoles et rurales », organisé par le réseau international Formation agricole et rurale (Far), les 25-27 novembre 2010 à Bamako (Mali). L'intégralité de l'interview est disponible sur le site d'Inter-réseaux.

▸ Elisabeth Atangana a une exploitation agricole près de Yaoundé au Cameroun : élevage naisseur d'une centaine de porcs, deux bandes de 1 000 poulets de chair par an, quelques hectares de légumineuses et de bananiers. En 1993, elle a participé à la fondation d'un centre de formation professionnelle agricole et de coopération à Mfou. Elle a été élue présidente en 2000 de la Concertation nationale des organisations paysannes du Cameroun (CNOP-CAM), puis en 2005 de la Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale. Depuis 2006, elle est secrétaire générale de la Plateforme nationale des organisations professionnelles agro-sylvo-pastorales du Cameroun (Planopac). Fin octobre 2010, elle a été élue à la tête de la PAFO.

Grain de sel : *Pourriez-vous nous parler de la genèse de la PAFO, que vous présidez depuis fin octobre dernier ?*

Elisabeth Atangana : Je voudrais d'abord souligner que la création de la PAFO est l'aboutissement d'un long processus. Les organisations paysannes (OP) ont commencé à discuter ensemble d'abord au niveau local, au sein des pays, puis aux niveaux national et régional. Dans les années 1980, nos pays se sont ouverts à la vie associative en créant des lois et des cadres réglementaires qui ont permis aux communautés de s'organiser pour se prendre en main. Nous étions alors dans le contexte de désengagement économique des États, rendu obligatoire par les Plans d'ajustements structurels prônés par le FMI et la Banque mondiale. Nous avons vu naître des organisations au niveau local pour la production, les intrants, la commercialisation des produits, etc.

Malgré tous les efforts que nous faisions, il y avait toujours un besoin d'améliorer l'environnement même de la production agricole. Nous nous sommes donc engagés à mettre en place des organisations qui ne s'occupent plus seulement de la production, mais aussi des questions stratégiques et politiques. Notre but était d'attirer l'attention des décideurs et d'influencer si possible les politiques en faveur du développement agricole et rural. Nous avons ainsi créé des espaces de concertation, aux échelles des pays et des sous-régions, ce qui nous a permis d'être de plus en plus entendus. Aujourd'hui, les OP participent à l'élaboration des politiques, pour que soient pris en compte les préoccupations des agriculteurs en particulier et des ruraux en général.

GDS : *Comment a été constituée la PAFO ?*

EA : Grâce à nos efforts de plaidoyer, nous avons été impliqués en 2003 dans la formulation du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) du Nepad et de l'Union africaine. Nous avons alors pensé qu'il fallait élaborer un certain nombre de principes concernant le développement de l'agriculture familiale, le renforcement des capacités des leaders paysans, la formation agricole des producteurs, le lien avec la recherche, etc.

À partir du moment où les OP ont senti la nécessité de s'impliquer dans les décisions concernant les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les Accords de partenariats économiques (APE), il nous est apparu important de ne pas rester cloîtrer chacun dans son pays ou dans sa sous-région, mais de créer une plateforme plus large au côté de l'Union africaine, pour mieux faire prendre en compte les préoccupations communes des organisations paysannes africaines. Cette position a été renforcée par la crise alimentaire de 2008.

Le PDDAA fut donc notre première expérience de collaboration et de partenariat entre les quatre organisations régionales de l'Afrique de l'Ouest (le Roppa), du Centre (la Propac), de l'Est (l'EAFF) et du Sud (le SACAU)[1].

En février 2004, nous avons organisé à Pretoria une rencontre qui a débouché sur la définition d'une vision du développement de l'Afrique basée sur l'agriculture familiale. Seule l'agriculture familiale peut permettre de garantir de manière durable l'alimentation, l'emploi et les revenus des paysans, de fournir et d'ajouter de la valeur aux productions agricoles destinées à l'industrie, de générer la sécurité sociale et la solidarité dans les campagnes, de valoriser les savoirs-faire traditionnels et les expériences innovantes, et d'assurer un accès équitable aux ressources productives et une gestion durable des ressources naturelles.

Nous avons ensuite construit une position commune dans le cadre de la négociation des APE, qui touchent beaucoup de pays. De fil en aiguille, nous avons vu l'intérêt de créer un espace formalisé qui soit reconnu et qui permette de parler au nom de tous les paysans africains.

En mai 2008, nous nous sommes rencontrés à Addis Abeba pour proposer le cadre général de l'organisation. Nous avons également nommé un facilitateur, M. Mamadou Cissokho, président d'honneur du Roppa, pour coordonner avec les représentants des cinq grandes régions africaines (car l'Umagri[2] nous a rejoint comme représentant de l'Afrique du Nord) les réflexions sur les modalités d'organisation de notre plateforme, sur notre vision et notre mission, ainsi que sur le rôle et la participation des décideurs politiques et des bailleurs. En février 2010 à Tunis, nous avons décidé du lieu du siège et des orientations de la gouvernance.

L'Union africaine, toujours intéressée à soutenir notre démarche, nous a conseillé de tenir notre assemblée constitutive en marge de la conférence des ministres de l'Agriculture à Lilongwe au Malawi en ➲

1. Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), Fédération des agriculteurs est africains (EAFF), Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique Centrale (Propac), Confédération des syndicats agricoles d'Afrique Australe (Sacau).
2. Union maghrébine des agriculteurs (Umagri).

octobre 2010. Nous y avons discuté des divergences et des convergences dans les positions des cinq grandes régions, finalisé et validé les statuts, et élu le bureau qui va assurer la gouvernance de la PAFO.

Concernant la vie institutionnelle de la PAFO, nous avons mis en place deux organes dirigeants : un Conseil continental qui est l'équivalent d'une assemblée générale et qui se réunira tous les deux ans ; un Conseil de coordination qui est composé des présidents et vice-présidents de chaque région, donc de dix personnes, et qui agira comme conseil d'administration avec des réunions tous les six mois. Nous pensons également mettre en place un bureau permanent pour assurer la gestion au quotidien de l'organisation.

GDS : *Quels sont les grands défis que doit relever la PAFO?*
EA : Il y en a deux à l'échelle du continent : le premier est de contribuer au côté de nos États et de nos régions à la maîtrise de la sécurité et de la souveraineté alimentaire ; le deuxième est d'augmenter le pouvoir économique des agriculteurs pour qu'ils soient à même d'assurer leurs besoins vitaux : la santé, l'éducation des enfants, la formation, avoir un logement décent, bref, qu'ils puissent vivre convenablement de leur travail. Ce qui est encore très loin d'être le cas, car bien des producteurs et des productrices ne parviennent pas à nourrir suffisamment leur famille.

GDS : *Quelles sont les priorités des agriculteurs à l'échelle du continent ?*
EA : Je pense que la grande priorité aujourd'hui est de sensibiliser nos décideurs sur l'importance de l'agriculture familiale dans les économies de nos pays. Il est important que nos gouvernants accroissent les budgets qui concernent l'agriculture et que cela aille en renforcement des investissements agricoles. Il ne s'agit pas d'accroître les budgets de fonctionnement des ministères, mais bien d'améliorer l'environnement de travail des petits producteurs, leur accès au marché, la création de valeur ajoutée, et bien évidemment la formation professionnelle. Ceci est très important pour nous tant au niveau local, que national et sous-régional. Le travail et le savoir des paysans et des paysannes qui sont pourtant la plus grande force de la nation, qui constituent le capital humain comme disent les économistes, ne sont pas assez valorisés.

© I. Besson

L'intégration de l'agriculture aux marchés au niveau régional est également fondamentale. Nous n'excluons pas et ne négligeons pas les marchés extérieurs, mais nous pensons que les priorités aujourd'hui sont d'abord l'accès aux marchés locaux, nationaux et régionaux. Nous pouvons faire des échanges au sein et entre régions africaines car cela permet à la fois de renforcer la sécurité alimentaire et de respecter les habitudes alimentaires des pays et des régions.

Enfin, je voudrais ajouter un dernier point très important : le renforcement de l'entreprenariat et du leadership des femmes et des jeunes. Il est nécessaire de soutenir les femmes pour favoriser leur créativité, car ce sont elles qui sont les plus impliquées dans les cultures vivrières et la transformation en produits alimentaires. Il est également important d'intéresser les jeunes au secteur agricole, mais pour cela il faut rendre l'agriculture attrayante. Les jeunes sont découragés car l'agriculture ne paye pas son homme, et même, l'agriculture ne nourrit souvent pas encore bien son homme. Il est donc crucial d'une part d'améliorer l'environnement socio-économique rural pour que les agricultrices contribuent pleinement à l'économie nationale, et d'autre part de former les jeunes pour qu'ils assurent la relève dans le développement des territoires ruraux et ne gagnent pas les villes où ils sont livrés à des métiers sans avenir. Finalement, c'est la continuité de la préservation des campagnes par les agriculteurs qui est en jeu : l'environnement, la société, la culture, l'économie…

Concernant « l'agribusiness », nos États ont un certain nombre de politiques mais ce que nous souhaitons, c'est qu'ils encouragent une agriculture familiale entreprenante, c'est-à-dire une agriculture qui assure la sécurité alimentaire et qui crée des richesses. On ne peut pas se contenter de laisser les agriculteurs dans des productions principalement de subsistance. Il faut qu'ils génèrent également de la valeur ajoutée et pour cela, il y a un besoin d'investissement en termes de foncier, de capitaux, de formation et de technologies. De plus, les secteurs de l'agriculture familiale et de l'agribusiness ne sont pas étanches, et on doit améliorer le lien entre les deux pour que les productions des exploitations familiales soient utilisées par les agro-industries et les industries agro-alimentaires. Nous ne pouvons pas livrer nos pays à la production de l'agribusiness, car c'est l'agriculture familiale qui a toujours nourri nos pays jusqu'à ce jour et c'est elle qui crée la stabilité sociale et politique. Il faut préserver l'agriculture familiale et la rendre plus entreprenante. ■

Quelques définitions clés pour aborder ce dossier « semences »

Voici présentées les définitions des mots et expressions du dossier « semences » (pages 12-34) identifiés par un astérisque *

Semences

La semence est la matière première de l'agriculture. Elle influence fortement le rendement d'une culture. Que ce soit pour une variété paysanne ou de sélectionneur, l'emploi de semences de mauvaise qualité peut entraîner une réduction qualitative et quantitative des récoltes.

Dans les schémas des obtenteurs de variétés et des organismes officiels de multiplication, la production de semences vise à fournir un produit conforme au matériel de départ mis au point par le sélectionneur et respectant les normes de qualité technique. Afin de limiter les risques de dérives des variétés, du sélectionneur à l'agriculteur, il y a alors quatre générations :

– Le matériel de départ appelé « G0 » ou « breeder seed » : il est l'étalon de la variété et doit être à l'origine de chaque processus de multiplication de semences. Sa conformité au type original et sa maintenance sont assurées par la recherche.
– *Les semences de prébase* (G1, G2, G3) : issues du matériel G0, elles doivent être à un niveau de pureté le plus élevé possible. Elles sont le plus souvent produites par la recherche.
– *Les semences de base* (SB ou G4) : issues de la multiplication des prébases, ce sont les semences mères des semences commerciales. Leur production est souvent la responsabilité de structures semencières agréées, avec l'assistance des techniciens de la recherche ou des services techniques de l'état, pour assurer le maintien et la pureté de la variété.
– *Les semences commerciales ou semences certifiées :* ce sont les semences de première génération ou de deuxième génération (R1 : Semence issue de semence de base G 4 et destinée à la production ; R2 : Semence issue de R1).

Semences fermières : Les semences fermières sont d'une manière générale celles qui ont été produites à la ferme par l'agriculteur. En France, l'appellation « semences fermières » est souvent restreinte aux semences produites à la ferme de variétés protégées (pour les céréales, les pois et le colza, ce sont fréquemment des R2 produites à la ferme à partir de semences certifiées R1).

Semences paysannes (ou variétés locales) : Ce sont des semences sélectionnées par les paysans (souvent par sélection massale), adaptées à leurs terroirs, à leurs modes de production et présentant des caractéristiques qualitatives jugées intéressantes par les transformateurs ou transformatrices locales et les consommateurs.

Le terme « *semence améliorée* » signifie que la variété concernée a été « améliorée » par des centres publics ou privés de sélection végétale mais les réalités sont dans les faits très diverses. Par exemple, ces semences améliorées peuvent être des :

– Semence paysanne d'un autre pays ou d'une autre région qui a été rendue plus homogène, par exemple en terme de phénotype (taille, forme des épis…), de précocité ou tout autres caractères (cette recherche d'homogénéité est souvent excessive et, si elle facilite la mécanisation, la commercialisation des semences et des produits, c'est souvent une fragilité en terme de biodiversité et de gestion des risques agronomiques et climatiques…). Le centre de recherche ayant effectué ce travail donne un nom qui se réfère rarement au nom initial de la variété paysanne et il mentionne rarement l'important travail initial de sélection effectué par les paysans.
– Identification, au sein de *semences populations* des paysans, de lignées présentant des caractères intéressants (par exemple, résistances à des maladies).
– Introduction dans des variétés paysannes d'un (ou plusieurs) caractère de résistance par des croisements répétés (appelés rétrocroisements).
– Croisements (on emploie aussi le terme *hybridation*) de 2 variétés paysannes (et aussi améliorées) pour obtenir des lignées au sein desquelles le sélectionneur identifie celles présentant des caractères jugés intéressants. Là, il y a un travail plus poussé des sélectionneurs mais ils se sont souvent trompés dans les PED en ne connaissant pas assez les conditions paysannes et les attentes des paysans (d'où l'intérêt de les associer à ces tâches).
– Croisement de deux *lignées pures (ou homozygotes)* suite à des autofécondations successives. Les « *hybrides F1* » issues de ces plantes manifestent ensuite un potentiel de rendement important. Par contre, les autofécondations successives lorsque l'on ressème les Hybrides F1 se traduisent par des descendances présentant les fragilités des lignées autofécondées et des rendements faibles.
– Et toutes les « améliorations » via les biotechnologies (cf. PGM).

Semences délintées : semences débarrassées du duvet de fibres courtes qui restent habituellement collées aux graines après l'égrenage. Cela se fait souvent à l'aide de l'acide sulfurique.

Une *Plante génétiquement modifiée (PGM)* est une plante qui comporte, en plus des 30 000 à 90 000 gènes présents dans son génome et résultant le plus souvent d'un travail de sélection millénaire, un ou plusieurs gènes supplémentaires (appelé *transgènes*) qui ont été insérés en laboratoire par l'Homme et qui lui donne une caractéristique nouvelle (résistance à un herbicide, production d'une protéine insecticide, etc.).

Espèces-variétés

Une espèce végétale se définit comme un groupe de végétaux présentant des caractéristiques similaires et pouvant se reproduire entre eux, mais ne pouvant ordinairement pas se croiser avec une autre espèce. Au sein d'une espèce, une variété est définie comme un ensemble de plantes pouvant être clairement identifiées par des caractères morphologiques, physiologiques et génétiques communs qui les distinguent des autres plantes de la même espèce. Après multiplication, ces caractères sont conservés s'il n'y a pas eu fécondation par une plante d'une autre variété.

Quelques types de variétés :

Variété lignée pure : c'est l'ensemble des descendants homozygotes de quelques plantes auto fécondées naturellement ou artificiellement.

Variété clone : issue de la reproduction végétative (comme le bouturage ou le marcottage), tous les individus sont alors strictement identiques (cas des variétés de pomme de terre des sélectionneurs).

Variété population : des variétés sélectionnées par les communautés rurales (on parle également de variétés paysannes).

Germoplasme : Souvent synonyme de « matériel génétique ». Ce terme désigne la semence ou tout autre matériel à partir duquel les plantes se multiplient.

Écotype : population d'une espèce donnée qui présente des caractéristiques nouvelles adaptées à un type de milieu particulier. Les caractéristiques propres à l'écotype sont héréditaires (...). Ces plantes sont appelées « variétés » ou « sous-espèces ».

Variétés composites : La première génération obtenue par croisement au hasard d'un grand nombre de parents spécifiés[1]

Variété essentiellement dérivée (VED) : dans le cadre de l'adoption du COV 91 (cf. définition plus bas) impulsée par les petits et moyens obtenteurs, ce concept fait que la variété est protégée contre une confiscation de leurs travaux et investissements par ces multinationales des semences.

Sélection-conservation

La sélection massale consiste à sélectionner, parmi un ensemble de plants du même âge, ceux qui paraissent les meilleurs selon les critères que l'on se fixe. L'objectif est de conserver les organes de reproduction (graines, épis, boutures) des plantes répondant le mieux à ses besoins pour les multiplier (ressemer lorsqu'il s'agit de graines).

Obtenteurs : organismes produisant des variétés afin de les inscrire dans un catalogue officiel et de les commercialiser.

Conservation in situ désigne la conservation, le maintien et la reconstitution par les agriculteurs et communautés paysannes de populations d'espèces viables dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces végétales cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs, à savoir dans les systèmes de cultures paysans.

Conservation ex situ désigne la conservation de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en dehors de leur milieu naturel, par exemple dans une banque de semences.

Accession est le nom donné à un lot de semences pour l'identifier lorsqu'il entre dans une banque de semences. Ainsi, dans un village donné, pour une même variété paysanne, plusieurs échantillons peuvent être collectés chez différents paysans ; ils constitueront alors autant d'accessions pour la banque de semences.

Législations-DPI-brevets

L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) est une organisation intergouvernementale indépendante chargée de protéger juridiquement les *droits de propriété intellectuelle (DPI)* des *obtenteurs* de nouvelles variétés végétales, au niveau international, afin d'encourager leur recherche.

La Convention de l'UPOV a été adoptée à Paris en 1961, puis modifiée deux fois,en 1978 et 1991.

Elle instaure, pour la protection des obtentions végétales, des *certificats d'obtentions végétales (COV)* : il s'agit du système spécifique de protection des variétés adopté par les pays membres de l'UPOV, avec les caractéristiques suivantes :

(i) le COV donne un droit exclusif de propriété d'une durée 20 ou 25 ans selon les espèces ; son extension à toutes les espèces végétales est prévue par UPOV 91 ;

(ii) le détenteur du COV est seul habilité à produire et commercialiser des semences ou plants de la variété protégée; il peut le céder par contrat à des tiers (agriculteurs-multiplicateurs de semences) ;

(iii) une variété protégée par COV peut-être utilisée librement par des tiers pour l'expérimentation ou pour la création de nouvelles variétés (exemption du sélectionneur) comme ressource génétique; avec le *brevet*, par contre, la variété n'est exploitable qu'avec l'achat d'une licence ;

(iv) les agriculteurs peuvent multiplier des variétés protégées par COV pour leurs besoins propres (semences de ferme) librement (UPOV 1978) ou en versant une contrepartie à l'obtenteur (UPOV 1991 en cours d'application). Le privilège de l'agriculteur s'en trouve réduit et le COV se rapproche du brevet qui interdit ce mode de multiplication ;

(v) la protection de l'obtenteur vis-à-vis d'une variété « dérivée » très peu différente de la variété initiale (insertion d'un gène par transgénèse par exemple) est soumise à l'accord contractuel du détenteur et au versement de royalties (notion « *d'essentielle dérivation* », UPOV 1991).

Brevet : Un brevet est un titre de propriété qui confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation sur l'invention brevetée pour une durée limitée.

Différence brevets–COV : Contrairement aux brevets, la protection par les COV n'octroie pas de droit absolu sur l'utilisation des semences, leur culture et leurs nouvelles sélections. Elle ne donne un monopole aux entreprises que pour la multiplication commerciale et la vente sur le marché des semences. Les agriculteurs restent libres de conserver les semences de leurs propres récoltes, et les sélectionneurs peuvent les réutiliser pour mettre au point de nouvelles variétés.

L'Accord de Bangui institue, en 1977, l'*Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)*, qui réglemente la protection intellectuelle de ses pays membres. La révision de cet accord en 1999 avec l'ajout de l'annexe X consacre, pour un certain nombre de pays d'Afrique, la protection des obtentions végétales selon un système « sui generis » basé sur la Convention de l'UPOV de 1991. Cet accord révisé a été signé en février 1999 par 15 pays d'Afrique francophone.

Un système « sui generis » est un système propre à chaque pays, autre que le brevet, qui permet de protéger les variétés végétales du copiage.

Semences « libres de royalties » : semences accessibles sans droits à payer aux obtenteurs. Les instituts publics ont souvent produit ce type de semences.

Catalogue ouest africain des espèces et variétés végétales (Coafev) : Élaboré en 2008, le Coafev présente la liste des variétés homologuées dont les semences peuvent être commercialisées sur le territoire constitué par dix-sept pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale, membres de l'UEMOA, de la Cedeao et du Cilss. Pour être inscrite au Coafev, une variété doit être préalablement inscrite à un catalogue national. ■

1. Dans le cas du maïs, ces parents peuvent des hybrides et ces variétés composites de maïs souvent développées par des instituts publics de recherche peuvent être ressemées plusieurs fois par les paysans à partir de leur récolte, ce qui limite fortement leur dépendance et leur coût en semences.

Grain de sel *vu par ses lecteurs*

Ghita Aouami (ghita.aouami@laposte.net)

Pour les seize ans de sa revue* Grain de sel, *Inter-réseaux a réalisé une enquête auprès de ses lecteurs. Il s'agissait de comprendre en quoi Grain de sel intéresse les lecteurs et de mesurer leur satisfaction sur les aspects formels. En voici les principaux résultats.

▸ Ghita Aouami est diplômée de la promotion 2010 du Master Conseil éditorial de l'université Paris IV-La Sorbonne. Elle a réalisé l'enquête de *Grain de sel* dans le cadre de son stage de fin d'études, qui s'est déroulé de mi-mai à mi-novembre 2010. Pour récolter les résultats plus rapidement, les questions ont été posées par téléphone. Ainsi, 148 lecteurs ont répondu au téléphone. Les questions portaient ainsi sur la lecture de *Grain de sel*, la présentation de la revue, les pratiques des lecteurs et leurs attentes.

Grain de sel, la revue d'Inter-réseaux. Vous connaissez majoritairement Inter-réseaux de nom (96 % des réponses), l'association qui publie *Grain de sel*, mais connaissez très peu l'association en tant que telle et les activités qu'elle mène (animation de groupes de travail thématiques, publication de bulletins de veille électroniques, site internet, etc.).

Des lecteurs fidèles. *Grain de sel* compte des lecteurs fidèles ! Vous êtes 55 % à être abonnés depuis plus de 7 ans et 43 % depuis plus de 10 ans. Cette fidélité est confirmée par le degré de lecture de la revue. *Grain de sel* est ainsi lu presque intégralement par 55 % des lecteurs qui déclarent lire tout ou presque tout ; 29 % des lecteurs pratiquent une lecture sélective, suivant leurs domaines de prédilection ou leur temps disponible.

Vous avez exprimé une nette préférence pour les articles pratiques, décrivant des expériences et les articles pédagogiques, expliquant des notions. La présentation d'expériences est en particulier appréciée comme source d'inspiration et de réflexion sur le terrain ou comme référence pour comparer les pays et vous positionner sur les différentes problématiques abordées.

Ainsi, la rubrique « Initiatives » dédiée au témoignage d'expériences, arrive en tête des trois rubriques qui intéressent le plus les lecteurs avec 23,5 % des suffrages. En seconde position on retrouve la rubrique « Forum » (22 % des réponses), qui relate des échanges d'idées et de points de vue, et en troisième position, le « Dossier » (20 %), qui permet d'entrer en profondeur dans un sujet.

Un aspect sobre qui met en avant l'intérêt pour le contenu. Sur les questions de forme, vous appréciez la formule actuelle de *Grain de sel*. Vous êtes presque unanimement satisfaits, voire très satisfaits (94 % des réponses) de la mise en page. Vous trouvez que les articles sont en général de bonne longueur (84 % des réponses) et faciles à lire (100 % des réponses). La seule ombre au tableau est la taille du texte, jugée trop petite par 33 % des lecteurs.

Le choix d'une couleur unique qui alterne à chaque nouvelle parution plaît à 73 % des lecteurs. Dans l'ensemble, vous portez votre attention avant tout sur le contenu de la revue. En revanche, la couleur vous paraît importante pour les représentations visuelles et les photos en particulier. Vous seriez ainsi prêts à accueillir une version en couleurs de *Grain de sel*, en formulant toutefois une condition : que le coût de production n'excède pas les frais de fabrication actuels.

Une revue archivée et partagée. *Grain de sel* vous donne la possibilité de participer à la revue en envoyant vos contributions. Bien que vous ayez exprimé une volonté sincère de partager vos expériences et vos connaissances, vous êtes 88 % à ne pas avoir franchi le pas. Les raisons qui vous refreinent sont souvent liées à un manque de disponibilité, une méconnaissance des modalités pour proposer une contribution ou tout simplement parce que vous n'y avez pas songé. Sachez que toutes vos contributions seront accueillies avec un grand intérêt par l'équipe de *Grain de sel*, qui se chargera de les valoriser de différentes manières dans la revue ou sur le site Internet d'Inter-réseaux.

Le point le plus positif de l'enquête est l'intérêt que vous portez à la revue en conservant vos différents numéros, et la confiance que vous lui accordez en en faisant profiter d'autres personnes de votre entourage. Ainsi, vous êtes 90 % à conserver tous vos numéros ou la plupart, et 67,5 % à partager votre revue en la prêtant, en la mettant à disposition ou en la déposant dans un centre de documentation. L'importance que vous accordez à *Grain de sel* touche l'équipe qui est à l'œuvre pour vous offrir une revue à la hauteur de vos exigences.

Cet intérêt pour la revue se confirme par son impact sur la vie professionnelle. La lecture de *Grain de sel* a une utilité dans la pratique professionnelle pour 88 % des lecteurs. Elle sert en particulier à accompagner des acteurs de terrain (31,5 % des réponses), préparer des dossiers professionnels (22,5 %), transmettre des connaissances (16,5 %) et aider à la mise en pratique directe sur le terrain (9,5 %).

Des attentes globalement satisfaites. Ainsi, vous n'avez pas exprimé d'attentes nouvelles particulières concernant *Grain de sel*. Les appels se concluaient généralement par des mots d'encouragement, des remerciements et des félicitations, en mettant l'accent sur la qualité de la revue. Voici quelques propos recueillis : « *Grain de sel* m'apporte beaucoup dans mon travail quotidien » ; « *Grain de sel* est un bon outil de travail, de réflexion et c'est un forum » ; « *Grain de sel* est un journal idéal qui doit continuer pour permettre d'informer le public qui vit au jour le jour des difficultés » ; « Longue vie à *Grain de sel* ! » ; « *Grain de sel* nous nourrit intellectuellement » ; « Que *Grain de sel* continue de nous inspirer ! » ; « *Grain de sel* nous permet de développer nos projets, avoir des idées, savoir ce qui se passe ailleurs » ; « *Grain de sel* est une revue intéressante et fructueuse » ; « *Grain de sel* est une référence appréciable pour sa qualité et sa gratuité ».

Une évolution à suivre… La prise en compte des remarques est en cours de réflexion, mais nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la taille du texte sera augmentée. Pour le reste, patience, nous espérons pouvoir continuer à améliorer la revue en lien avec ses lecteurs ! ■

Courrier des lecteurs

Commentaires de Loïc Barbedette, sociologue, sur le numéro 50 de *Grain de sel* consacré aux leaders paysans

J'ai eu l'occasion d'échanger avec l'équipe d'Inter-réseaux pendant la préparation du numéro spécial de *Grain de sel* sur les leaders paysans, et je souhaiterais apporter quelques commentaires pour enrichir la réflexion.

« Leader » ou « responsable » ? Un premier point concerne le terme de « leader ». Un « responsable » n'est pas automatiquement un « leader » : sous ce même mot (qui a d'ailleurs été « importé »), on parle de choses différentes et souvent contradictoires. Ainsi, il est très paradoxal que l'on puisse utiliser le terme de « leader paysan » à propos de personnes « *qui n'ont jamais eu d'exploitation* », donc de non paysans, ou de « *leaders fabriqués* », donc de non leaders : on utilise le même terme pour qualifier des situations, des positions et des stratégies sociales différentes. Ainsi, tout en croyant parler de la même chose, on ne sait plus de quoi l'on parle. Cette confusion indique qu'avec la notion de leader paysan, on est dans le domaine de l'idéologie où toutes les manipulations sont possibles.

On retrouve cette ambiguïté lorsqu'on parle des « leaders intellectuels » qui « *risquent de ne pas être reconnus au niveau de leur base* » : si tel est le cas, de quoi parle-t-on ? Ce n'est sans doute plus de paysans, mais plutôt d'intellectuels. Les articles sur la « représentativité, légitimité et crédibilité des leaders paysans » et sur les « rapports entre élus et salariés » sont ici éclairants.

Être capable de représenter ne veut pas dire être légitime pour le faire. À propos de la *représentativité*, les deux points de vue qui se confrontent ne renvoient pas aux mêmes aspects. Certains parlent en fait de la capacité à négocier au nom des paysans (et à représenter leurs intérêts sur la scène extérieure), et on comprend à travers l'interview d'un salarié que le permanent (le plus souvent salarié) de l'organisation est beaucoup mieux informé pour le faire que le militant élu ; c'est la même idée exprimée à propos des pêcheurs sri-lankais. Il y a là un véritable problème pour l'animation du mouvement paysan, et E. Atangana explique de façon intéressante comment son association tente de développer les capacités de ses membres à comprendre les enjeux d'une négociation. Par contre G. Korotomou (ou F. Boly) parle non pas de la capacité, mais de la légitimité à représenter les paysans, ce qui renvoie cette fois à leur mode de vie, à leur mode de désignation et à leur rapport avec leur base : de ce point de vue, l'article sur les liens entre le leader et sa base est beaucoup plus éloquent sur le thème de la représentativité.

Dans le premier cas, on parle de compétence technique, dans le second de position sociale : c'est le fond de la question du *rapport entre « élus » et « salariés »*. Les problèmes commencent à se poser lorsqu'un technicien sort de son rôle et se fait passer pour un leader paysan (ou qu'on le considère comme un leader paysan). La tentation est souvent forte, du fait justement de la permanence des techniciens. On peut regretter un certain déséquilibre entre l'expression des salariés et celle des élus dans l'article sur ce thème, mais peut-être reflète-t-elle une réalité ?

Le leader paysan : un « homme de type nouveau ». Je souhaiterais également partager quelques idées pour faire avancer la réflexion. Il est d'abord important de souligner que les fonctions d'organisation et de direction de la société et de ses différentes composantes ont toujours existé dans le cadre des chefferies traditionnelles, et que l'on a vu régulièrement émerger des figures de leaders charismatiques qui ont porté des visions et entraîné des changements. Certains ont mis en place de nouveaux systèmes sociaux. Ces leaders traditionnels existent toujours et les leaders paysans cohabitent et négocient avec eux. C'est un volet important de la condition du leader paysan qui n'est pas abordé dans ce numéro, pourtant il explique beaucoup de comportements de ces leaders.

Les leaders populaires qui nous intéressent ici (il ne s'agit en effet pas seulement des leaders paysans, mais également de leaders d'organisations urbaines ; des leaders ouvriers ont également été très actifs avant les Indépendances — ensuite le mouvement ouvrier a été neutralisé) sont des figures sociales *modernes*, de nouveaux types de leaders sociaux. Personnellement je les ai rencontrés pour la première fois au début des années 70 dans des quartiers populaires de grandes villes africaines où ils créaient des organisations de survie. À la différence des leaders traditionnels, leur leadership ne s'appuyait pas sur une base familiale, ethnique ou religieuse, et ils inventaient des formes d'organisation et d'action sociale inédites — hybrides —, calquées à la fois sur des modèles *modernes* (les « présidents », « secrétaires », « trésoriers » ne sont pas des rôles traditionnels) et *traditionnels* (certaines normes et valeurs) ; ils avaient certains traits communs avec les leaders paysans que j'ai connu par la suite et qui ont également un profil différent de celui des leaders traditionnels ou des leaders politiques ruraux (bien que parfois on puisse rencontrer des leaders à cheval sur ces différents univers). L'apparition de ces « *nouveaux leaders* » correspond, selon mon

analyse, à l'émergence très contemporaine de nouvelles formes d'organisations sociales, notamment les divers types d'associations paysannes et d'organisations de producteurs, mais plus globalement toutes ces organisations qui ne sont ni traditionnelles, ni étatiques et que l'on range depuis une vingtaine d'années dans la « société civile ». « L'invention sociale » de ces organisations s'est imposée pour pallier aux insuffisances des autres dans un contexte de profondes transformations économiques et sociopolitiques. Le « leader paysan » est ainsi un « homme d'un type nouveau » : ceci contribue (mais seulement en partie) à expliquer que l'on ait du mal à le cerner.

La responsabilité des projets et bailleurs dans le leadership des OP. L'autre élément qui brouille les représentations du leader paysan, ce sont justement ces ambiguïtés précédemment relevées. Et l'on ne peut pas faire l'économie d'analyser la part de responsabilité des pratiques et institutions du monde du développement (notamment les bailleurs), dans l'entretien de cette ambiguïté. On dénonce l'opportunisme de paysans qui ont créé des OP pour occuper les vides laissés par le désengagement de l'État, mais il faut rappeler qu'en amont, les politiques d'ajustements structurels ont créé ces vides : ceci ne relève pas de la responsabilité des paysans. En fait, les organisations de développement ont besoin d'interlocuteurs ou de relais dans le monde paysan, et quand ils ne les trouvent pas, ils suscitent leur désignation, les instruisent sur le rôle qu'elles attendent d'eux, leur fournissent des outils « ad hoc » (de ce point de vue, elles trouveront des interlocuteurs scolarisés plus réceptifs chez les « techniciens » des OP), et les appellent « leaders paysans ». C'est de cette façon que l'aide au développement a « fabriqué des faux leaders paysans ». S'enchaînent avec cela les effets pervers de la « rente de l'aide ».

Il est intéressant à ce propos de relever le témoignage de T. Y. Amatoenyenou[1] qui illustre la force de l'emprise des acteurs non paysans sur la qualification du leadership paysan ; il parle ici de l'État, mais pourrait tout aussi bien parler du « projet » ou de l'ONG. Cette tendance est forte et il est évident qu'elle affaiblit le mouvement paysan.

Insister sur la responsabilité du leader. Heureusement, vous avez aussi toute une série d'autres témoignages très intéressants qui illustrent l'autre orientation du leadership paysan, étroitement articulée avec la base paysanne. Derrière ceci se profile en fait la question de savoir à qui le leader paysan doit rendre des comptes, selon quels critères, et qui fixera ces critères. C'est la question, non explicitement soulevée, il me semble, dans ce numéro, mais qui mériterait d'être posée, de la responsabilité du leader paysan.

J'introduisais ces commentaires en écrivant qu'un « responsable » paysan n'est pas automatiquement un « leader » ; le leader est un meneur d'homme et ce qui définit le leadership, c'est l'aptitude à « façonner » (to shape) les orientations d'un groupe et à l'entraîner dans une certaine direction : ce n'est pas le cas de tous les « présidents » d'organisations paysannes, ce qui ne les empêche pas d'avoir d'autres qualités. Mais un leader paysan est aussi « responsable » : la question est de savoir de quoi et devant qui. Devant les paysans ? Devant les partenaires ou l'État ? Devant sa conscience ?

Il faut lire « Dieu n'est pas paysan » de Mamadou Cissokho. Ceci me conduit à une dernière remarque. Bien que j'ai compris que vous ayez fait le choix de ne pas interviewer les « ténors » du mouvement paysan, on comprend mal que ce numéro ne consacre pas un article au récent livre de Mamadou Cissokho (*Dieu n'est pas paysan*) ; c'est en effet non seulement un livre écrit par un leader paysan, mais ce dernier l'a écrit d'abord pour des leaders paysans. Cissokho est reconnu comme véritable leader du mouvement paysan parce qu'il a un profil qui récapitule un très grand nombre de traits que l'on retrouve partiellement chez les uns ou les autres, mais rarement réunis. Il a une vision et des convictions fermes, il a des valeurs fortes qu'il défend et auxquelles il est fidèle. Il a une très grande connaissance de la plupart des sociétés d'Afrique de l'Ouest (dont il entend les langues). Il a une grande capacité d'écoute et d'entraînement (il sait parler aux paysans). C'est un porte-parole qui sait se faire entendre par les décideurs. Dans sa vie, il a promu plusieurs organisations aux différents niveaux (et a toujours eu le souci de former ses successeurs et de « passer la main »). Il est fortement engagé et a conduit de nombreux combats paysans qui ont permis des avancées remarquables du mouvement paysan africain. C'est enfin un stratège qui a su s'informer sur les grandes évolutions du monde et se constituer un réseau d'alliances pour se battre. Comme tous les leaders que je connais, il a un itinéraire de vie très singulier qui lui a permis de sans cesse apprendre, et cet ouvrage reconstitue les étapes de cet itinéraire qu'il a bien voulu livrer. Les leaders paysans savent lire entre les lignes pour deviner les autres.

Le titre peu banal qu'il a choisi pour ce livre s'adresse aux paysans africains et à leurs leaders et leur livre un message : *« il n'y a pas de fatalité, et ce n'est pas Dieu qui résoudra les problèmes du paysan : vous êtes responsables de votre destin ; ne vous en remettez pas à d'autres, prenez vos responsabilités ».* ■

1. *« Lorsque vous n'êtes pas représentatif, il y a deux possibilités : soit le pouvoir vous soutient en disant qu'il vous reconnaît, mais cela vous délégitime encore plus vis-à-vis de votre base, parce que vous traitez avec les pouvoirs politiques alors qu'eux-mêmes ne se reconnaissent pas en vous. La stratégie du pouvoir politique, c'est alors de diviser pour mieux régner ! Soit le pouvoir politique dit « moi je ne vous reconnais pas, retournez faire vos élections, pour désigner un vrai leader ». Cela dessert aussi le mouvement paysan si le leader n'organise pas les élections, car il ne peut alors plus dialoguer avec l'État. ».*

Inter-réseaux en quelques mots

INTER-RÉSEAUX Développement rural a été créé en 1996, à l'initiative de personnes engagées dans le développement rural et avec l'appui des pouvoirs publics français. Ses objectifs sont les suivants :

– permettre la participation des acteurs du Sud à la construction des politiques agricoles nationales et sous-régionales, en disposant de moyens de s'informer et d'échanger en réseau sur les enjeux du développement rural ;
– animer et renforcer un réseau de réflexions, d'échanges, de débats et d'expériences entre acteurs du développement rural et agricole dans les pays francophones ;
– accompagner les acteurs du Sud (en priorité ceux d'Afrique francophone) dans leurs efforts pour promouvoir leurs agricultures paysannes familiales dans le contexte de la mondialisation.

Des convictions : Inter-réseaux est convaincu que faire connaître, comparer et discuter librement d'expériences multiples, rassembler à ce propos des personnes issues d'environnements professionnels, géographiques et disciplinaires variés — mais ayant pour centre d'intérêt commun le développement rural du Sud — permet à chacun d'améliorer sa propre pratique professionnelle face à des enjeux nationaux et internationaux complexes. Le travail en réseau, par une réflexion partagée et une large circulation de l'information, permet de construire et de proposer des pratiques et des politiques de développement prenant en compte l'intérêt de ceux qu'elles concernent le plus directement.

Une particularité : Inter-réseaux réunit plus de 6 000 membres issus d'organisations paysannes, d'ONG, de services publics, du Sud et du Nord. Les activités d'Inter-réseaux s'appuient sur le dynamisme et la participation de ses membres.

Votre revue *Grain de sel*

Participez à l'élaboration de votre revue

Écrire dans *Grain de Sel* ? Réagir à un article ? Apporter un témoignage, un avis ? Débattre d'un sujet ? C'est possible, et c'est simple !

Vous êtes plus que jamais les bienvenus pour nous écrire. Pour cela, rien de compliqué, il suffit de nous adresser vos contributions, individuelles ou collectives, à secretariat@inter-reseaux.org

Tout texte est le bienvenu, quel que soit son format, dans la mesure où il pourra être valorisé de multiples façons (encadré, article de une ou deux pages, article sur le site web d'Inter-réseaux, etc.). Vous pouvez également nous suggérer des thématiques à creuser par email, courrier postal ou SMS au +33 (0)6 20 79 21 38

Si vous souhaitez écrire un article pour publication dans la revue, sachez qu'une page de *Grain de Sel* compte 4 000 caractères espaces compris, deux pages 8 000 caractères. Pour connaître le nombre de « caractères espaces compris » que vous avez rédigé dans une page Word, rendez-vous sur l'onglet « Outils » puis cliquez sur « Statistiques ». Un accompagnement à la rédaction peut également vous être proposé, alors n'hésitez pas à nous contacter.

Il se peut que, pour différentes raisons, un article ne puisse pas être publié immédiatement. Il est alors proposé pour une publication ultérieure ou pour une diffusion sur le site d'Inter-réseaux : www.inter-reseaux.org

Vous recherchez un article dans un précédent numéro de Grain de sel *?*

Vous pouvez retrouver les numéros déjà parus sur le site web d'Inter-réseaux (www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/)et en particulier les articles des derniers dossiers :

– N°51 : Le Nigeria : Regard sur le géant agricole de l'Afrique de l'Ouest ;
– N°50 : Numéro spécial : leaders paysans ;
– N°49 : Agriculture et aléas climatiques : du terrain aux politiques.

Nous préparons les prochains numéros

Les prochains numéros à paraître auront pour thème :

– N°54 : Céréales en Afrique de l'Ouest ;
– N°55 : Foncier.

Et bien sûr, à chaque fois dans la partie hors dossier, la présentation d'initiatives, la mise en débat de thèmes qui vous intéressent, des réactions ou compléments aux précédents dossiers, la rubrique «Repère », etc.

Annonce aux abonnés de Grain de sel

Afin d'économiser des frais de port et d'édition, de plus en plus coûteux, nous vous proposons de recevoir *Grain de sel* via email en format PDF. Si vous êtes d'accord, merci de nous le confirmer par email à l'adresse suivante : secretariat@inter-reseaux.org, en n'oubliant pas de préciser vos nom, prénom, organisme et adresse postale pour que puissions vous retirer de notre liste d'envoi courrier.

RECEVOIR *GRAIN DE SEL*

Grain de sel est diffusé par abonnement gratuit pour les ressortissants du Sud, et payant au Nord (22 euros par an pour les personnes individuelles et 32 euros par an pour les organisations, par chèque à l'ordre d'Inter-réseaux ou par virement). Pour vous abonner, envoyez un courrier postal avec vos prénom, nom, adresse postale et adresse de courrier électronique à Inter-réseaux, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris, ou un message à : secretariat@inter-reseaux.org

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

directeur de la publication: Jean-Claude Devèze
responsable du dossier: Fanny Grandval
responsable du hors-dossier: Joël Teyssier
comité de rédaction: Roger Blein, Patrick Delmas, Daouda Diagne, Benoît Faivre-Dupaigre, Dominique Gentil, Fanny Grandval, Christophe Jacqmin, Anne Legile, Souleymane Ouattara, Vital Pelon, Philippe Remy, Joachim Saizonou, Rose Somba, Joël Teyssier, Marie-Pauline Voufo
conception graphique, mise en œuvre: Bureau Issala
photogravure, impression: IMB, 14400 Bayeux
éditeur: Inter-réseaux Développement rural
32, rue Le Peletier, 75009 Paris
téléphone : +33(0)1 42 46 57 13
secretariat@inter-reseaux.org
www.inter-reseaux.org
dépôt légal: 4e trimestre 2010
ISSN: 1253-0166